

DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE DES ZONES HUMIDES DES COMMUNES D'ARRANCOURT ET D'ABBEVILLE-LA-RIVIÈRE (ESSONNE)



RAPPORT D'ÉTUDE

Étude réalisée avec le concours financier de :



AUTEURS DE L'ÉTUDE

Pilotage :

Nicolas HUGOT (Chef de projet)

Prospections et rédaction :

Christophe BACH (Chargé d'études Flore et Habitats)

Franck FAUCHEUX (Chargé d'études Faune)

Matthieu NORMAND (Chargé d'études Faune)

Angélique VILLEGGER (Chargé d'études Faune)

Cartographie :

Christophe BACH (Chargé d'études Flore et Habitats)

SOMMAIRE

CHAPITRE I : OBJECTIFS ET MÉTHODES	8
I – PRÉAMBULE ET OBJECTIF DE L'ÉTUDE	10
II – RAPPEL RÉGLEMENTAIRE : DÉFINITION D'UNE ZONE HUMIDE	11
III - RAPPEL DES CONCLUSIONS DE LA PHASE 1	13
IV - LOCALISATION DE L'AIRE D'ÉTUDE "ZONE HUMIDE"	13
V - MÉTHODOLOGIES APPLIQUÉES	15
A. SYNTHÈSE BIBLIOGRAPHIQUE	15
B. ORGANISATION DES SUIVIS ET MÉTHODES DE PROSPECTIONS	15
C. CALENDRIER D'INTERVENTION	17
D. IDENTIFICATION DES HABITATS ET DES ESPÈCES PATRIMONIAUX	17
E. HIÉRARCHISATION DES ENJEUX BIOLOGIQUES	18
CHAPITRE II : SYNTHÈSE BIBLIOGRAPHIQUE	21
I - ZONAGES BIOLOGIQUES D'INVENTAIRES ET RÉGLEMENTAIRES	23
A. ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE	23
B. RÉSEAU NATURA 2000	24
C. AUTRES ESPACES NATURELS D'INTÉRÊT	24
II – FLORE ET HABITATS	25
A. ESPÈCES VÉGÉTALES RÉPERTORIÉES PAR LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN	25
B. HABITATS NATURELS RÉPERTORIÉS PAR LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN	25
C. HAUTE VALLÉE DE LA JUINE : DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE ET ORIENTATION DE GESTION – 2009	26
III – FAUNE	27
A. ESPÈCES ANIMALES RÉPERTORIÉES PAR L'INPN	27
B. HAUTE VALLÉE DE LA JUINE : DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE ET ORIENTATION DE GESTION - 2009	28
CHAPITRE III : RÉSULTATS DES INVENTAIRES	29
I – HABITATS NATURELS	31
A. AULNAIE MARÉCAGEUSE (CB:44.91 ; EU:G1.41)	36
B. AULNAIE-FRÊNAIE RIVERAINE (CB:44.3 ; EU:G1.21)	37
C. BAMBOUSERAIE (CB:83.325 ; EU:G1.C4)	38
D. CARIÇAIE (CB:53.21 ; EU:D5.21)	39
E. COURS D'EAU (CB:24.11 ; EU:C2.16)	40
F. CRESSONNIÈRE (CB:82.42 ; EU:C3.45)	41
G. FRÊNAIE DE RAVINS ET DE PENTES FRAICHES (CB:41.41 ; EU:G1.A41)	42
H. MÉGAPHORBIAIE EUTROPHILE (CB:37.715 ; EU:E5.411)	43
I. PEUPLERAIE (CB:83.321 ; EU:G1.C1)	44
J. PLAN D'EAU (CB:22.1 ; EU:C1.1)	45
K. PRAIRIE DE FAUCHE (CB:38.2 ; EU:E2.2)	46
L. ZONE ANTHROPIQUE (CB:87.1X85.3 ; EU: I1.52XI2.2)	47
II - FLORE	48

III - FAUNE	51
A. AMPHIBIENS	51
B. REPTILES	52
C. AVIFAUNE	53
D. MAMMIFÈRES TERRESTRES	56
E. CHIROPTÈRES	57
F. INSECTES	61

IV – SYNTHÈSE DE LA RICHESSE SPÉCIFIQUE PATRIMONIALE	65
---	-----------

CHAPITRE IV : HIÉRARCHISATION DES ENJEUX ET DÉFINITION DE MESURES DE GESTION	67
---	-----------

I – ENJEUX BIOLOGIQUES GLOBAUX	68
II - DÉFINITION DES MESURES DE GESTION	76
A – MESURES DE GESTION SUR LE LONG TERME	76
B – MESURES DE GESTION À COURT OU MOYEN TERME	76

ANNEXES	79
----------------	-----------

ANNEXE 1 : DÉTAILS DES PROTOCOLES FAUNISTIQUES	80
ANNEXE 2 : LISTE DES ESPÈCES VÉGÉTALES DE L'AIRE D'ÉTUDE	85
ANNEXE 3 : FICHES ZONES HUMIDES	91
ANNEXE 4 : CARTOGRAPHIES DES MILIEUX NATURELS/PLAN CADASTRAL/MESURES DE GESTION	118
ANNEXE 5 : MEMBRES DU COPIL	122
ANNEXE 6 : GLOSSAIRE DE L'ÉTUDE	124
ANNEXE 7 : DESCRIPTIF DES HABITATS NATURELS DES ZONES HUMIDES	126
A. AULNAIE MARÉCAGEUSE	126
B. AULNAIE-FRÊNAIE RIVERAINE	126
C. CARIÇAIE	126
D. COURS D'EAU	126
E. MÉGAPHORBIAIE EUTROPHILE	127
F. PLAN D'EAU	127

Table des illustrations

Tableau 1 : Types de zones humides retenues et leur surface	13
Tableau 2 : Dates d'inventaire floristique	16
Tableau 3 : Dates d'inventaire faunistique	16
Tableau 4 : Mission d'inventaire par groupe	17
Tableau 5 : Méthode d'estimation des enjeux floristiques	18
Tableau 6 : Méthode d'estimation des enjeux sur les habitats	19
Tableau 7 : Espèces patrimoniales répertoriées	25
Tableau 8 : Habitats associés aux zones humides	26
Tableau 9 : Espèces animales sur Arrancourt	27
Tableau 10 : Espèces animales sur Abbéville-la-Rivière	27
Tableau 11 : Espèces animales révélées par l'étude de 2009.....	28
Tableau 12 : Espèces végétales patrimoniales de l'aire d'étude	48
Tableau 13 : Amphibiens présents dans l'aire d'étude.....	51
Tableau 14 : Reptiles présents dans l'aire d'étude	52
Tableau 15 : Oiseaux nicheurs présents dans l'aire d'étude.....	54
Tableau 16 : Mammifères terrestres présents dans l'aire d'étude	56
Tableau 17 : Chiroptères présents dans l'aire d'étude.....	57
Tableau 18 : Résultats des enregistrements par points d'écoute	58
Tableau 19 : Odonate présent dans l'aire d'étude.....	61
Tableau 20 : Rhopalocères présents dans l'aire d'étude	63
Tableau 21 : Synthèse des enjeux par milieu et en fonction des groupes floristiques/faunistiques étudiés	68
Tableau 22 : Préconisation de gestion pour la vallée de l'Eclimont sur Arrancourt et Abbéville-la-Rivière	77
Figure 1 : Carte de localisation de l'aire d'étude "zone humide"	14
Photo 1 : Aulnaie marécageuse située dans la partie Sud de l'aire d'étude	36
Photo 2 : Aulnaie frênaie riveraine au Nord	37
Photo 3 : Végétation dominée par les bambous	38
Photo 4 : Zone ouverte près du cours d'eau avec une végétation dominée par de grandes laiches ...	39
Photo 5 : Cours d'eau	40
Photo 6 : Cressonnière au centre de l'aire d'étude	41
Photo 7 : Frênaie de ravins en mauvais état de conservation	42
Photo 8 : Mégaphorbiaie située sous des lignes hautes tensions	43
Photo 9 : Peupleraie située en bordure de l'Éclimont	44
Photo 10 : Plan d'eau près du moulin de Fontenette	45
Photo 11 : Prairie mésophile fauchée récemment	46
Photo 12 : Propriété privée inaccessible où le milieu est relativement modifié	47
Photo 13 : Ego-pode podagraire (à gauche), Ophrys mouche (au centre), Tordyle majeur (à droite) ..	48
Photo 14 : Cardère poilu (à gauche), Fougère des marais (à droite)	49
Photo 15 : Bambou (à gauche), Iris d'Allemagne (à droite)	49
Photo 16 : Laurier-cerise (à gauche), Robinier faux-acacia (à droite)	50
Photo 17 : Lilas.....	50
Photo 18 : Grenouille commune (<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>)	51
Photo 19 : Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>), in situ	52
Photo 20 : Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>).....	52
Photo 21 : Lézard vert occidental (<i>Lacerta bilineata</i>)	53
Photo 22 : Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>)	55
Photo 23 : Bergeronnette des ruisseaux (<i>Motacilla cinerea</i>)	55
Photo 24 : Gobemouche gris (<i>Muscicapa striata</i>)	55
Photo 25 : Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	56
Photo 26 : Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)	56
Photo 27 : Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>).....	57
Photo 28 : Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>).....	58
Photo 29 : Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>).....	59

Photo 30 : Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>)	59
Photo 32 : Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	61
Photo 31 : Caloptéryx vierge (<i>Calopteryx virgo virgo</i>)	62
Photo 33 : Cordulie bronzée (<i>Cordulia aenea</i>)	62
Photo 34 : Demi-Deuil (<i>Melanargia galathea</i>)	63
Photo 35 : Visite d'une cavité et endoscope V-SCOPE utilisé par IEA.....	82
Photo 36: Détecteurs-amplificateurs d'ultrasons et enregistreurs numériques utilisés lors de l'étude .	82
Photos 37 et 38 : Prospection à vue, capture et battage pour la recherche de chenilles	83
Photos 39 et 40 : Myrtil et Piéride du Chou.....	84

CHAPITRE I : OBJECTIFS ET MÉTHODES

I – PRÉAMBULE ET OBJECTIF DE L'ÉTUDE

Arrancourt et Abbéville-la-Rivière sont deux communes situées dans le Sud du département de l'Essonne (91). Elles sont séparées par la rivière de l'Éclimont qui est un affluent en rive droite de la rivière la Juine.

Le fond de la vallée de l'Éclimont est identifié comme une zone humide potentielle par le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés. Les enveloppes d'alerte Zones Humides d'Ile-de-France classent plusieurs secteurs de ce fond de vallon en différents niveaux de probabilité de présence de zones humides.

La vallée de l'Éclimont est associée à la haute vallée de la Juine dont l'intérêt écologique est souligné par la présence de nombreux sites d'inventaire ou de protection du patrimoine naturel liés aux milieux humides. À l'échelle des deux communes, on recense ainsi un site Natura 2000 et 6 ZNIEFF (Zones d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique).

Face à ces enjeux environnementaux, les communes d'Arrancourt et d'Abbéville-la-Rivière souhaitent disposer de la localisation précise des zones humides de leur territoire, de leur valeur écologique et des orientations de gestion possibles pour la mise en valeur de l'ensemble de ces zones.

Dans ce cadre, l'Institut d'Écologie Appliquée (IEA) a été missionné pour réaliser cette étude.

Les éléments de la mission, déclinés en 2 phases, sont les suivants :

Phase 1 :

- pré-localisation des secteurs de zones humides de la vallée de l'Eclimont ;

Phase 2 :

- définition d'un protocole d'inventaire et mise en place de la procédure d'investigation ;
- caractérisation des zones humides ;
- expertise écologique et inventaire du patrimoine biologique de ces zones humides ;
- compte-rendu présentant l'état des lieux des zones humides ;
- hiérarchisation des enjeux et préconisations de gestion hiérarchisées.

Le présent dossier rend compte des résultats de la 2^e phase de l'étude à savoir le diagnostic écologique des habitats naturels, de la faune et de la flore des zones humides de la vallée de l'Eclimont sur le territoire des deux communes, associé aux orientations de gestion hiérarchisées.

La grande partie des investigations du milieu naturel a été réalisée en 2016. Le lancement de l'étude au mois d'avril 2016 et les conditions climatiques défavorables du printemps 2016 ont toutefois nécessité une modification du planning des inventaires biologiques. Ainsi des inventaires complémentaires ciblés sur les amphibiens, les oiseaux et les insectes printaniers ont réalisés en mars et mai 2017 pour assurer un complément pertinent et conforter les enjeux dressés dans le présent document.

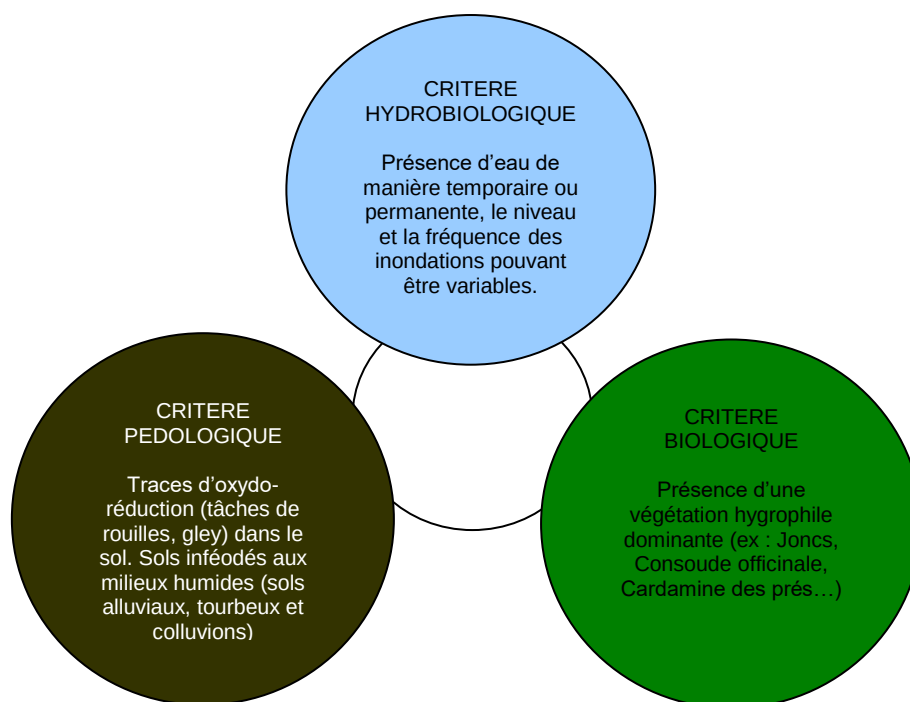
II – RAPPEL RÉGLEMENTAIRE : DÉFINITION D'UNE ZONE HUMIDE

L'État français a élaboré sa première définition juridique des zones humides au travers de la loi sur l'Eau de 1992 créant l'article L.211-1-I-1 du Code de l'Environnement :

"On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année" (Art. 211-1 du Code de l'Environnement).

Si la publication de cet article figure comme une avancée dans la reconnaissance des zones humides, les critères énumérés ne permettaient toujours pas une délimitation suffisamment précise des zones humides. Or, une telle délimitation était indispensable pour déterminer le régime juridique applicable (autorisation et déclaration au titre de la législation sur l'eau...). Pour remédier à ce problème, la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, dite loi DTR, a donc prévu que les différents critères d'une zone humide soient définis plus précisément.

Ainsi, au travers de l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009, codifié dans les articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement, complété par la circulaire du 18 janvier 2010, les facteurs permettant la définition de ces zones ont été identifiés. Le schéma ci-dessous résume les trois composants de la définition d'une zone humide :



Les trois composants d'une zone humide

À noter que l'identification des zones humides peut reposer sur la présence d'une seule de ces composantes car celles-ci sont liées entre elles. Un secteur où il y a présence d'eau une partie de l'année présentera un sol hydromorphe et une végétation hygrophile (à condition que cette dernière puisse se développer).

Le critère relatif à la végétation peut être appréhendé soit à partir des espèces végétales, soit à partir des habitats. Il est donc nécessaire d'identifier au préalable :

- les habitats naturels (selon la typologie Corine Biotopes),
- les espèces végétales dominantes de chaque groupement de végétation homogène.

Pour les milieux naturels il suffit de comparer l'habitat identifié avec la liste de milieux fournie à l'annexe II (table B). S'il est présent dans cette liste, il peut être considéré comme strictement caractéristique de zones humides, ou comme en partie caractéristique de zones humides. Dans ce cas, cela signifie qu'il n'est pas toujours entièrement caractéristique de zones humides, ou que les sous-habitats ne sont pas tous typiques de zones humides.

Pour les cortèges végétaux, il faut vérifier la présence d'espèces dominantes indicatrices de zones humides en référence à la liste d'espèces fournie à l'annexe II (table A) de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. La mention d'une espèce dans la liste des espèces indicatrices de zones humides signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, toutes les sous-espèces sont indicatrices de zones humides.

La délimitation des zones humides sur le terrain se fait également à partir d'autres éléments naturels qui sont généralement :

- le réseau hydrographique,
- la topographie (fond de vallon favorable aux zones humides contrairement aux coteaux de haut de pentes).
- les aménagements humains (routes, talus, haies ou autres éléments paysagers),
- les cotes de crues ou le niveau phréatique,
- les traits hydromorphiques des sols (traits rédoxiques ou réductiques).

À noter que les dispositions de l'article R.211-108 du code de l'environnement définissant les zones humides ne sont pas applicables aux plans d'eau et canaux, ainsi qu'aux infrastructures créées en vue du traitement des eaux usées ou des eaux pluviales.

Dans le cadre de cette étude l'identification des zones humides repose principalement sur le critère de la végétation. Grâce à une analyse des cortèges végétaux, une identification des habitats naturels peut être effectuée et permet ainsi de statuer sur la présence d'une zone humide et ses limites. Dans le cas où la végétation n'est pas typique (ex: labour) le critère pédologique est utilisé avec la réalisation de sondages pédologiques manuels.

III - RAPPEL DES CONCLUSIONS DE LA PHASE 1

L'ensemble du travail bibliographique réalisé à la phase 1 a permis de cibler des périmètres de zones humides devant faire l'objet d'une expertise écologique des habitats, la faune et la flore de la vallée.

Le tableau ci-dessous montre les différentes surfaces retenues en zones humides pour l'expertise écologique. Au total, 50 ha de zones humides ont été localisés. Ils ont été pris en compte pour la phase 2 de l'étude.

Ces zones humides sont situées dans la vallée de l'Eclimont et dans quelques espaces de fonds de vallons perpendiculaires à cette vallée.

Ce travail de localisation des zones humides des deux communes est à retrouver dans le document suivant : *Diagnostic écologique des zones humides des communes d'Arrancourt et d'Abbéville-la-Rivière – Phase 1 : analyse bibliographique et pré-localisation des zones humides.*

Tableau 1 : Types de zones humides retenues et leur surface

	Surface sur les deux communes
ZH à très forte probabilité de présence	27 ha
ZH à forte probabilité de présence	15 ha
ZH à probabilité moyenne de présence	8 ha
ZH potentielles (champ, prairie) hors fond de vallée	0 ha
TOTAL	50 ha

IV - LOCALISATION DE L'AIRE D'ÉTUDE "ZONE HUMIDE"

L'aire d'étude retenue pour l'inventaire des habitats naturels, la faune et la flore correspond aux secteurs identifiés en zone humide et **validé par le comité de pilotage de l'étude**. Tous ces secteurs ont été rassemblés pour délimiter une aire d'étude "zone humide". Elle est présentée sur la carte ci-après.

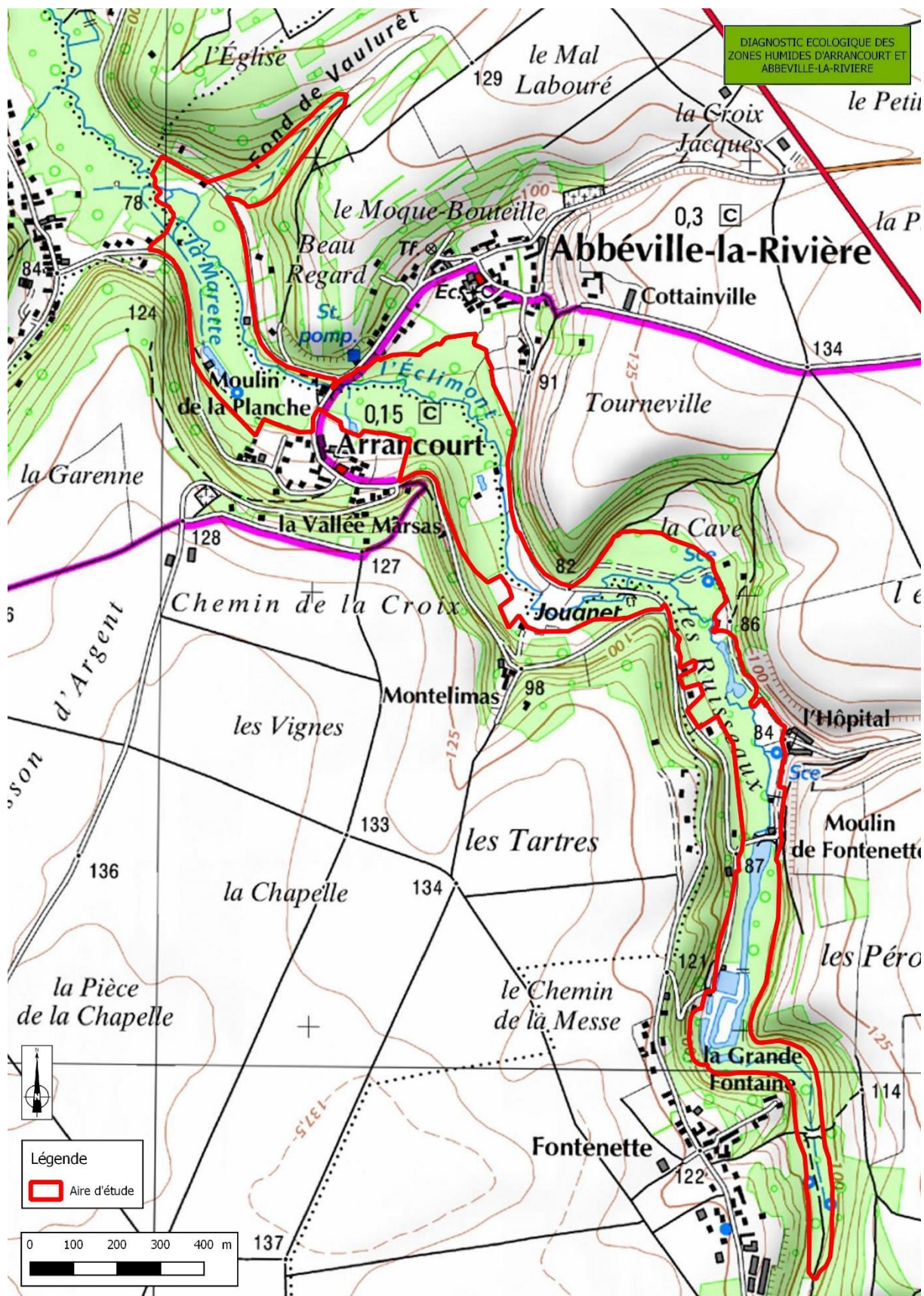


Figure 1 : Carte de localisation de l'aire d'étude "zone humide"

V - MÉTHODOLOGIES APPLIQUÉES

A. SYNTHÈSE BIBLIOGRAPHIQUE

En préalable aux missions de terrain, une recherche bibliographique a été effectuée concernant les zonages biologiques d'inventaire et réglementaires (ZNIEFF, sites Natura 2000, APPB...) et provenant des données communales librement consultables sur plusieurs sites internet :

- Études environnementales locales (études d'impact, rapport de présentation des documents d'urbanisme, diagnostic environnemental...),
- Carte de la végétation naturelle et semi-naturelle d'Ile-de-France via le site internet du CBNBP (source : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien),
- Base de données ECOMOS de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France,

Un certain nombre d'études menées antérieurement dans la vallée de l'Essonne nous ont été transmises par le Conseil Départemental de l'Essonne et le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'entretien de la Rivière Juine et de ses Affluents (SIARJA). Ainsi, nous avons pu préparer la campagne de relevés en consultant la liste des espèces et les enjeux identifiés dans ces documents :

- Conseil Général de l'Essonne. *Haute Vallée de la Juine : Diagnostic écologique et orientations de gestion*. Biotope, septembre 2009. 153 pages
- SAGE Nappe de Beauce – Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource. 2013

Les personnes ressources ayant une connaissance du patrimoine naturel historiquement présent sur la zone d'études ont également été consultées.

B. ORGANISATION DES SUIVIS ET MÉTHODES DE PROSPECTIONS

1) Prospections flore et habitats

Les prospections concernant la végétation consistent à inventorier la flore et cartographier les habitats. Elles sont menées sur l'emprise du périmètre de l'aire d'étude.

Les inventaires sont dressés par type homogène de végétation afin de caractériser précisément les habitats à partir de leur cortège d'espèces et d'établir une typologie des végétations de l'aire d'étude.

Une attention particulière est portée à la recherche d'espèces dites patrimoniales : il s'agit d'espèces protégées (au niveau régional et national) ou bénéficiant d'un statut particulier (liste rouge, espèces déterminantes de ZNIEFF en région Ile-de-France), ainsi qu'aux espèces invasives.

La recherche d'habitats patrimoniaux d'intérêt communautaire (habitats inscrits en annexe de la Directive 92/43/CEE modifiée, dite directive "Habitats") ou d'habitats déterminants de ZNIEFF en région Île-de-France a également été menée.

Les relevés de terrain ont été effectués selon les dates suivantes :

Tableau 2 : Dates d'inventaire floristique

Numéro de passage	Date de l'inventaire
1 ^{er} relevé	27 avril 2016
2 ^{ème} relevé	29 juin 2016
3 ^{ème} relevé	25 août 2016

2) Prospections faunistiques

Une liste générale de toutes les espèces observées est dressée. Les espèces patrimoniales sont associées à un ou plusieurs milieux / habitats (cortèges).

Toutes les informations utiles à l'analyse des données sont indiquées : classification systématique, date et localisation des observations, observateurs, déterminateurs, statut de protection et de rareté au niveau départemental, régional, national et international.

Le référentiel taxonomique utilisé pour la restitution des données se base sur le référentiel "TAXREF" téléchargeable sur le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

Les relevés de terrain ont été effectués selon les dates suivantes :

Tableau 3 : Dates d'inventaire faunistique

Numéro de passage	Date de l'inventaire	Groupe faunistique inventorié
1 ^{er} relevé	05 Juillet 2016	Avifaune, Amphibiens, Reptiles, Insectes, Mammifères terrestres
2 ^{ème} relevé	18 Août 2016	Chiroptères, Amphibiens, Avifaune nocturne
3 ^{ème} relevé	7 mars 2017	Amphibiens, Chiroptères
4 ^{ème} relevé	17 mai 2017	Insectes, Avifaune, Reptiles, Mammifères terrestres
5 ^{ème} relevé	31 mai 2017	Insectes, Avifaune, Reptiles, Mammifères terrestres

Un décalage des prospections initialement prévue en mars 2016 (amphibiens notamment) a été nécessaire en raison d'un début d'étude initié en avril 2016.

Par ailleurs, un décalage des prospections faunistiques prévues en mai 2016 (insectes : papillons, odonates notamment) a été nécessaire en raison des conditions météorologiques très défavorables aux recensements biologiques de ces groupes.

En effet, les conditions observées au mois de mai et de juin 2016 ont été instables, avec une alternance de temps beau et chaud sur quelques jours et de temps pluvieux et froid pour la saison. D'un point de vue global il a été noté :

- une pluviométrie importante concentrée sur le mois de mai et le début juin (le mois de mai a été le plus pluvieux à Paris depuis 1886) entraînant des inondations de la Seine sur les premières semaines de juin,
- des températures basses par rapport aux normales de saison,
- un déficit important de l'ensoleillement.

Au regard de ces conditions il a été décidé de décaler les prospections faunistiques (en particulier pour les oiseaux et les insectes) vers le printemps 2017 pour réaliser des observations dans des conditions environnementales plus pertinentes d'un point de vue biologique.

Le détail des différentes méthodes appliquées pour la réalisation des inventaires faunistiques est présenté en annexe 1.

C. CALENDRIER D'INTERVENTION

Pour chaque groupe de la faune et de la flore inventorié, sont reprises ci-après les missions spécifiques prévues dans le cadre de notre protocole d'inventaires.

Un décalage des prospections initialement prévue de mars 2016 a été nécessaire en raison d'un début d'étude initié en avril 2016.

Un décalage des prospections faunistiques initialement prévues au cœur du printemps 2016 (mai-juin) a été nécessaire en raison des conditions météorologiques très défavorables aux recensements biologiques observés cette année.

Tableau 4 : Mission d'inventaire par groupe

Groupes	Nb de mission spécifique (hors missions couplées)	2016												2017				
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M
Flore et habitats	2 missions																	
Amphibiens	2 missions																	
Reptiles	1 mission																	
Oiseaux	2 missions																	
Mammifères terrestres	Missions couplées																	
Chiroptères	2 missions																	
Insectes	2 missions																	

En orange : relève des plaques et mission couplées

➡ : Décalage des prospections vers le printemps 2017

D. IDENTIFICATION DES HABITATS ET DES ESPÈCES PATRIMONIAUX

1) Flore et habitats

Sont retenus comme patrimoniaux :

- Les habitats d'intérêt européen (Directive habitats faune flore) et/ou déterminants de ZNIEFF en Île-de-France ;
- Les espèces floristiques protégées au niveau européen, national ou régional, déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France et/ou dont le degré de rareté est supérieur ou égal à "rare" en Île-de-France.

2) Faune

Sont retenues comme patrimoniales, les espèces :

- Inscrite en annexe I de la directive Oiseaux (pour les oiseaux) ou en annexe II et ou IV de la directive Habitats (pour les autres espèces) ;
- Protégée au niveau national ou régional (excepté pour les oiseaux) ;
- Inscrite sur une liste rouge Européenne et ou nationale et ou régionale en tant que NT (quasi menacée), VU (vulnérable), EN (en danger) ou CR (en danger critique d'extinction) ;
- Inscrite sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Ile-de-France.

E. HIÉRARCHISATION DES ENJEUX BIOLOGIQUES

1) Enjeux flore et habitats

a) Méthode de hiérarchisation des enjeux flore

La définition des enjeux portant sur les espèces végétales de l'aire d'étude repose sur deux principes fondamentaux que sont :

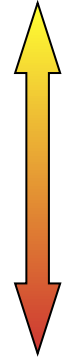
- 1) Le statut de protection de l'espèce défini par :
 - la protection régionale,
 - la protection nationale (annexes I et II),
- 2) La patrimonialité de l'espèce, définie selon :
 - le degré de rareté en région,
 - la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF,
 - la liste rouge régionale.

Ces deux critères sont ensuite pondérés par l'état de conservation de l'espèce localement et dans l'aire d'étude. Celui-ci est défini notamment selon :

- l'effectif de la population de l'espèce présente sur le site,
- la capacité de l'espèce à se maintenir dans l'aire d'étude si les conditions actuelles sont maintenues,
- la répartition de l'espèce dans la zone considérée (communes limitrophes, département),

Ces critères permettent de hiérarchiser les enjeux floristiques selon la méthode présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : Méthode d'estimation des enjeux floristiques

Enjeu	Référentiel	Condition	État de conservation
Non significatif	Rareté	CCC à AR	
	Liste rouge	LC	
Faible	Liste rouge	NT	
	Déterminante de ZNIEFF		
	Rareté	R	
Modéré	Liste rouge	VU	
	Protection régionale	sans statut autre sur la liste rouge	
	Rareté	RR à RRR	
Fort	Liste rouge	EN	
	Protection nationale	sans statut autre sur la liste rouge	
Majeur	Liste rouge	CR	
	Protection nationale	plus liste rouge : VU, EN, CR	
	Protection régionale	plus liste rouge : VU, EN, CR	

b) Méthode de hiérarchisation des enjeux habitats

La définition des enjeux relatifs aux habitats naturels repose sur leur patrimonialité, définie aux niveaux régional et européen, elle prend en compte les référentiels suivants :

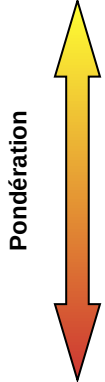
- la liste des habitats déterminants de ZNIEFF,
- la liste rouge régionale des habitats naturels,
- la liste des habitats d'intérêt communautaire (inscrits à la directive "Habitats").

La patrimonialité est ensuite pondérée selon l'état de conservation de l'habitat considéré suivant les critères suivants :

- la surface occupée par l'habitat considéré dans le site d'étude,
- le stade dynamique de la formation végétale considérée et sa capacité à se maintenir si les conditions actuelles sont maintenues,
- la fréquence de l'habitat dans la région (si l'information est disponible),
- la typicité de l'habitat,
- la richesse floristique de l'habitat.

Ces critères permettent l'application de la méthode définie dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : Méthode d'estimation des enjeux sur les habitats

Enjeu	Référentiel	Condition	État de conservation
Non significatif	Aucun		
Faible	Habitat déterminant de ZNIEFF	Sans espèce déterminante de ZNIEFF	
	Habitat Natura 2000	Très dégradé	
	Liste rouge régionale	NT	
Modéré	Habitat déterminant de ZNIEFF	Et moins de 5 espèces (flore et/ou faune) déterminantes de ZNIEFF	
	Habitat Natura 2000	Bon état de conservation	
Fort	Habitat déterminant de ZNIEFF	Et plus de 5 espèces déterminantes (flore et/ou faune) de ZNIEFF	
	Liste rouge régionale	VU	
	Habitat Natura 2000	Bon état de conservation et sur la liste rouge régionale (VU)	
Majeur	Liste rouge régionale	EN, CR	

2) Enjeux faunistiques

La définition des enjeux portant sur les espèces animales de l'aire d'étude repose sur deux principes fondamentaux que sont :

1) Le statut de protection de l'espèce défini par :

- la protection européenne (annexes II et IV de Directive Habitats et annexe I de la Directive Oiseaux),
- la protection nationale.

2) La patrimonialité de l'espèce, définie selon :

- la Liste Rouge européenne,
- la Liste Rouge nationale,
- la Liste Rouge régionale,
- la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF.

Ces critères permettent de hiérarchiser les enjeux faunistiques. Concernant les listes rouges, la liste régionale est prioritaire sur la liste nationale qui elle-même est prioritaire sur la liste Européenne.

L'estimation de l'enjeu pour les espèces faunistiques est variable selon le type d'observation de l'espèce sur un site donnée. En effet, selon son comportement (alimentation, reproduction, passage) le niveau d'enjeu n'est pas considéré de la même façon. Une espèce se reproduisant sur un habitat donnée possède un enjeu plus important que si elle a seulement traversé la zone.

Ainsi, les paramètres de l'enjeu intrinsèque des espèces liés à leur statut de patrimonialité sont associés aux paramètres de terrain reposant sur l'expérience naturaliste des observations.

3) Enjeu biologique global

L'objectif de l'enjeu biologique global est de considérer tous les enjeux de chaque groupe biologique en attribuant un niveau d'enjeu par secteur. Il permet d'obtenir une approche multifactorielle de la biodiversité étudiée dans la vallée de l'Eclimont.

L'estimation de l'enjeu biologique global repose en premier lieu sur les habitats. D'une part, cette première entrée permet de localiser précisément les enjeux par l'intermédiaire des périmètres de chaque habitat naturel, et d'autre part elle permet d'y lier des espèces végétales et animales qui sont dépendantes de certains milieux pour réaliser leur cycle biologique. Dans un deuxième temps, l'enjeu biologique global est modulé en fonction des espèces animales et/ou végétales patrimoniales présentes au sein de l'habitat considéré.

Ainsi, l'enjeu biologique global de chaque périmètre d'habitat est **a minima égal à l'enjeu intrinsèque de l'habitat étudié**. Il peut être pondéré de 1 niveau si un ou deux groupes d'espèces présents dans ledit habitat possèdent un enjeu supérieur ou égal à faible, pondéré de 2 niveaux si au moins trois groupes d'espèces présents dans ledit habitat possèdent un enjeu supérieur ou égal à faible.

La formule ci-dessous synthétise les différents facteurs pris en compte pour l'estimation de l'enjeu biologique global de chaque habitat.

$$EBG = E_h + P$$

EBG : enjeu biologique global

E_h : enjeu intrinsèque de l'habitat considéré

P : pondération de 1 à 2 niveaux (si plusieurs enjeux dans chaque groupe biologique)

1 niveau → si 1-2 groupes d'espèces à enjeu sont présents dans ledit habitat

2 niveaux → si a minima 3 groupes d'espèces à enjeu sont présents dans ledit habitat

Grâce à cette méthodologie il est possible d'éditer une cartographie des enjeux par secteurs. Selon les zones, l'enjeu peut aller de non significatif (aucun habitat ni aucune espèce patrimoniale) à un enjeu majeur (habitat patrimonial et présence de plusieurs groupes d'espèces animales et/ou végétales à enjeu significatif).

CHAPITRE II : SYNTHÈSE BIBLIOGRAPHIQUE

I - ZONAGES BIOLOGIQUES D'INVENTAIRES ET RÉGLEMENTAIRES

A. ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE

1) Généralités

L'objectif de ces zones est la connaissance permanente et aussi exhaustive que possible des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence de plantes ou d'animaux rares et menacés.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les zones de type 1, d'une superficie en général limitée, caractérisées par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations, même limitées ;

- les zones de type 2, grands ensembles naturels et peu modifiés (massifs forestiers, vallées, plateaux, etc.), riches en espèces ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres biologiques en tenant compte notamment du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

Lancé en 1982 à l'initiative du Ministère de l'Environnement, l'inventaire des ZNIEFF constitue une des bases scientifiques majeures de la protection de la nature en France.

2) Zonages dans l'aire d'étude

Six ZNIEFF de type 1 sont répertoriées sur les communes d'Arrancourt et d'Abbéville-la-Rivière. Notons qu'aucune ZNIEFF de type 2 n'y est répertoriée. La carte ci-après localise ces différents zonages.

Ces zonages mettent en avant différents types de milieux se répartissant entre le fond de vallon humide et les coteaux bien exposés.

L'aire d'étude "zone humide" est en connexion avec trois ZNIEFF de type 1 :

- ZNIEFF de type 1 n°110001578 – "Pelouses de l'Eglise à Beauregard". Cette zone s'étend sur un peu plus de 20 hectares et contient plusieurs habitats intéressants avec des pelouses des sables calcaires, des pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides et très sèches ;
- ZNIEFF de type 1 n°110001581 – "Zone humide de la cave". Elle se situe sur la commune d'Abbéville-la-Rivière au niveau du secteur "La Cave" sur une surface d'environ 16 ha. Parmi tous les habitats présents au sein de ce zonage, une grande partie est associée à des milieux caractéristiques de zones humides (Communautés à Reine des prés et associées, cressonnières, des lisières humides à grandes herbes). Seule la "forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens" est déterminante pour la région. 2 insectes (*Gryllus campestris*, *Pelosia muscerda*) et 1 plante (*Lathraea clandestina*) sont déterminants de ZNIEFF ;
- ZNIEFF de type 1 n°110001574 – "Zone humide des vallées de la Juine et de l'Eclimont". Elle se situe principalement sur les communes situées au Nord d'Abbéville-la-Rivière. D'une surface assez étendue (environ 83 hectares), cette zone contient principalement des boisements et quelques milieux ouverts. Parmi ceux-ci, les "Bois marécageux d'aulnes, de saules et de Myrte des marais" et les Végétation à *Cladium*

mariscus" sont déterminants de ZNIEFF. En parallèle, il est possible d'observer des "communautés à Reine des prés et associées", des "forêts de frênes et d'aulnes des fleuves", et des "communautés à grandes laïches". 10 espèces d'insectes et 2 plantes sont également déterminantes de ZNIEFF pour la région.

B. RÉSEAU NATURA 2000

1) Généralités

La Directive européenne 92/43/CEE modifiée, dite "Directive Habitats", porte sur la conservation des habitats naturels ainsi que sur le maintien de la flore et de la faune sauvages. En fonction des espèces et habitats d'espèces cités dans ses différentes annexes, les États membres doivent désigner des Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Les sites retenus par la Commission européenne et en attente de validation par leur pays sont appelés Sites d'importance communautaire (SIC).

La Directive Oiseaux n° 2009/147/CE concerne, quant à elle, la conservation des oiseaux sauvages. Elle organise la protection des oiseaux ainsi que celle de leurs habitats en désignant des Zones de Protection Spéciale (ZPS) selon un processus analogue à celui relatif aux ZSC.

Le réseau Natura 2000 formera ainsi à terme un ensemble européen réunissant les ZSC et les ZPS. Dans tous les sites constitutifs de ce réseau les États membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les habitats et espèces concernés. Dans ce but, la France a choisi la contractualisation sur la base des préconisations contenues dans les Documents d'Objectifs (DOCOB).

2) Sites Natura 2000 dans l'environnement du projet

Un site Natura 2000 désigné en 1995 est présent sur la commune d'Abbéville-la-Rivière. Il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation n°FR1100800 – Pelouses calcaires de la haute vallée de la Juine. D'une surface totale d'environ 103 hectares il se répartit en plusieurs zones de milieux sur sol calcaire généralement en haut de coteau.

Il n'est cependant pas en connexion avec l'aire d'étude "zone humide".

C. AUTRES ESPACES NATURELS D'INTÉRÊT

Les communes d'Arrancourt et d'Abbéville-la-Rivière ne sont incluses dans aucun périmètre de type Parc Naturel Régional. Le PNR le plus proche, PNR du Gâtinais français, est situé à environ 5 km au Nord-Est de la vallée.

Aucun Espace Naturel Sensible (ENS) n'est recensé sur l'aire d'étude "zone humide".

Aucun Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) n'est recensé sur l'aire d'étude "zone humide".

II – FLORE ET HABITATS

A. ESPÈCES VÉGÉTALES RÉPERTORIÉES PAR LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN

Une recherche bibliographique a été effectuée pour la flore et les milieux naturels à partir des données mises à disposition par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) sur les deux communes étudiées.

La liste des espèces végétales patrimoniales des deux communes est fournie dans le tableau ci-après :

Les données répertoriées par le CBNBP concernant les espèces végétales patrimoniales des deux communes, en lien avec les zones humides, font état de 9 espèces caractéristiques de zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. Elles sont listées dans le tableau ci-après.

Tableau 7 : Espèces patrimoniales répertoriées

Nom latin	Nom français	Date d'observation	Niveau déterminant de ZNIEFF	Niveau de protection	Statut de menace	Potentiel de présence actuel
<i>Epipactis palustris</i>	Épipactis des marais	1907	DZ		VU	Faible
<i>Eriophorum angustifolium</i>	Linaigrette à feuilles étroites	1907	DZ	PR	VU	Faible
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane pneumonanthe	1907	DZ		EN	Faible
<i>Lathraea clandestina</i>	Lathrée clandestine	2012	DZ	PR	VU	Modéré
<i>Menyanthes trifoliata</i>	Trèfle d'eau, Ményanthe	1907			VU	Faible
<i>Parnassia palustris</i>	Parnassie des marais	1907	DZ	PR	CR	Faible
<i>Schoenus nigricans</i>	Choin noirâtre	1907	DZ		VU	Faible
<i>Thelypteris palustris</i>	Fougère des marais	2000	DZ	PR		Modéré
<i>Thysselinum palustre</i>	Peucédan des marais	1995	DZ	PR	CR	Faible

Liste rouge régionale : CR : En danger critique d'extinction ; EN : En danger d'extinction ; VU : Vulnérable

Déterminant de ZNIEFF : DZ

Protection nationale : PN, Protection régionale : PR

Ces espèces végétales, notamment les espèces dont les observations sont récentes, font fait l'objet d'une attention particulière lors de l'expertise écologique de terrain.

B. HABITATS NATURELS RÉPERTORIÉS PAR LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN

Un programme pluriannuel de cartographie des végétations à l'échelle régionale a été mis en œuvre par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP).

L'extraction des données de ce programme associée à une analyse qualifiant les milieux avec des appellations simplifiées permet d'obtenir une cartographie de tous les milieux ayant une certaine "naturalité". Les milieux très anthropisés tels que les zones urbaines et les zones agricoles intensives ne sont pas cartographiées.

Les principaux ensembles naturels sont en grande partie des milieux fermés boisés tels que les forêts alluviales mixtes d'aulnes et de frênes. On trouve également des habitats semi-ouverts comme les fourrés et les mégaphorbiaies.

Les informations concernant les milieux naturels des deux communes révèlent que cinq milieux peuvent se rattacher à des milieux caractéristiques de zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement :

- Eau douce, localisé principalement au niveau du cours d'eau de l'Eclimont ;
- Forêt alluviale d'aulnes et de frênes, présent en abondance dans le fond de vallon de part et d'autre de l'Eclimont ;
- Mégaphorbiaie eutrophe et mégaphorbiaie mésotrophe, présent en connexion immédiate avec l'Eclimont dans les zones inondées et ponctuellement dans en sous-bois humide ;
- Végétation aquatique des cours d'eau, identifié en quelques points de la rivière notamment dans les zones de retenue d'eau (au niveau du parcours à la mouche entre le moulin de Fontennette et la Grande Fontaine).

C. HAUTE VALLÉE DE LA JUINE : DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE ET ORIENTATION DE GESTION – 2009

Le Conseil Général de l'Essonne a mandaté en 2009 le bureau d'études BIOTOPE pour effectuer un diagnostic écologique de la haute vallée de la Juine dans le but d'approfondir la connaissance du territoire.

Une des missions de l'étude consistait à réaliser des inventaires naturalistes sur différents secteurs sélectionnés sur la base de leur potentiel naturel. 32 sites répartis sur 6 vallées ont été sélectionnés.

Parmi ceux-ci, un site concerne un secteur de zone humide associé au fond de vallon de la commune d'Abbéville-la-Rivière. Il se nomme "Source de l'Eclimont".

Concernant la flore et les habitats révélés par cette étude, trois habitats associés aux zones humides et une espèce végétale représentent un enjeu. Ils sont répertoriés dans le tableau ci-après.

Type	Nom	Enjeu
Habitat	Lisière humide à grandes herbes (code N2000 : 6430)	Habitat d'intérêt communautaire et déterminant de ZNIEFF en région.
Habitat	Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes (code N2000 : 91E0)	Habitat d'intérêt communautaire et déterminant de ZNIEFF en région.
Habitat	Roselière	Habitat déterminant de ZNIEFF en région.
Flore	Hellebore vert (<i>Helleborus viridis</i> ssp <i>occidentalis</i>)	Espèce protégée et déterminante de ZNIEFF en région. Elle est située dans un habitat humide mais elle n'est pas caractéristique de zone humide.

Tableau 8 : Habitats associés aux zones humides

Les habitats et les espèces identifiés dans ce secteur sont recherchés sur le terrain lors des prospections floristiques.

III – FAUNE

A. ESPÈCES ANIMALES RÉPERTORIÉES PAR L'INPN

Une recherche bibliographique a été effectuée pour la faune à partir des données mises à disposition par l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) sur son site internet.

Les données pour la commune d'Arrancourt sont regroupées dans le tableau ci-après :

Tableau 9 : Espèces animales sur Arrancourt

Nom latin	Nom français
<i>Oecanthus pellucens</i> (Scopoli, 1763)	Grillon d'Italie
<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune
<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe
<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler
<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Noctule commune
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune
<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard vert occidental
<i>Natrix natrix</i> (Linnaeus, 1758)	Couleuvre à collier
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles
<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile
<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	Orvet fragile
<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun

Les données pour la commune d'Abbéville-la-Rivière sont regroupées dans le tableau ci-après.

Tableau 10 : Espèces animales sur Abbéville-la-Rivière

Nom latin	Nom français
<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard vert occidental
<i>Natrix natrix</i> (Linnaeus, 1758)	Couleuvre à collier
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles
<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile
<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	Orvet fragile
<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun
<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune
<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche
<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle
<i>Strix aluco</i> Linnaeus, 1758	Chouette hulotte
<i>Mantis religiosa</i> (Linnaeus, 1758)	Mante religieuse
<i>Oecanthus pellucens</i> (Scopoli, 1763)	Grillon d'Italie
<i>Oedipoda caerulea</i> (Linnaeus, 1758)	OEdipode turquoise
<i>Ruspolia nitidula</i> (Scopoli, 1786)	Conocéphale gracieux

Toutes ces données reflètent le potentiel naturel sur l'ensemble du territoire des deux communes. Quelques amphibiens (Crapaud commun et Grenouille agile) sont probablement présents dans le fond de vallon dans les secteurs de zones humides.

Les autres espèces ne sont pas strictement inféodées aux zones humides.

B. HAUTE VALLÉE DE LA JUINE : DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE ET ORIENTATION DE GESTION - 2009

Le Conseil Général de l'Essonne a mandaté en 2009 le bureau d'études BIOTOPE pour effectuer un diagnostic écologique de la haute vallée de la Juine afin d'approfondir la connaissance du territoire de la haute vallée de la Juine.

Une des missions de l'étude consistait à réaliser des inventaires naturalistes sur différents secteurs sélectionnés sur la base de leur potentiel naturel. 32 sites répartis sur 6 vallées ont été sélectionnés.

Concernant les espèces animales révélées par cette étude, huit (dont quatre chiroptères) représentent un enjeu dans le secteur de zones humides de la source de l'Eclimont. Elles sont répertoriées dans le tableau ci-après.

Tableau 11 : Espèces animales révélées par l'étude de 2009

Type	Nom	Enjeu
Oiseau	Linotte mélodieuse	Espèce protégée, vulnérable sur la liste rouge régionale
Reptile	Lézard vert occidental	Espèce protégée
Chiroptère	Pipistrelle commune	Espèce protégée, et d'intérêt communautaire
Chiroptère	Noctule commune	Espèce protégée, déterminante de ZNIEFF en région, et d'intérêt communautaire
Chiroptère	Sérotine commune	Espèce protégée, déterminante de ZNIEFF en région, et d'intérêt communautaire
Chiroptère	Murin de Daubenton	Espèce protégée, déterminante de ZNIEFF en région, et d'intérêt communautaire
Lépidoptère	Demi-deuil	Espèce vulnérable sur la liste rouge régionale, déterminante de ZNIEFF en région
Lépidoptère	Petite violette	Espèce protégée, déterminante de ZNIEFF en région

Ces espèces sont présentes dans un site correspondant en partie à une zone humide. Cependant aucune d'entre elles n'a été observée dans un milieu humide. Par ailleurs, aucune n'est inféodée aux milieux humides. Seul le Murin de Daubenton utilise les zones d'eau comme territoire de chasse privilégié.

Ladite espèce est particulièrement recherchée lors de la réalisation des inventaires des chiroptères dans les secteurs de zones humides.

CHAPITRE III : RÉSULTATS DES INVENTAIRES

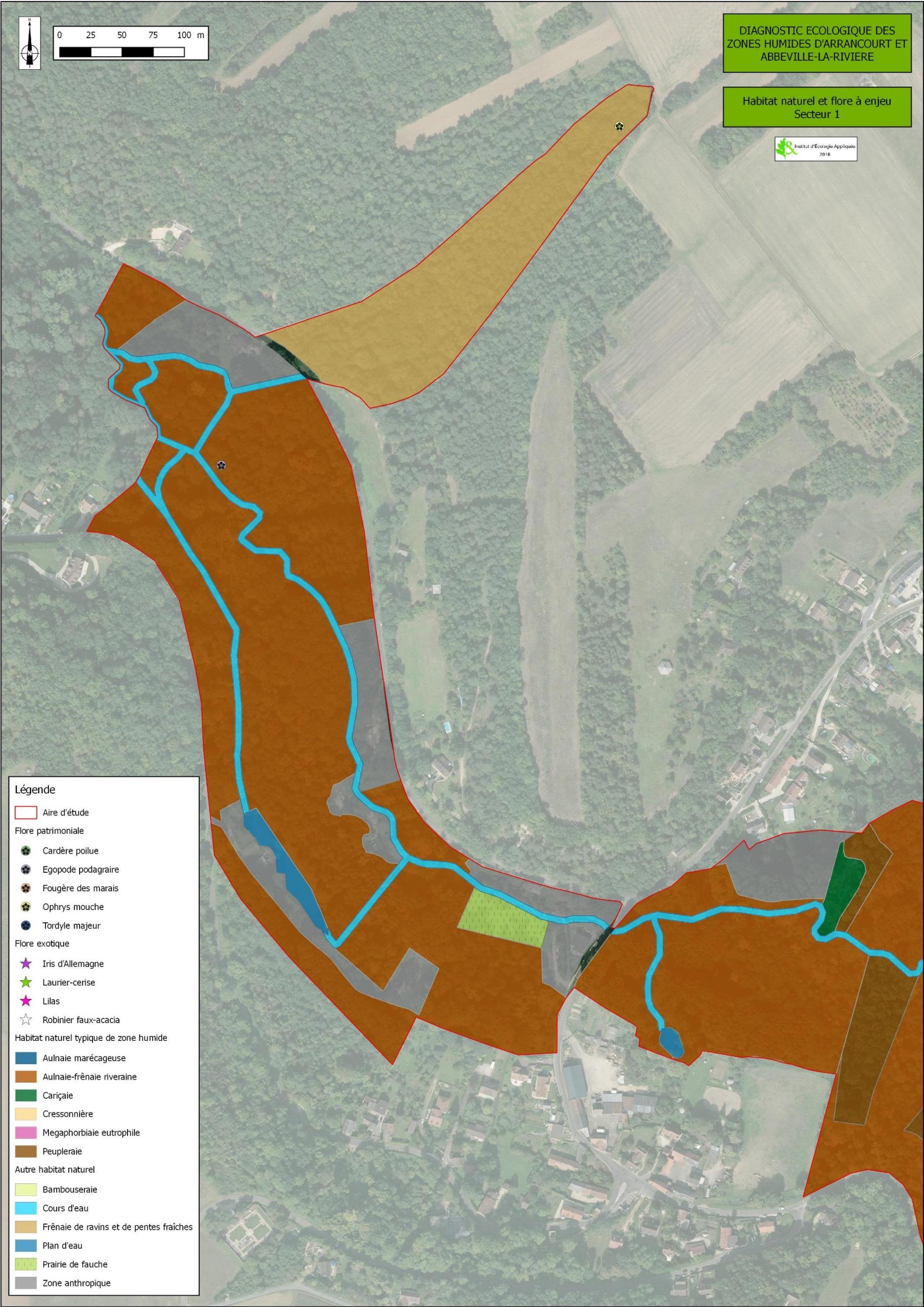
I – HABITATS NATURELS

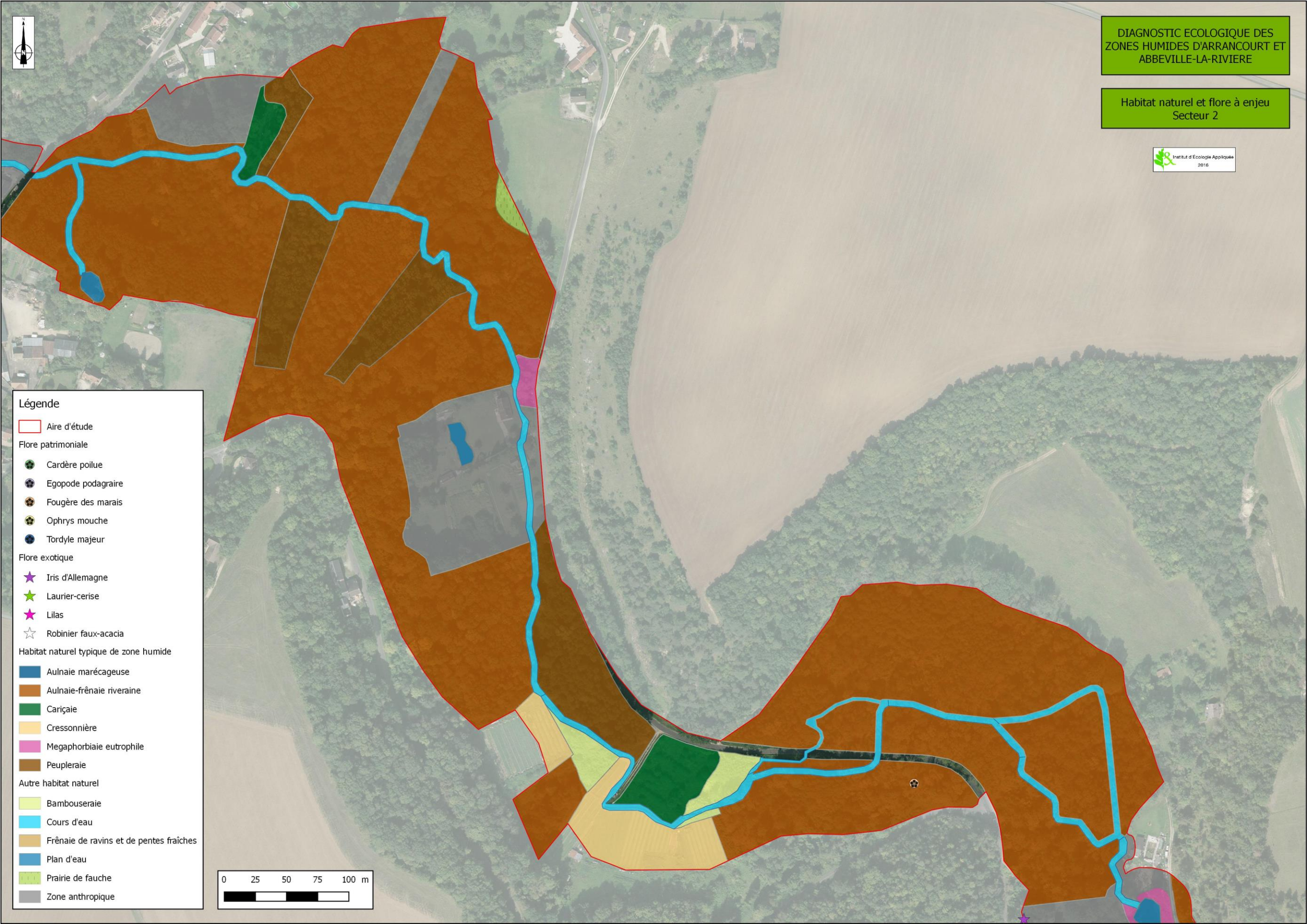
Sur l'ensemble de la zone d'étude 12 habitats naturels ont été recensés. L'ensemble de la surface de l'aire d'étude "zone humide" a été cartographié, excepté les axes routiers. Le tableau ci-après liste les milieux et leurs surfaces respectives sur l'aire d'étude.

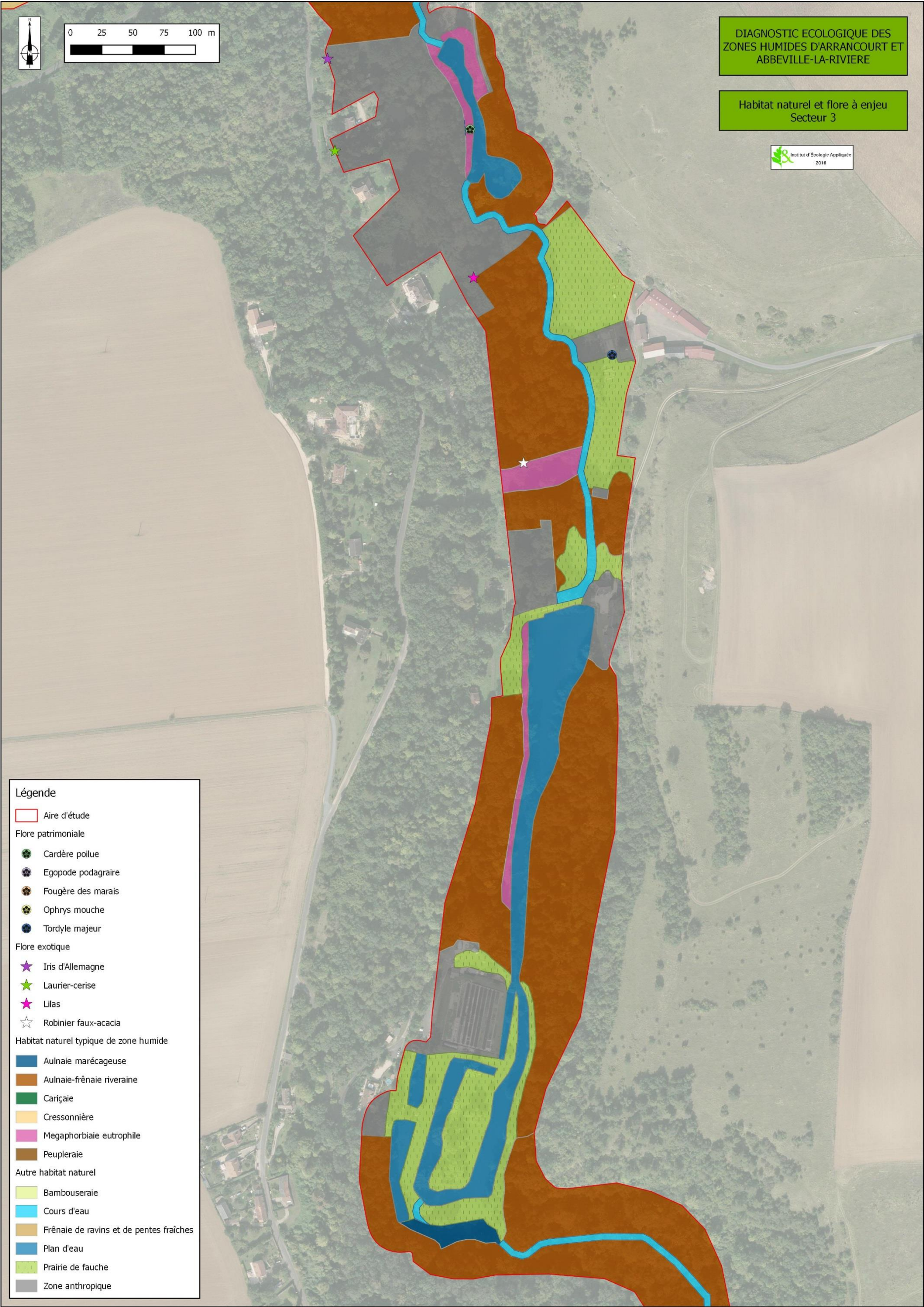
Habitat naturel	Zone humide	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Code Natura 2000	Déterminant pour les ZNIEFFs	Pourcentage de recouvrement
Aulnaie marécageuse	ZH	44.91	G1.41	-	DZ	<1 %
Aulnaie-frênaie riveraine	ZH	44.3	G1.21	91E0	-	60 %
Bambouseraie	-	83.325	G1.C4	-	-	<1 %
Cariçaie	ZH	53.21	D5.21	-	-	<1 %
Cours d'eau	-	24.11	C2.16	-	-	7 %
Cressonnière	ZH	82.42	C3.45	-	-	1 %
Frênaie de ravins et de pentes fraîches	-	41.41	G1.A41		DZ	4 %
Mégaphorbiaie eutrophile	ZH	37.715	E5.411	6430	-	2 %
Peupleraie	ZH	83.321	G1.C1	-	-	3 %
Plan d'eau	-	22.1	C1.1	-	-	3 %
Prairie de fauche	-	38.2	E2.2	-	-	4 %
Zone anthropique	-	87.1x85.3	I1.52xI2.2	-	-	13 %

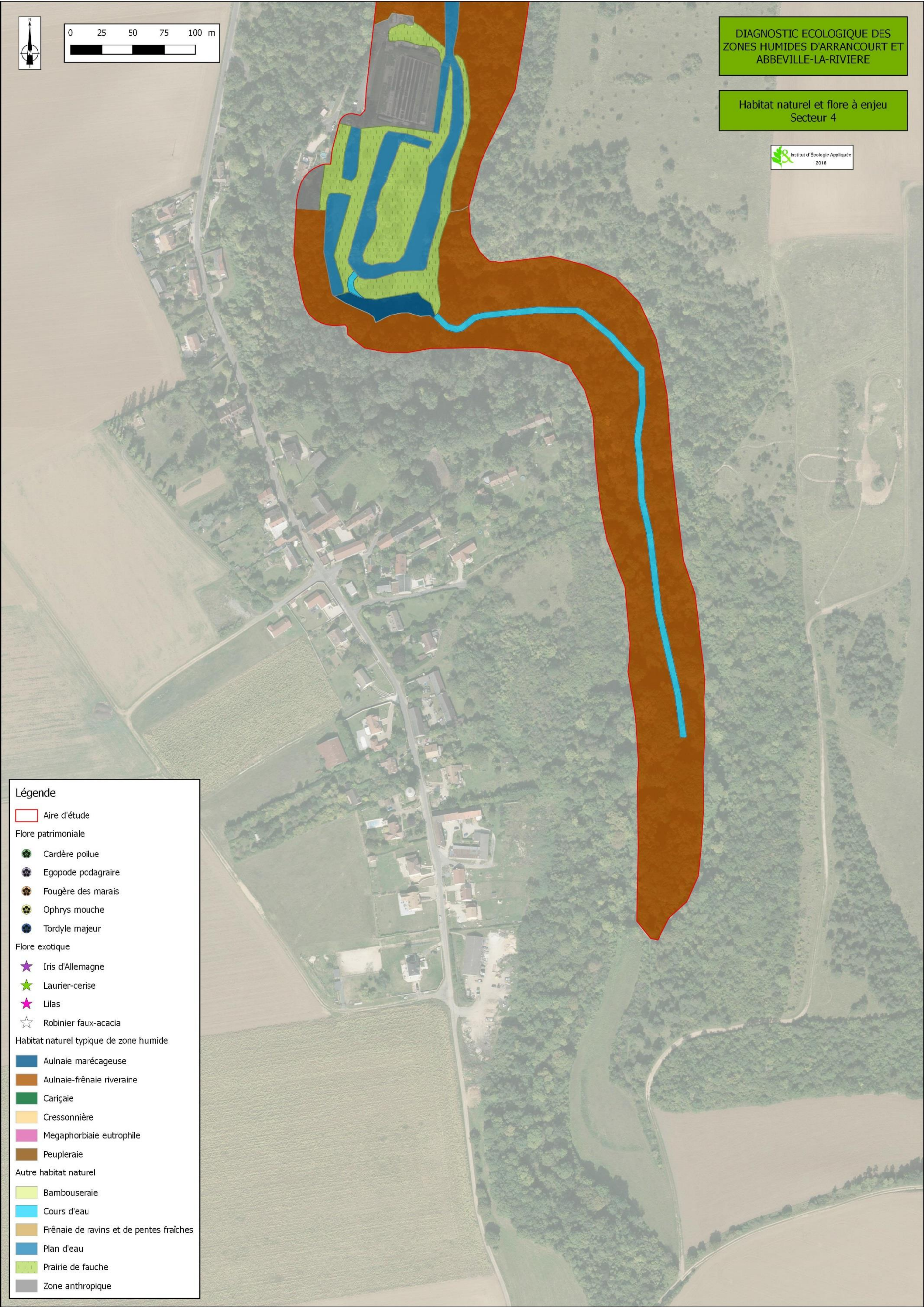
La cartographie ci-après présente l'ensemble des habitats en quatre secteurs à une échelle de 1/2 500^e.

Parmi ces habitats, 5 correspondent à des habitats naturels caractéristiques de zones humides. Leurs cortèges spécifiques sont détaillés dans les paragraphes suivants.









A. AULNAIE MARÉCAGEUSE (CB:44.91 ; EU:G1.41)



Photo 1 : Aulnaie marécageuse située dans la partie Sud de l'aire d'étude

Dans la partie Sud de l'aire d'étude une petite zone d'environ 1 000 m² correspond à un milieu boisé de type Aulnaie marécageuse. Il s'agit d'un petit diverticule de l'Eclimont sur un sol affaissé où l'eau a tendance à stagner. Ainsi des espèces végétales typiques des sols engorgés ont pu se développer.

Cet habitat correspond à un milieu typique de zone humide selon l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

La végétation se structure principalement autour d'une strate arborescente de 10 mètres environ composée en majorité d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et de quelques sujets de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*). La strate arbustive est principalement colonisée par du Saule cendrée (*Salix cinerea*).

Le sol étant fortement engorgé, voire inondé en période hivernale, la strate herbacée est peu développée et peu diversifiée. Les principales espèces inventoriées au sol sont les suivantes :

- Cirsie maraîcher (*Cirsium oleraceum*) ;
- Douce-amère (*Solanum dulcamara*) ;
- Géranium herbe-à-Robert (*Geranium robertianum*) ;
- Laiche des marais (*Carex acutiformis*) ;
- Ronce bleue (*Rubus caesius*) ;
- Scolopendre (*Phyllitis scolopendrium*).

Ce milieu naturel est déterminant de ZNIEFF en région Ile-de-France.

B. AULNAIE-FRÊNAIE RIVERAINE (CB:44.3 ; EU:G1.21)



Photo 2 : Aulnaie frênaie riveraine au Nord

La plus grande partie de l'aire d'étude est occupée par ce milieu boisé d'Aulnaie-frênaie riveraine. Il forme un continuum sur quasiment la totalité des berges de l'Eclimont. Seuls quelques axes routiers fragmentent la continuité écologique de ce milieu.

La physionomie globale de ce milieu est une futaie de bois durs avec une hauteur dominante d'environ 20 mètres et une strate arborescente dominée par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*).

La strate arbustive est assez diversifiée avec des espèces végétales telles que la Viorne obier (*Viburnum opulus*), le Saule cendré (*Salix cinerea*), le Groseillier rouge (*Ribes rubrum*).

La strate herbacée quant à elle est luxuriante et plus ou moins haute selon les secteurs. Elle est riche en espèces végétales typiques des mégaphobies et des cariçaies. Ainsi, on trouve une diversité de plantes relativement importante dont les principales espèces sont les suivantes :

- Cerfeuil des bois (*Anthriscus sylvestris*) ;
- Circée de Paris (*Circea lutetiana*) ;
- Cirse maraicher (*Cirsium oleraceum*) ;
- Grande consoude (*Symphytum officinale*) ;
- Houblon (*Humulus lupulus*) ;
- Laiche des marais (*Carex acutiformis*) ;
- Laiche des rives (*Carex riparia*) ;
- Laiche espacée (*Carex remota*) ;
- Lysimachie commune (*Lysimachia vulgaris*) ;
- Populage des marais (*Caltha palustris*) ;
- Reine des prés (*Filipendula ulmaria*) ;
- Ronce bleue (*Rubus caesius*).

On relève que ce milieu abrite également deux espèces à enjeu, l'Egopode podagraire (*Aegopodium podagraria*, espèce rare pour la région) et la Fougère de marais (*Thelypteris palustris*, espèce protégée/déterminante pour les ZNIEFF/rare pour la région).

Cet habitat peut être rattaché à l'habitat d'intérêt communautaire "Forêt alluviale d'aulnes et de frênes" dont le code Natura 2000 est le 91E0. Par ailleurs, il est également déterminant de ZNIEFF pour la région.

Il correspond à un milieu typique de zone humide selon l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

C. BAMBOUSERAIE (CB:83.325 ; EU:G1.C4)



Photo 3 : Végétation dominée par les bambous

Dans la partie centrale de l'aire d'étude, non loin de cressonnières, se trouve des populations importantes de Bambou (*Bambusa sp.*). En effet, plusieurs milliers de mètres carrés ont été entièrement colonisés par cette espèce. Aucune autre plante n'arrive à se développer dans le sous-bois qui est quasiment impénétrable.

Ce groupe d'espèces se caractérise notamment par le développement de rhizomes ayant un fort pouvoir de croissance. De fait, l'espèce peut être considérée comme envahissante dans ce secteur et peut coloniser des surfaces importantes.

D. CARIÇAIE (CB:53.21 ; EU:D5.21)



Photo 4 : Zone ouverte près du cours d'eau avec une végétation dominée par de grandes laïches

Quelques secteurs situés principalement dans la partie Nord de l'aire d'étude sont des clairières au cœur du boisement, notamment à proximité du cours d'eau. Un autre secteur, situé à proximité des cressonnières contient une surface de grandes herbes composées de laïches.

Ces milieux naturels se composent de végétation herbacée haute et luxuriante à l'image des mégaphorbiaies que l'on trouve également dans la vallée.

Le cortège végétal est dominé par des espèces de Laïches, Laïche des marais (*Carex acutiformis*), Laïche paniculée (*Carex paniculata*), Laïche des rives (*Carex riparia*), qui sont parfois associées à de grandes hélophytes comme la Massette à grandes feuilles (*Typha latifolia*), le Roseau commun (*Phragmites australis*), voire par des arbustes de milieux marécageux (*Salix cinerea*).

Dans les interstices de cette strate se développe parfois une strate basse composée d'espèces végétales comme la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), la Scutellaire casquée (*Scutellaria galericulata*).

Cet habitat correspond à un milieu typique de zone humide selon l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Ce milieu naturel est de plus déterminant de ZNIEFF en région Ile-de-France.

E. COURS D'EAU (CB:24.11 ; EU:C2.16)



Photo 5 : Cours d'eau

La vallée est parcourue par une rivière, l'Eclimont, sur toute la longueur de l'aire d'étude. Certains secteurs, notamment au niveau du moulin contiennent des retenues d'eau freinant l'écoulement naturel du cours d'eau.

Le tracé est encore très naturel, avec par endroit de petits méandres et des bras morts. Dans l'ensemble les berges ne sont pas en pente douce et ne permettent pas l'expression de végétations typiques de berges exondées des cours d'eau. Ce constat s'explique par une vitesse d'écoulement assez forte.

Aucune végétation caractéristique des herbiers enracinés des eaux courantes ne se développe. La majeure partie de cet habitat est dénuée de végétation. Seules les parties convexes des petits méandres permettent l'installation de communauté à callitriches (*Callitriche sp.*).

Les abords du cours d'eau sont constitués tantôt de mégaphorbiaies discontinues, tantôt de cariçaies denses telles que décrites dans le chapitre précédent.

À noter que le cours d'eau en tant que milieu n'est pas considéré comme une zone humide selon l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

F. CRESSONNIÈRE (CB:82.42 ; EU:C3.45)



Photo 6 : Cressonnière au centre de l'aire d'étude

La vallée contenait historiquement plusieurs zones d'exploitation de cressons. Actuellement un secteur situé au centre de l'aire d'étude est encore en exploitation. Il correspond à une grande zone ouverte au sein du massif boisé où l'Eclimont est utilisé pour alimenter en eau l'exploitation. Au total presque un hectare accueille des cortèges végétaux composés de Cresson des Fontaines (*Nasturtium officinale*).

Plusieurs tranchées sont creusées pour accueillir les pieds de cressons. Le reste de l'habitat contient un certain nombre d'espèces compagnes plus ou moins hygrophiles selon le niveau d'humidité du sol. Les principales autres plantes rencontrées sont listées ci-après :

- Callitriche (*Callitriche sp*) ;
- Houlque laineuse (*Holcus lanatus*) ;
- Jonc diffus (*Juncus effusus*) ;
- Menthe à feuille ronde (*Mentha suaveolens*) ;
- Ortie dioïque (*Urtica dioica*) ;
- Ronce commune (*Rubus gr. fruticosus*).

Cet habitat correspond à un milieu typique de zone humide selon l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

G. FRÊNAIE DE RAVINS ET DE PENTES FRAICHES (CB:41.41 ; EU:G1.A41)



Photo 7 : Frênaie de ravins en mauvais état de conservation

Dans la partie Nord-Est de l'aire d'étude une zone boisée se situe sur un sol relativement pentu. La topographie générale du site correspond à une vallée sèche et ses deux talwegs.

Ce secteur est principalement dominé par une futaie moyennement haute et relativement dense. La strate arborescente est structurée par le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) en mélange avec quelques autres arbres comme l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), l'Érable champêtre (*Acer campestre*) et des tilleuls. Dans les zones les plus encaissées, on trouve un faciès avec du Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*) pouvant justifier le rattachement à des forêts de pentes d'intérêt communautaire. Néanmoins le milieu est dans un état de conservation dégradé et il ne permet pas un tel rattachement. La strate arbustive est peu représentée exceptée dans les zones où le milieu possède un faciès dégradé qui correspond à des fourrés à Noisetier (*Coryllus avellana*).

Dans les secteurs les plus mésophiles, la strate herbacée est globalement composée d'espèces classiques de forêt de feuillus avec des plantes comme le Brachypode des bois (*Brachypodium pinnatum*), Lierre grimpant (*Hedera helix*), la Ronce commune (*Rubus gr. fruticosus*). Pour les secteurs les plus encaissés et situés non loin de résurgence, ce sont les mousses et les fougères qui dominent. On trouve notamment des plantes comme le Polypode commun (*Polypodium vulgare*), la Scolopendre (*Phyllitis scolopendrium*).

Dans les parties hautes de ce milieu ayant un faciès plus xérophile, une plante à enjeu a été inventoriée, l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*, espèce rare pour la région).

H. MÉGAPHORBIAIE EUTROPHILE (CB:37.715 ; EU:E5.411)



Photo 8 : Mégaphorbiaie située sous des lignes hautes tensions

Les mégaphorbiaies sont des formations végétales hautes, denses, luxuriantes et dominées par des plantes à grandes feuilles. Le sol y est frais à humide et bien alimenté en nutriments assimilables par les plantes. Dans la vallée, ce milieu se caractérise par des espèces à tendance nitratophile. Il en découle un faciès eutrophisé sur l'ensemble des mégaphorbiaies.

Cet habitat est présent de manière discontinue et ponctuelle en plusieurs endroits de l'aire d'étude notamment dans certains sous-bois de l'Aulnaie-frênaie riveraine. En parallèle, des trouées dans les massifs boisés ou en bordure de cours d'eau permettent l'expression de ces végétations sur des surfaces plus importantes.

Cet habitat naturel se rattache à un milieu d'intérêt communautaire dont le code Natura 2000 est le 6430. Par ailleurs, il est également déterminant de ZNIEFF pour la région.

Les espèces structurantes du cortège végétal des mégaphorbiaies eutrophiles est détaillé ci-après :

- Alliaire (*Alliaria petiolata*) ;
- Angélique des bois (*Angelica sylvestris*) ;
- Cirse maraicher (*Crisum oleraceum*) ;
- Cucubale (*Cucubalus baccifer*) ;
- Houblon (*Humulus lupulus*) ;
- Liseron des haies (*Calystegia sepium*) ;
- Ortie dioïque (*Urtica dioica*) ;
- Scrophulaire aquatique (*Scrophularia auriculata*).

Une plante à enjeu a été observée au sein de cet habitat, la Cardère poilue (*Dipsacus pilosus*, espèce rare pour la région).

I. PEUPLERAIE (CB:83.321 ; EU:G1.C1)



Photo 9 : Peupleraie située en bordure de l'Éclimont

Quatre secteurs correspondent à des boisements dominés par des peupliers. La plupart d'entre elles semblent dénuées de gestion depuis plusieurs années. Cette entité naturelle représente environ deux hectares à l'échelle de l'aire d'étude.

Les autres parcelles sont exploitées pour la populiculture. En effet, les arbres y sont alignés avec un espacement régulier entre les tiges (environ 6 mètres). Dans ce contexte la strate arborée est composée d'individus clonés relativement similaires d'un point de vue génétique.

La strate arborée est dominée par des espèces comme le Peuplier noir (*Populus nigra*), le Peuplier tremble (*Populus tremula*) et des cultivars de peupliers (*Populus sp*). Le reste du sous-bois possède un faciès similaire à l'Aulnaie-frênaie riveraine avec une strate arbustive structurée par le Saule cendré (*Salix cinerea*) notamment.

Le tapis herbacé est tantôt occupé par des formations végétales typiques des mégaphobiaies tantôt des végétations de grandes laiches. Les principales plantes inventoriées sont les suivantes :

- Cirse maraicher (*Cirsium oleraceum*) ;
- Grande consoude (*Symphytum officinale*) ;
- Houblon (*Humulus lupulus*) ;
- Laiche des marais (*Carex acutiformis*) ;
- Laiche des rives (*Carex riparia*) ;
- Laiche espacée (*Carex remota*).

Cet habitat correspond à un milieu typique de zone humide selon l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

J. PLAN D'EAU (CB:22.1 ; EU:C1.1)



Photo 10 : Plan d'eau près du moulin de Fontenette

Au sein de la vallée, plusieurs aménagements (retenue d'eau) ont été créés pour mettre en place des plans d'eau sur le cours naturel de l'Eclimont (la plus grande étendue étant celle du Moulin de Fontenette). Certains étangs sont quant-à-eux liés à une dérivation d'une partie du cours d'eau.

Pour chacun des cas de figure, le profil des berges est trop abrupte pour qu'une végétation composée de plantes hélophytiques puisse s'installer. Néanmoins, la profondeur des plans d'eau est assez faible dans certains secteurs et permet le développement de radeaux de Nénuphar (*Nuphar lutea*).

À noter que le plan d'eau en tant que milieu n'est pas considéré comme une zone humide selon l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

K. PRAIRIE DE FAUCHE (CB:38.2 ; EU:E2.2)



Photo 11 : Prairie mésophile fauchée récemment

Les prairies sont présentes sur plusieurs secteurs de l'aire d'étude et sont installées dans des contextes différents. Quelques prairies mésophiles sont laissées en dynamique naturelle et fauchées une fois par an pour récolter le foin. D'autres sont associées à des zones régulièrement entretenues et assez rases. Dans ce cas, elles se rapprochent des gazons de jardins privés.

Au total, cinq secteurs sont recouverts de prairies de fauche. Le couvert végétal y est dominé par des plantes graminéennes et donne ainsi un aspect très homogène à ce milieu. Les plantes dominantes rencontrées dans ces parcelles sont les suivantes :

- Cirse des champs (*Cirsium arvense*) ;
- Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) ;
- Fétuque rouge (*Festuca rubra*) ;
- Gaillet jaune (*Galium verum*) ;
- Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*) ;
- Oseille des prés (*Rumex acetosa*) ;
- Pâturin commun (*Poa trivialis*) ;
- Pâturin des prés (*Poa pratensis*) ;
- Renoncule acre (*Ranunculus acris*) ;
- Vesce des haies (*Vicia sativa*).

Une espèce végétale à enjeu a été observée sur ce milieu dans la partie centrale de l'aire d'étude, le Tordyle majeur (*Tordylium maximum*, espèce déterminante de ZNIEFF/très rare pour la région). Un pied a été observé à la limite entre la prairie de fauche et une zone anthropique.

L. ZONE ANTHROPIQUE (CB:87.1X85.3 ; EU: I1.52XI2.2)



Photo 12 : Propriété privée inaccessible où le milieu est relativement modifié

Les zones anthropiques identifiées dans cette étude correspondent à des périmètres généralement privés et peu accessibles.

Au total, environ 10 hectares sont considérés comme des zones anthropiques au sein de l'aire d'étude. Ce milieu contient plusieurs faciès distincts avec de petites propriétés privées contenant une habitation et son jardin, et parfois de grandes propriétés boisées dont une barrière physique empêche l'accès. Ainsi on retrouve dans ces secteurs une mosaïque de milieux composés de bâtis abritant parfois des végétations saxicoles, des gazons de type "pelouse" avec plusieurs arbres d'ornements exotiques, des haies délimitant des parcelles, mais aussi des Aulnaie-frênaie riveraines en ce qui concerne les boisements.

Concernant les espèces végétales inventoriées, on retrouve une forte proportion d'espèces d'ores et déjà listées dans les paragraphes précédents. En parallèle, il est possible d'énumérer d'autres plantes régulièrement présentes dans ces secteurs. Les principales sont les suivantes :

- Amour en cage (*Physalis alkekengi*) ;
- Chrysanthème des jardins (*Chrysanthemum indicum*) ;
- Cyclamen (*Cyclamen* sp) ;
- Iris d'Allemagne (*Iris germanica*) ;
- Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*) ;
- Petit-cyprès de Lawson (*Chamaecyparis lawsoniana*) ;
- Pin noir (*Pinus nigra*) ;
- Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) ;
- Saule pleureur (*Salix babylonica*) ;
- Verveine de Buenos-Aires (*Verbena bonariensis*).

II - FLORE

Les inventaires de l'aire d'étude correspondant au fond de vallée sur les communes d'Arrancourt et d'Abbéville-la-Rivière ont permis de recenser 213 espèces sur l'ensemble des 12 habitats identifiés.

Cette richesse spécifique est assez moyenne compte-tenu de la surface d'étude et du nombre de milieux identifiés dans la vallée. Toutefois, notons que la majorité de la surface est occupée par des boisements humides ayant intrinsèquement une diversité biologique homogène.

Concernant la patrimonialité des plantes identifiées, la grande majorité des plantes sont communes à très communes pour la région. À noter la présence de 5 espèces dont le degré de rareté pour l'Ile-de-France est rare ou très rare dont une plante est protégée au niveau régional (cf. Tableau 12 : Espèces végétales patrimoniales de l'aire d'étude).

Tableau 12 : Espèces végétales patrimoniales de l'aire d'étude

Nom français	Nom latin	Niveau de protection	Statut déterminant de ZNIEFF	Niveau de menace	Degré de rareté régional
Cardère poilue	<i>Dipsacus pilosus</i>	-	-	LC	R
Egopode podagraire	<i>Aegopodium podagraria</i>	-	-	LC	R
Fougère des marais	<i>Thelypteris palustris</i>	PR	DZ	LC	R
Ophrys mouche	<i>Ophrys insectifera</i>	-	-	LC	R
Tordyle majeur	<i>Tordylium maximum</i>	-	DZ	NT	RR

Légende :

PR : espèce protégée régionale

DZ : déterminante de ZNIEFF

NT : quasi-menacé

LC : préoccupation mineure

RR : très rare

R : rare



Photo 13 : Egopode podagraire (à gauche), Ophrys mouche (au centre), Tordyle majeur (à droite)



Photo 14 : Cardère poilu (à gauche), Fougère des marais (à droite)

Toutes les stations d'espèces végétales patrimoniales sont localisées sur la cartographie des "Habitats naturels et flore patrimoniale".

À noter que quelques zones sont favorables à l'intrusion d'espèces exotiques comme dans les zones anthropiques et les boisements. Les principales espèces présentes sont listées ci-après :

- le Bambou (*Bambusa sp*) ;
- l'Iris d'Allemagne (*Iris germanica*) ;
- la Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*) ;
- le Lilas (*Syringa vulgaris*) ;
- le Robinier faux acacia (*Robinia pseudacacia*).



Photo 15 : Bambou (à gauche), Iris d'Allemagne (à droite)



Photo 16 : Laurier-cerise (à gauche), Robinier faux-acacia (à droite)



Photo 17 : Lilas

III - FAUNE

A. AMPHIBIENS

La richesse du réseau hydraulique de la vallée de l'Eclimont est propice à l'accueil et au développement des amphibiens. Lors des prospections, 2 espèces d'anoures ont été contactées sur le site.

À noter que des inventaires complémentaires seront réalisés en mars 2017. Les résultats présentés ci-après ne reflètent probablement qu'une partie des espèces d'amphibiens présents dans l'aire d'étude. Des urodèles peuvent être présents dans les boisements du fond de vallon.

Le tableau ci-après présente les résultats des prospections.

Tableau 13 : Amphibiens présents dans l'aire d'étude

Nom français	Nom latin	Statut Européen		Statut National		Statut Régional
		DH	LRE	Pro Nat	LRN	DZ idf
Grenouille commune	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	*	LC	Art. 5	NT	*
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	*	LC	Art. 5	LC	*

DH : espèce inscrite à la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats".

LRE : espèce inscrite sur la liste rouge Européenne des amphibiens.

Pro Nat : liste des amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire national (2007).

Art. 5 : Espèce à commercialisation réglementée.

LRN : espèce inscrite sur la liste rouge des amphibiens en France métropolitaine (2015).

NT : Quasi-menacé.

DZ : espèce inscrite sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Ile-de-France.

En gras : espèce patrimoniale.

La **Grenouille commune** (*Pelophylax kl. Esculentus*) est protégée contre le commerce sur le territoire national. L'espèce est également classée quasi menacée sur la liste rouge nationale. La Grenouille commune est une espèce largement répandue sur le territoire national. Dans l'aire d'étude elle a été contactée au niveau des plans d'eau du parcours de pêche.



*Photo 18 : Grenouille commune
(Pelophylax kl. Esculentus)*

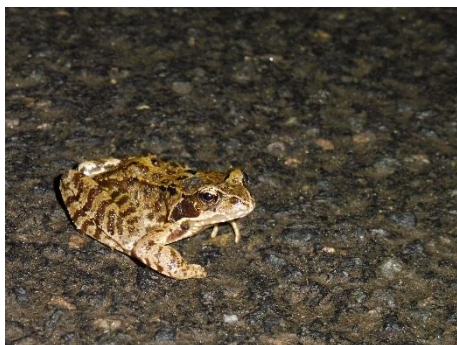


Photo 19 : Grenouille rousse (*Rana temporaria*), in situ

La **Grenouille rousse** (*Rana temporaria*), est également protégée sur le territoire national. Commune dans le nord et l'Est de la France, elle vit en milieu terrestre toute l'année sauf pendant la période de reproduction. L'espèce est réputée ubiquiste, sur le site d'étude elle a été observé au bord d'une route à proximité des boisements qui constituent un habitat terrestre potentiel.

B. REPTILES

Des recherches spécifiques ont été effectuées sur les biotopes favorables aux reptiles (lisières de bosquet, haies) situés aux abords de la zone humide.

Le tableau ci-après présente les résultats des prospections.

Tableau 14 : Reptiles présents dans l'aire d'étude

Nom français	Nom latin	Statut Européen		Statut National		Statut Régional
		DH	LRE	Pro Nat	LRN	DZ
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	DH An. IV	LC	Art. 2	LC	*
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	*	LC	Art. 2	LC	*

DH : espèce inscrite à l'annexe IV de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats".

LRE : espèce inscrite sur la liste rouge Européenne des reptiles.

Pro Nat : liste des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national (2007).

LRN : espèce inscrite sur la liste rouge des reptiles en France métropolitaine (2015).

DZ : espèce inscrite sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Ile-de-France.

En gras : espèce patrimoniale.

Le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) est protégé au niveau national et inscrit à l'annexe IV de la directive habitat. L'espèce est présente aux abords de la zone humide, en bord de route et à proximité des habitations.



Photo 20 : Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)



Photo 21 : Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*)

Le **Lézard vert occidental** (*Lacerta bilineata*) est protégé au niveau national. On retrouve également l'espèce en bord de route et à proximité des habitations.

C. AVIFAUNE

Les conditions météorologiques du début du printemps 2016 étant peu favorables aux inventaires de terrain il a été nécessaire de décaler les prospections au début de l'été. Des inventaires complémentaires seront effectués en mars 2017 pour les nicheurs précoces et avril/mai 2017 pour le reste de l'avifaune nicheuse.

Au total, 37 espèces ont été contactées dans l'aire d'étude dont 28 protégées.

Le tableau ci-après présente les résultats des prospections.

Tableau 15 : Oiseaux nicheurs présents dans l'aire d'étude

Nom français	Nom latin	Statut Européen		Statut National		Statut Régional	
		DO An. I	LRE	Pro Nat	LRN Nicheur	LRR	DZ
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	*	LC	*	NT	LC	*
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	DZ
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	*	LC	*	LC	LC	*
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	*	LC	*	LC	LC	*
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	*	LC	*	LC	LC	*
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	*	LC	*	LC	LC	*
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	*	LC	Art. 3	NT	NT	*
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	*	LC	*	LC	LC	*
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	DO An. I	VU	Art. 3	VU	LC	DZ
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	*	LC	*	LC	LC	*
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	*	LC	*	LC	LC	*
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*
Roitelet à triple-bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	*	LC	*	LC	LC	*
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*

DO An. I : espèce inscrite à l'annexe I de la directive européenne modifiée n° 79/409/CEE dite "Directive Oiseaux".

LRE : espèce inscrite sur la liste rouge des oiseaux en Europe (2015).

Pro Nat : liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national – Arrêté du 29 octobre 2009.

LRN Nicheur : espèce inscrite sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016).

LC : Préoccupation mineure. VU : Vulnérable.

NT : Quasi menacée

LRR : espèce inscrite sur la liste rouge des oiseaux en région Ile-de-France (2012).

DZ : espèce inscrite sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Ile-de-France.

En gras : espèce patrimoniale.

Parmi les 35 espèces recensées, 4 sont patrimoniales. Elles sont détaillées dans les paragraphes suivants :

L'**Alouette des champs** (*Alauda arvensis*), espèce classée quasi menacée sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine. Dans l'aire d'étude l'espèce a été contactée en alimentation dans une prairie de fauche. Son secteur de nidification se situe hors zone humide à l'extérieur de l'aire d'étude.



Photo 22 : Alouette des champs (*Alauda arvensis*)



Photo 23 : Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*)

La **Bergeronnette des ruisseaux** (*Motacilla cinerea*), espèce protégée à l'échelle nationale et déterminante de ZNIEFF en région Ile-de-France. Une observation de l'espèce en alimentation au niveau du parcours de pêche.

Le **Gobemouche gris** (*Muscicapa striata*), espèce protégée au niveau national et classée quasi menacée sur les listes rouges Européenne et nationale. Un individu chanteur a été observé au niveau du parcours de pêche.



Photo 24 : Gobemouche gris (*Muscicapa striata*)



Photo 25 : Martin-pêcheur d'Europe
(*Alcedo atthis*)

Le **Martin-pêcheur d'Europe** (*Alcedo atthis*), espèce protégée au niveau national, inscrite à l'annexe I de la directive oiseaux, classée vulnérable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine et déterminante de ZNIEFF en région Ile-de-France. Le Martin pêcheur d'Europe est présent sur l'ensemble de l'Eclimont qu'il utilise comme site d'alimentation.

D. MAMMIFÈRES TERRESTRES

3 espèces dont 2 protégées au niveau national ont été répertoriées dans l'aire d'étude.

Le tableau ci-après présente les résultats des prospections.

Tableau 16 : Mammifères terrestres présents dans l'aire d'étude

Nom français	Nom latin	Statut Européen		Statut National		Statut Régional
		DH	LRE	Pro Nat	LRN	DZ
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	*	LC	*	LC	*
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	*	LC	Art. 2	LC	*
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	*	LC	Art. 2	LC	*

DH : espèce inscrite à l'annexe IV de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats"

LRE : espèce inscrite sur la liste rouge Européenne des mammifères (2007).

Pro Nat : liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national (2007).

LRN : espèce inscrite sur la liste rouge des mammifères en France métropolitaine (2009).

DZ : espèce inscrite sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Ile-de-France.

En gras : espèce patrimoniale.

Deux espèces patrimoniales effectuant l'ensemble de leur cycle biologique dans l'aire d'étude ont été recensées :

L'**Écureuil roux** (*Sciurus vulgaris*), espèce protégée à l'échelle nationale. Une observation de l'espèce au sud de la zone d'étude. L'Écureuil roux est inféodé au milieu forestier, l'ensemble de l'aire d'étude constitue donc un habitat favorable à la présence de cette espèce.



Photo 26 : Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*)



Photo 27 : Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*)

Le **Hérisson d'Europe** (*Erinaceus europaeus*), espèce protégée à l'échelle nationale. Un individu observé sur la zone d'étude à la sortie du village d'Abbéville-la-rivière dans une zone anthropique. Le Hérisson d'Europe est une espèce à mœurs nocturnes, très communes à proximité des habitations.

E. CHIROPTÈRES

Les 7 espèces contactées sont inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats et protégées au niveau national. 1 espèce est inscrite en annexe II de la Directive Habitats. 3 espèces sont classées quasi menacées sur la liste rouge nationale et 6 sont déterminantes de ZNIEFF en région Ile-de-France.

Le tableau ci-après présente les résultats des prospections.

Tableau 17 : Chiroptères présents dans l'aire d'étude

Nom français	Nom latin	Statut Européen		Statut National		Statut Régional		Nombre de contacts
		DH	LRE	Pro Nat	LRN	LRR	DZ	
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	DH An. II DH An. IV	VU	Art. 2	NT	NT	DZ	1
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	DH An. IV	LC	Art. 2	LC	EN	DZ	7
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	DH An. IV	LC	Art. 2	NT	NT	DZ	21
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	DH An. IV	LC	Art. 2	NT	NT	DZ	1
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	DH An. IV	LC	Art. 2	LC	DD	DZ	5
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	DH An. IV	LC	Art. 2	LC	NT	*	184
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	DH An. IV	LC	Art. 2	LC	VU	DZ	6

DH : espèce inscrite à la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats".

LRE : espèce inscrite sur la liste rouge Européenne des mammifères (2007).

Pro Nat : liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national (2007).

LRN : espèce inscrite sur la liste rouge des mammifères en France métropolitaine (2009).

LRR : espèce inscrite sur la liste rouge des Chiroptères en région Ile-de-France (2014)

DZ : espèce inscrite sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Ile-de-France.

Nombre de contacts : Nombre de contacts sur l'ensemble des enregistrements.

En gras : espèce patrimoniale.

Tableau 18 : Résultats des enregistrements par points d'écoute

Point d'écoute	Durée d'enregistrement	Nombre de contacts	Espèces repérées	
P1	00 h 15 min	0	0	□
P2	00 h 15 min	39	38	Pipistrelle commune
			1	Murin de Bechstein
P3	00 h 15 min	50	35	Pipistrelle commune
			2	Oreillard gris
			13	Noctule commune
P4	00 h 15 min	7	4	Pipistrelle commune
			3	Murin de Daubenton
SM4	02 h 00 min	95	82	Pipistrelle commune
			4	Murin de Daubenton
			6	Sérotine commune
			3	Oreillard gris
TOTAL	03 h 00 min	191	6 espèces répertoriées	

L'ensemble des espèces contactées sont protégées à l'échelle national et inscrite à l'annexe IV de la directive habitats. Une espèce, le Murin de Bechstein est également citée en annexe II de la directive habitats.

Le Murin de Bechstein est classé vulnérable sur la liste rouge Européenne. Le Murin de Bechstein, la Noctule commune et la Noctule de Leisler sont identifiées en "quasi menacé" sur la liste rouge nationale. Concernant la liste rouge régionale, le Murin de Bechstein, La Noctule commune, la Noctule de Leisler et la Pipistrelle commune sont considérées quasi menacée. La Sérotine commune est vulnérable et le Murin de Daubenton est identifié comme en danger.

Hormis la Pipistrelle commune, toutes les espèces sont également déterminantes de ZNIEFF en région Ile-de-France.

Les 7 espèces de chauves-souris contactées peuvent se répartir en trois grands cortèges :

Les espèces forestières ou sylvo-cavernicoles (Noctules de Leisler, Murin de Daubenton, Murin de Bechstein). Dans ce cortège on retrouve les espèces qui exploitent, pour chasser, les structures arborées (boisements, haies) de l'aire d'étude. Ce groupe d'espèces est également très lié à la présence de milieux humides, notamment le Murin de Daubenton, ce qui explique la présence de nombreux contacts à proximité des points d'eau.



Photo 28 : Murin de Daubenton (Myotis daubentonii)

Les espèces ubiquistes et/ou anthropophiles (Pipistrelle commune, Sérotine commune, Oreillard gris). Ce cortège regroupe des espèces ayant une assez grande flexibilité dans le choix de leurs habitats de chasse et dont les gîtes d'été sont presque toujours des bâtiments (combles, murs disjoints ou derrière les volets, ...). Ces 3 espèces ubiquistes semblent utiliser régulièrement l'aire d'étude comme territoire de chasse. Toutefois ces espèces se reportent vers les bourgs et bâtis proches pour leurs gîtes d'été. Les bâtiments d'Arrancourt et d'Abbeville-la-Rivière offrent des potentialités d'accueil pour ces espèces.



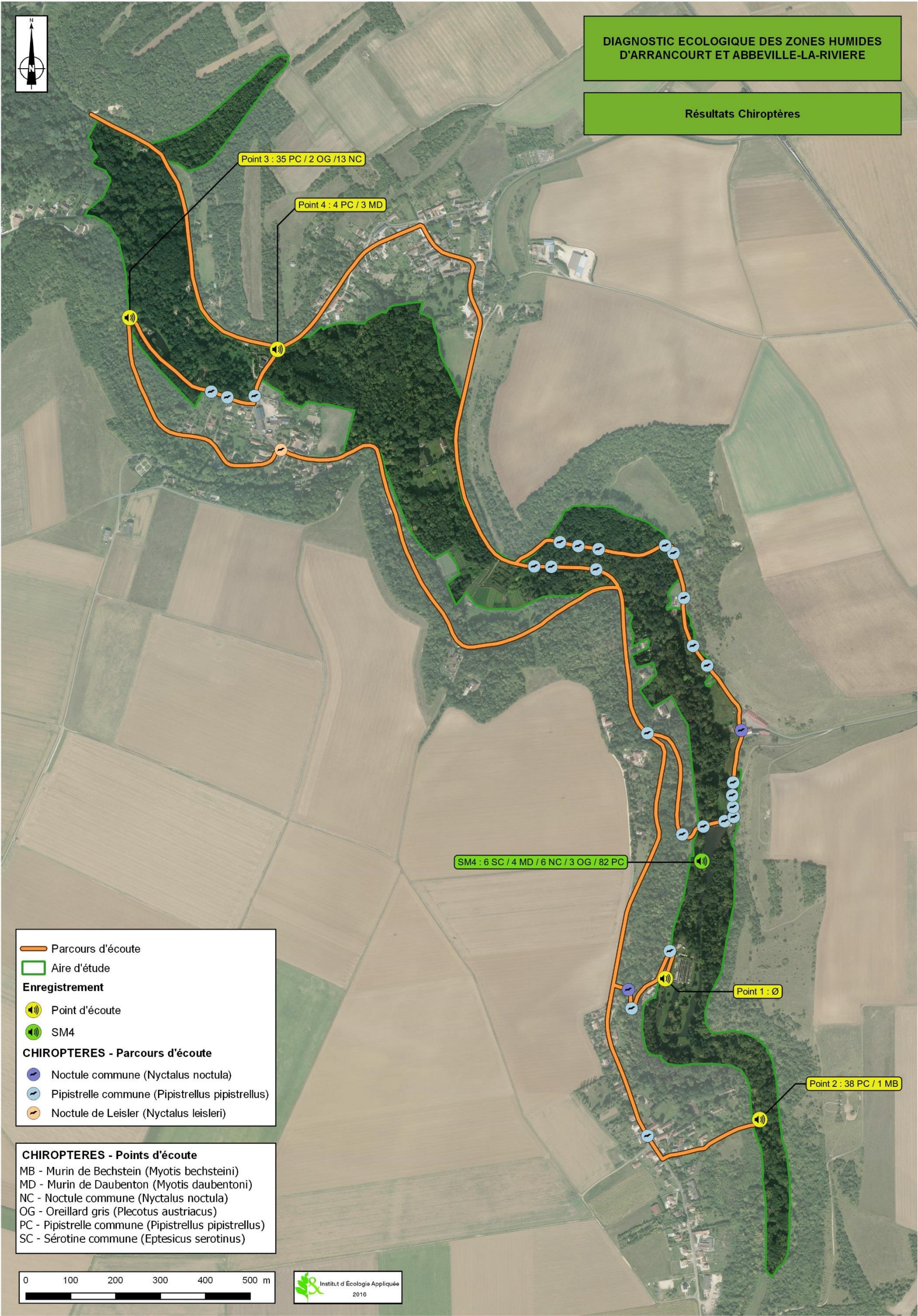
Photo 29 : Pipistrelle commune
(*Pipistrellus pipistrellus*)

Les espèces à large rayon d'action et/ou migratrices (Noctule commune). Les espèces rassemblées dans ce cortège possèdent un domaine vital souvent étendu avec un important rayon de dispersion pour rejoindre leurs territoires de chasse depuis leurs gîtes d'été. La Noctule commune semble utiliser irrégulièrement l'aire d'étude comme territoire de chasse ou la survole parfois à haute altitude.



Photo 30 : Noctule commune
(*Nyctalus noctula*)

La vallée étant recouverte en grande partie par des boisements rivulaires même jeune, il possible que des gîtes à chiroptères soient présents notamment pour le cortège des espèces forestières et sylvo-cavernicoles. Les recherches de gîtes effectués en mars 2017 n'ont pas permis de mettre en exergue des gîtes avérés desdites espèces mais les milieux boisés du fond vallon sont tout de même estimés gîte potentiel d'après l'expertise chiroptérologique.



F. INSECTES

Odonates

Pour mémoire, les conditions météorologiques du printemps 2016 étant peu favorables aux émergences d'insectes, il a été nécessaire de décaler les prospections au début de l'été et de réaliser un passage d'inventaires complémentaires en mai 2017.

Les résultats des prospections pour ce groupe montrent une richesse spécifique de 12 espèces différentes dont 3 espèces représentent un enjeu biologique.

Le tableau ci-après présente les résultats des prospections.

Tableau 19 : Odonate présent dans l'aire d'étude

Nom français	Nom latin	Statut Européen		Statut National		Statut Régional		
		DH	LRE	Pro Nat	LRN	LRR	DZ	Rareté
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	*	LC	*	LC	LC		C
Anax napolitain	<i>Anax parthekope</i>		LC		LC	LC		AC
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>		LC		LC	LC		C
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>		LC		LC	NT	DZ	AC
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	An II	NT	Art. 3	LC	EN	DZ	AR
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>		LC		LC	LC		CC
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>		LC		LC	LC		C
Petite nymphe	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>		LC		LC	LC		AC
Cordulie bronzé	<i>Cordulia aenea</i>		LC		LC	NT		AC
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>		LC		LC	LC		C
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>		LC		LC	LC		C
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>		LC		LC	LC		C

DH : espèce inscrite à la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats".

LRE : espèce inscrite sur la liste rouge Européenne des odonates (2010).

Pro Nat : liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire national (2007).

LRN : espèce inscrite sur la liste rouge des odonates en France métropolitaine (2016).

LRR : espèce inscrite sur la liste rouge des odonates en région Ile-de-France (2014).

DZ : espèce inscrite sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Ile-de-France.

En gras : espèce patrimoniale.

L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) est une espèce déterminante de ZNIEFF pour la région et estimée en danger d'extinction sur la liste rouge régionale. Il est également protégé au niveau européen et national. L'espèce n'a pas été observée sur le terrain mais l'habitat situé le long du cours d'eau dans sa partie amont possède des caractéristiques très favorables à la présence de cette espèce (eau claire, bien oxygénée et végétalisée).



*Photo 31 : Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)*

Le **Caloptéryx vierge** (*Calopteryx virgo virgo*) est une espèce déterminante de ZNIEFF en région Ile-de-France et classée quasi menacée sur la liste rouge régionale. L'espèce a été observée à plusieurs reprises sur le cours d'eau principal. Cette espèce se reproduit sur l'Eclimont.



Photo 32 : Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo virgo*)

La **Cordulie bronzée** (*Cordulia aenea*) est une espèce estimée quasi-menacée à l'échelle régionale. Cette espèce semble se reproduire au niveau de l'étang du Moulin de Fontennette.



Photo 33 : Cordulie bronzée (*Cordulia aenea*)

Rhopalocères

Une faible richesse spécifique a été observée dans la vallée. Les fortes pluviométries et le froid des mois de mai et juin ont probablement diminué les possibilités d'émergence des imagos. À l'inverse, la période estivale a été caractérisée par des conditions de sécheresse limitant la ressource alimentaire des quelques individus mâtures présents. Enfin rappelons que l'occupation du sol en majorité fermée n'est pas favorable pour l'expression d'une diversité importante de papillons.

5 espèces de papillons de jour ont été observées sur le site. Elles utilisent les habitats naturels et semi-naturels de l'aire d'étude telle que les prairies et les mégaphorbiaies :

Tableau 20 : Rhopalocères présents dans l'aire d'étude

Nom français	Nom latin	Statut Européen		Statut National		Statut Régional	
		DH	LRE	Pro Nat	LRN	LRR	DZ
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	*	LC	*	LC	LC	*
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	*	LC	*	LC	LC	*
Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>	*	LC	*	LC	LC	DZ
Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	*	LC	*	LC	LC	*
Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	*	LC	*	LC	LC	*

DH : espèce inscrite à la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats".

LRE : espèce inscrite sur la liste rouge Européenne des rhopalocères (2010).

Pro Nat : liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire national (2007).

LRN : espèce inscrite sur la liste rouge des Papillons de jour en France métropolitaine (2012).

LRR : espèce inscrite sur la liste rouge des rhopalocères en région Ile-de-France (2015).

DZ : espèce inscrite sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Ile-de-France.

En gras : espèce patrimoniale.

Une espèce patrimoniale est recensée, le **Demi-Deuil** (*Melanargia galathea*), espèce déterminante de ZNIEFF en région Ile-de-France. Plusieurs observations de l'espèce sur des prairies de fauches et en lisière d'aulnaie-frênaie riveraine ont été effectuées au sein de l'aire d'étude



Photo 34 : Demi-Deuil (*Melanargia galathea*)

Orthoptères

Le groupe des orthoptères est fortement inféodé aux milieux prairiaux ouverts. La zone d'étude est composée à 83 % de zones humides forestières et de milieux aquatiques. À l'inverse les prairies de fauche ne représentent que 4 % de la surface de l'aire d'étude.

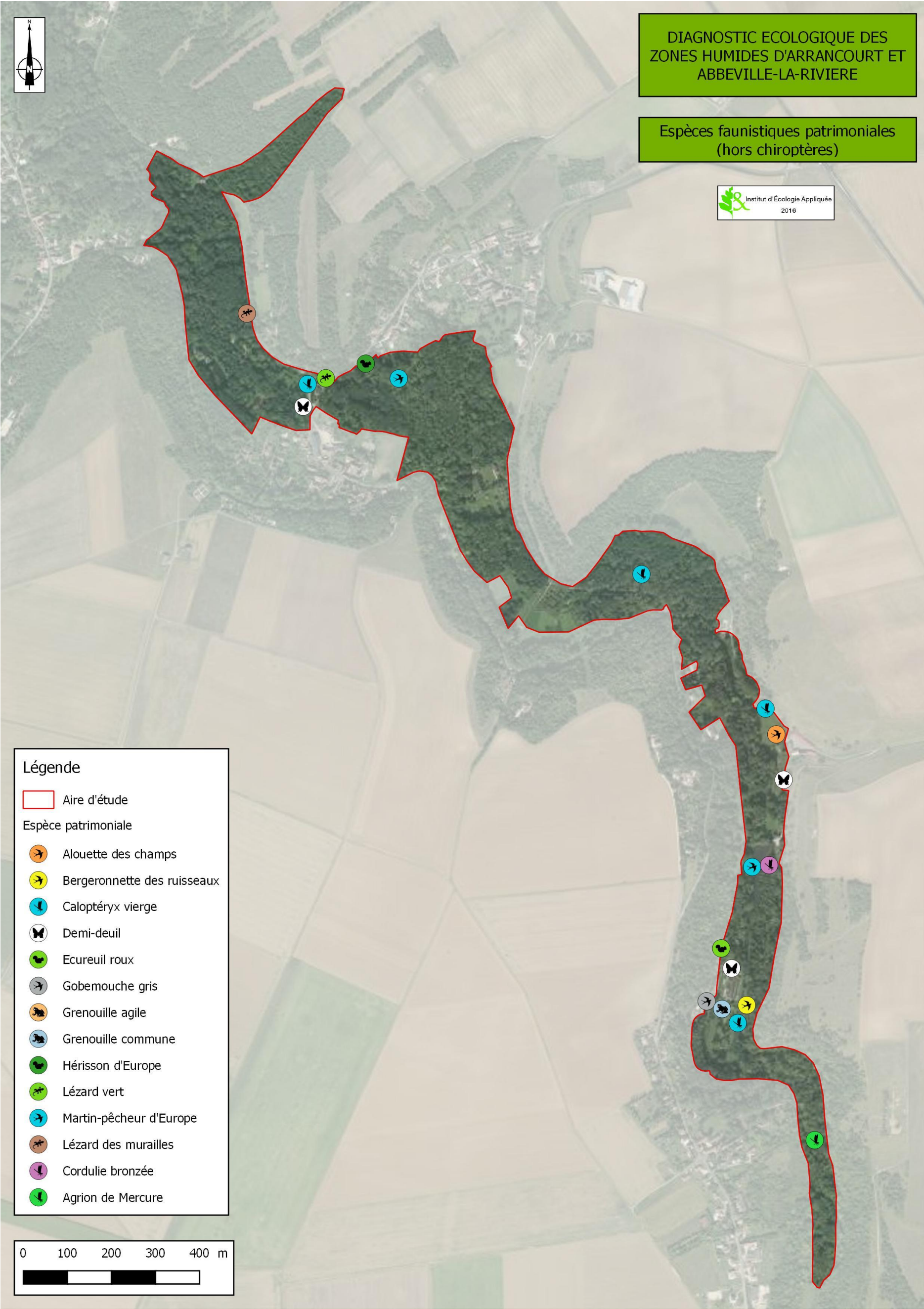
Les potentialités d'accueil pour le groupe des orthoptères sont donc faibles.

De plus, rappelons que les études précédentes et les bases de données communales ont identifiées un cortège très limité d'orthoptères composé exclusivement d'espèces banales (même si elles peuvent être protégées) comme le Conocéphale gracieux ou le Grillon d'Italie, qui ne présentent pas d'enjeu biologique liés aux zones humides.

Coléoptères saproxyliques

Le contexte forestier de l'emprise est principalement caractérisé par des boisements faiblement favorables à la présence des espèces d'intérêt communautaire recherchées (Pique-prune, Lucane cerf-volant, Grand Capricorne). En effet, les écosystèmes les plus intéressants ne sont pas associés aux boisements rivulaires mais aux vieilles forêts de chênes.

Lors des prospections aucun contact ou indice de présence de coléoptères saproxyliques n'a été noté.



IV – SYNTHÈSE DE LA RICHESSE SPÉCIFIQUE PATRIMONIALE

La biodiversité de l'aire d'étude contient majoritairement des boisements liés aux petits cours d'eau. Le type principalement rencontré est l'Aulnaie-frênaie riveraine des cours d'eau. En parallèle de ces milieux fermés, des zones ouvertes contiennent des habitats classiques des contextes ruraux du Sud de l'Essonne avec des plans d'eau, des mégaphorbiaies ou encore des cressonnières.

Parmi les 12 habitats identifiés sur l'aire d'étude "zone humide" (cf. Localisation de la zone d'étude "zone humide" au chapitre I), 6 milieux sont caractéristiques de zone humide selon l'arrêté préfectoral du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009, codifié dans les articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. Quatre d'entre eux sont considérés comme patrimoniaux :

- Aulnaie marécageuse ;
- Aulnaie-frênaie riveraine ;
- Cariçaie ;
- Mégaphorbiaie eutrophile.

Les inventaires floristiques ont permis d'inventorier environ 200 espèces végétales dont 5 plantes à enjeu. Une plante est protégée au niveau régional, la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*). Les autres sont rares ou très rares pour la région. Elles sont listées ci-après :

- Cardère poilue (*Dipsacus pilosus*) ;
- Egoïde podagraire (*Aegopode podagraire*) ;
- Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*) ;
- Tordyle majeur (*Tordylium maximum*).

Les inventaires faunistiques ont mis en exergue plusieurs espèces à enjeu pour la vallée. L'étude des amphibiens, des reptiles et des mammifères terrestres a permis de voir des espèces classiques des communes rurales ou des secteurs contenant des mares. Elles sont listées ci-après et sont pour la plupart protégées ou d'intérêt communautaire :

- La Grenouille commune ;
- Le Léopard des murailles ;
- L'Écureuil roux ;
- Le Hérisson d'Europe ;

Les mammifères volants, c'est-à-dire les chiroptères, sont relativement diversifiés dans ce fond de vallon. L'ensemble de ce groupe est considéré d'intérêt communautaire et protégé en France métropolitaine. Sur les 7 espèces présentes, le Murin de Daubenton et la Sérotine commune sont estimés menacés sur la liste rouge régionale. À noter qu'elles n'ont été observées qu'en période d'alimentation et aucun gîte potentiel n'a été identifié lors des prospections de terrain. Néanmoins, les habitats forestiers très présents sur l'aire d'étude sont considérés comme des habitats potentiels desdites espèces.

Au sein du groupe des insectes, trois espèces patrimoniales ont été observées dans l'aire d'étude :

- Le Caléoptéryx vierge (*Caleopterix virgo*) ;
- La Cordulie bronzée (*Cordulia aenea*) ;
- Le Demi-deuil (*Melanargia galathea*).

Par ailleurs, le secteur amont de l'Eclimont possède des caractéristiques environnementales très favorables (eau claire et peu polluée, végétation des zones humides bien présente et propice à la ponte des femelles) à la présence d'une espèce d'odonates d'intérêt européen, l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*).

Pour l'avifaune nicheuse, malgré les conditions climatiques défavorables au printemps 2016, 37 espèces d'oiseaux ont pu être observées sur le site dont 4 sont considérées comme patrimoniales pour ce secteur et 3 sont liées directement à des milieux caractéristiques de zones humides à minima pour leur alimentation :

- L'Alouette des champs ;
- La Bergeronnette des ruisseaux ;

- Le Gobemouche gris ;
- Le Martin-pêcheur d'Europe.

De manière générale, une part importante de la surface de l'aire d'étude est occupée par des boisements patrimoniaux caractéristiques de zones humides. Ces milieux fermés laissent place à de petites zones ouvertes favorisant ainsi les effets de lisières attractifs à plusieurs espèces animales à enjeu.

CHAPITRE IV : HIÉRARCHISATION DES ENJEUX ET DÉFINITION DE MESURES DE GESTION

I – ENJEUX BIOLOGIQUES GLOBAUX

L'ensemble du travail réalisé sur les inventaires des milieux naturels fournit une liste détaillée des habitats et des espèces patrimoniales de la vallée de l'Eclimont sur les deux communes d'Abbéville-la-Rivière et Arrancourt. Dans le but d'obtenir une synthèse simplifiée, le tableau ci-après présente les différents enjeux de chaque groupe faunistique et floristique en fonction des habitats, estimés selon la méthode décrite dans le chapitre I.

Tableau 21 : Synthèse des enjeux par milieu et en fonction des groupes floristiques/faunistiques étudiés

Code EUNIS	Intitulé	Enjeu habitat	Enjeu flore	Enjeu amphibiens	Enjeu reptiles	Enjeu oiseaux	Enjeu mammifères	Enjeu rhopalocères	Enjeu odonates	Enjeu chiroptères	Enjeu global
G1.A1	Aulnaie marécageuse	Habitat déterminant de ZNIEFF		-	-	-	-	-	-	-	FAIBLE
G1.21	Aulnaie-frênaie riveraine	Habitat d'intérêt communautaire et en bon état de conservation	1 espèce protégée au niveau régional, 1 espèce rare pour la région	-	-	2 espèces déterminantes de ZNIEFF et protégées au niveau national dont 1 espèce d'intérêt communautaire et classée vulnérable sur les listes européenne et nationale et 1 espèce protégée au niveau national et classée quasi-menacée sur les listes nationale et régionale	1 espèce protégée au niveau national	1 espèce déterminante de ZNIEFF	-	7 espèces protégées, dont 3 quasi menacées sur le liste rouge régionale, 6 déterminantes de ZNIEFF, 1 espèce annexe II de la directive Habitat, 1 en danger d'extinction sur la liste rouge régionale et 1 vulnérable sur liste rouge régionale.	MAJEUR

Code EUNIS	Intitulé	Enjeu habitat	Enjeu flore	Enjeu amphibiens	Enjeu reptiles	Enjeu oiseaux	Enjeu mammifères	Enjeu rhopalocères	Enjeu odonates	Enjeu chiroptères	Enjeu global
G1.C4	Bambouseraie	Habitat d'espèce exotique	-	-	-	-	-	-	-	-	NON SIGNIFICATIF
D5.21	Cariçaie	Habitat déterminant de ZNIEFF	-	-	-	-	-	-	-	-	FAIBLE
C2.16	Cours d'eau	-	-	-	-	1 espèce déterminante de ZNIEFF et protégée au niveau national et classée vulnérable sur les listes rouges européenne et nationale	-	-	1 espèce déterminante de ZNIEFF et quasi menacée sur la liste rouge régionale, 1 espèce déterminante de ZNIEFF et estimée en danger d'extinction sur la liste rouge régionale	-	FAIBLE
C3.45	Cressonnière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NON SIGNIFICATIF

Code EUNIS	Intitulé	Enjeu habitat	Enjeu flore	Enjeu amphibiens	Enjeu reptiles	Enjeu oiseaux	Enjeu mammifères	Enjeu rhopalocères	Enjeu odonates	Enjeu chiroptères	Enjeu global
G1.A41	Frênaie de ravins et de pentes fraîches	Habitat déterminant de ZNIEFF et pour partie d'intérêt européen mais en état de conservation dégradé	1 espèce rare pour la région	-	-	-	-	-	-	-	FAIBLE
E5.411	Mégaphorbiaie eutrophile	Habitat d'intérêt communautaire et en bon état de conservation	1 espèce rare pour la région	-	-	-	-	-	-	-	FORT
G1.C1	Peupleraie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NON SIGNIFICATIF
C1.1	Plan d'eau	-	-	1 espèce quasi menacée sur liste rouge nationale	-	1 espèce déterminante de ZNIEFF et protégée au niveau national et classée vulnérable sur les listes européennes et nationale, 1 espèce déterminante de ZNIEFF	-	-	1 espèce estimée quasi-menacée sur la liste rouge régionale	-	MODERE

Code EUNIS	Intitulé	Enjeu habitat	Enjeu flore	Enjeu amphibiens	Enjeu reptiles	Enjeu oiseaux	Enjeu mammifères	Enjeu rhopalocères	Enjeu odonates	Enjeu chiroptères	Enjeu global
E2.2	Prairie de fauche	-	1 espèce déterminante de ZNIEFF et rare pour la région	-	-	1 espèce quasi menacée sur liste rouge nationale et 1 espèce quasi menacée sur liste rouge nationale et régionale	-	1 espèce déterminante de ZNIEFF	1 espèce déterminante de ZNIEFF et quasi menacée sur liste rouge régionale		MODERE
I1.52xI2.2	Zone anthropique	-	-	-	2 espèces protégées au niveau national dont 1 espèce d'intérêt communautaire	-	1 espèce protégée au niveau national		-		FAIBLE

Légende :

Enjeu par groupe

: Enjeu fort
 : Enjeu faible
 : Enjeu modéré
 : Enjeu non significatif

Enjeu global

: Enjeu majeur
 : Enjeu fort
 : Enjeu modéré
 : Enjeu faible
 : Enjeu non significatif

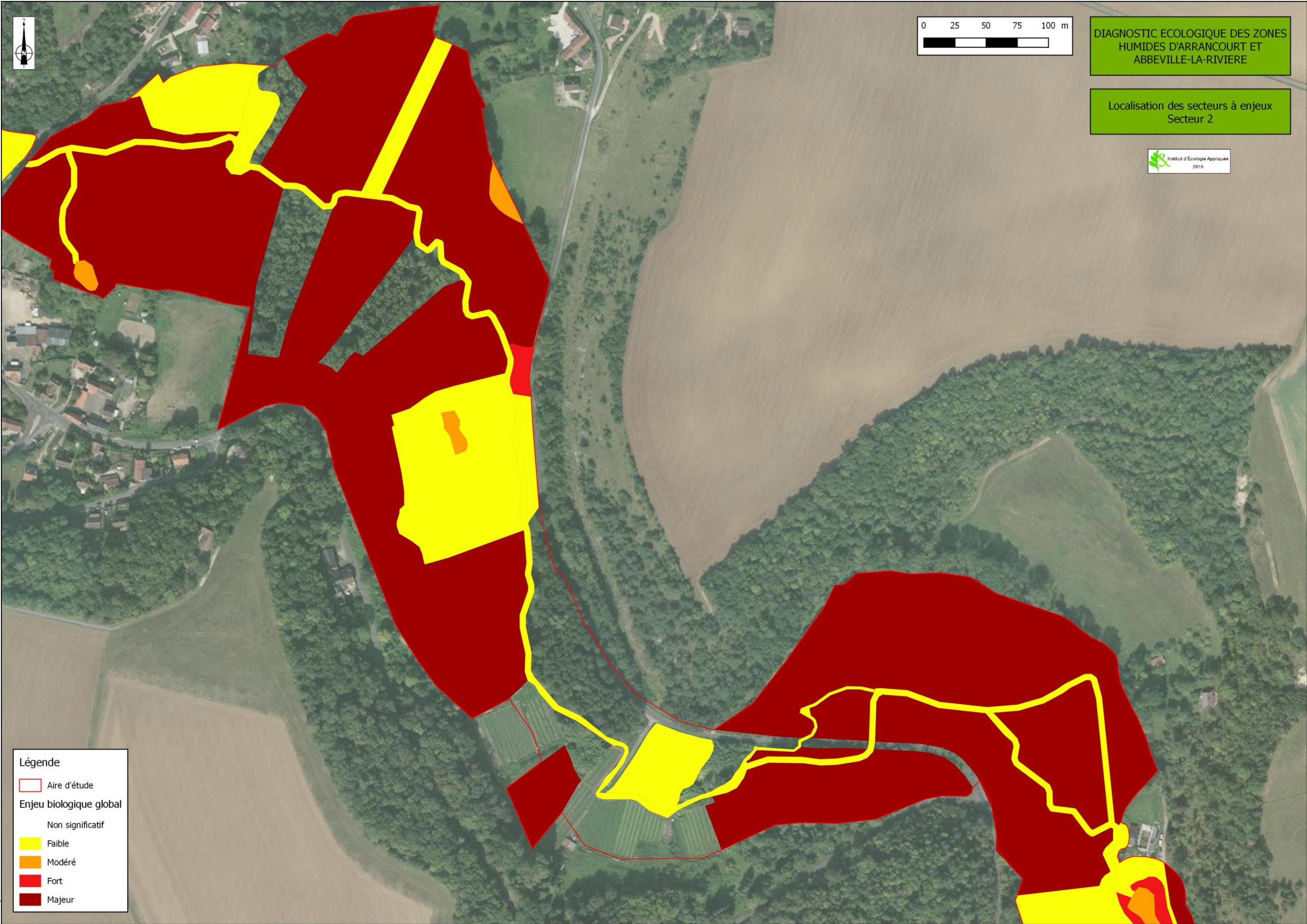
Cette estimation des enjeux met en avant en premier lieu les boisements typiques du fond de vallon à savoir l'Aulnaie-frênaie riveraine. Cet habitat est d'une part intrinsèquement patrimonial et d'autre part favorable à une diversité d'espèces très intéressantes.

Les autres secteurs intéressants correspondent à des milieux naturels liés aux zones ouvertes. On trouve d'une part les mégaphobies eutrophiles situées généralement en périphérie des zones en eau qui sont des habitats d'intérêt communautaire mais aussi les milieux aquatiques qui sont notamment des milieux de reproduction pour plusieurs espèces animales (odonates notamment) et les prairies de fauche présentes ponctuellement à plusieurs endroits au sein de l'aire d'étude.

Une part importante des autres habitats recensés au sein de l'aire d'étude possède un enjeu faible car ils possèdent soit un enjeu intrinsèque intéressant (cariçaie et aulnaie marécageuse) soit parce qu'ils servent de lieu d'alimentation ou de reproduction à un ou deux groupes d'espèces. En ce sens, même les espaces anthropiques et modifiés par l'activité humaine peuvent être favorables à certaines espèces animales.

La cartographie ci-après présente la sectorisation des enjeux biologiques globaux.









II - DÉFINITION DES MESURES DE GESTION

On distingue deux types de mesures concernant le milieu naturel sur ces deux communes :

- des mesures de gestion correspondant à des objectifs généraux. Elles sont associées à des objectifs à atteindre sur le long terme présentant les grands axes de développement de différents objectifs ciblés. Elles permettent d'agir en amont, avant que d'éventuelles altérations n'apparaissent ;
- des mesures de restauration correspondant à des objectifs à court ou moyen terme. Elles sont ciblées et opérationnelles. Ce sont des actions concrètes permettant d'améliorer l'état actuel de la biodiversité.

A – MESURES DE GESTION SUR LE LONG TERME

À l'issue du diagnostic écologique, il apparaît que l'ensemble de la vallée est dominé par des boisements humides, en particulier des aulnaies-frênaies riveraines associées aux cours d'eau. Par ailleurs, plusieurs zones ouvertes favorisent l'expression d'habitats naturels différents favorisant ainsi la diversité biologique du site. En effet, ces secteurs voient se développer des milieux mésophiles telles que les prairies de fauche mais également des zones humides telles que des mégaphorbiaies.

Ainsi, pour préserver ce patrimoine, différents objectifs à atteindre sur le long terme peuvent être envisagés. Sur les milieux présents dans cette vallée, ces objectifs généraux sont les suivants :

- **Objectif A** : assurer la préservation des habitats naturels d'intérêt patrimonial ayant un enjeu global fort ou majeur (milieux prioritaires) en particulier les boisements, les mégaphorbiaies ;
- **Objectif B** : maintenir et favoriser l'extension des populations d'espèces patrimoniales animales et végétales en créant des milieux qui leurs sont favorables pour leur reproduction et/ou leur alimentation ;
- **Objectif C** : maintenir une mosaïque d'habitats naturels diversifiés grâce à la préservation de milieux ouverts notamment en conservant les activités humaines qui y sont liées (cressonnières, parcours de pêche...) ;
- **Objectif D** : mettre en place un système de gestion optimale à l'échelle communale en particulier sur les secteurs publics.

B – MESURES DE GESTION À COURT OU MOYEN TERME

Afin de répondre aux différents objectifs fixés, des objectifs opérationnels réalisables à court ou moyen terme sont mis en place. Ils tiennent compte des caractéristiques et du contexte écologique, paysager et humain local. Les différents objectifs sont résumés dans le tableau suivant ci-après. Par ailleurs, une cartographie au 1/2500 présente la localisation des différentes opérations de gestion prioritaire à mettre en place.

Tableau 22 : Préconisation de gestion pour la vallée de l'Eclimont sur Arrancourt et Abbéville-la-Rivière

Niveau de priorité	Objectifs généraux	Objectifs ciblés	Mesures de gestion	Milieux concernés
Objectifs prioritaires : A-B-C	-Assurer la préservation des habitats naturels à enjeu global Fort et Majeur -Maintenir et favoriser l'extension des espèces patrimoniales animales et végétales -Maintenir une mosaïque d'habitats naturels diversifiés	Préserver la qualité écologique des zones en eaux	-Limiter les sources de pollution (déchet ^s vert ^s , produits chimiques, décharges sauvages)	-Cours d'eau -Plan d'eau
		Éviter une fermeture des zones ouvertes	-Maintien des activités rurales liées aux milieux ouverts -Entretien des milieux de zones ouvertes (ex: cariçaies, mégaphorbiaies)	-Milieux en contact direct avec les cours d'eau et les plans d'eau (cressonnières, prairies du parcours de pêches)
		Ouvrir certains milieux boisés afin de favoriser le développement de milieux humides liés aux zones ouvertes (ex : mégaphorbiaie)	Réaliser ponctuellement des coupes de bois	Aulnaie-frênaie riveraine au niveau des zones de contact direct avec les cours d'eau et les plans d'eau
		Mettre en place des îlots boisés de sénescence	Définir des zones où interdire tout aménagement (en particulier dans les zones contenant des espèces patrimoniales)	Aulnaie-frênaie riveraine
		Éviter l'installation des espèces invasives, voire éradiquer sur certains secteurs	Utiliser une méthode d'action adaptée aux espèces invasives concernées	-Bambouseraie -Tous milieux contenant une espèce jugée invasive, voire même les espèces exotiques
Objectif secondaire : D	Favoriser la découverte du patrimoine naturel de la commune au public	Mettre en place des sentiers piétonniers au travers des milieux	Restaurer les voies de circulation communales existantes dans les secteurs intéressants (cf. annexe 3-Carte de la biodiversité patrimoniale/Plan cadastral)	-Aulnaie-frênaie riveraine -Cours d'eau -Mégaphorbiaie -Plan d'eau
		Mettre en place des panneaux de communication	Installer les panneaux au niveau de point de vue paysager intéressant (passage de rivière, plan d'eau)	
		Préserver l'intégrité des milieux	Éviter l'installation de décharges sauvages contenant notamment des espèces exotiques	

ANNEXES

ANNEXE 1 : DÉTAILS DES PROTOCOLES FAUNISTIQUES

a) Prospections amphibiens

Pour ce groupe, nous inventorions les populations au cours de leur phase de reproduction, sur les points d'eau utilisés par les amphibiens puis sur leurs abords pour caractériser les voies de déplacement et les potentialités d'accueil pour la phase terrestre.

Les méthodes d'inventaires sont les suivantes :

- analyse diurne des points d'eau permettant la reproduction et milieux aux abords pour caractériser les potentialités d'accueil en fonction des capacités de dispersion des différentes espèces,
- écoutes et observations nocturnes à l'aide d'une lampe-torche pour dresser la liste des espèces et obtenir une estimation des densités de population.

L'étude ayant démarrée au mois d'avril 2016 soit dans la seconde partie de la période favorable pour ce groupe, et au regard de la potentialité de présence d'espèces plutôt précoces et forestières, les inventaires concernant les amphibiens ont été décalés au début du printemps 2017.

b) Prospections reptiles

La recherche des reptiles se déroule par temps sec de préférence, en prospectant les milieux les plus favorables (lisières, pieds de haie, talus, pierriers, fossés), de préférence en début de matinée, durant la période de thermorégulation précédant la reprise d'une pleine activité ou en fin de journée. On parle en fait d'héliothermie, consistant en une exposition directe au soleil permettant aux animaux d'atteindre une température corporelle optimale. La majorité des serpents et lézards de France initie leur journée par une période de régulation de durée variable.

D'autres espèces (Orvet fragile et certaines couleuvres) privilégient une exposition indirecte au contact de bons conducteurs thermiques, tout en restant cachées de la vue d'éventuels prédateurs. Elles sont recherchées en soulevant les abris naturels (dalles pierreuses, bois morts) ou artificiels (bâches, planches, pneus, tôles).

Outre la recherche active, nous cherchons également les mues laissées par les animaux.

c) Prospections oiseaux

Nos prospections sont ciblées sur l'inventaire **des oiseaux nicheurs**.

Il convient de préciser que les rassemblements importants d'oiseaux hivernants sont observés plutôt sur des espaces ouverts. De ce fait, le fond de la vallée encaissée et étroite de l'Éclimont où ont lieu les inventaires, ne correspond pas à un site idéal pour l'avifaune hivernante.

Pour inventorier **l'avifaune en période de reproduction**, nous employons une méthode par parcours-échantillons (recherche à vue et écoutes) et points d'écoute en poste fixe d'une durée limitée (de type IPA) qui permet d'adapter l'effort de prospection à la diversité des habitats.

Les informations collectées permettent de décrire le fonctionnement écologique du secteur avec la caractérisation de sites de plus forte concentration, les territoires de chasse, la recherche plus spécifique d'espèces patrimoniales, etc.

Les résultats de ces observations fournissent une liste des espèces présentes et un indice de leur fréquence permettant par comparaison de caractériser l'intérêt des milieux.

L'utilisation simultanée des deux méthodes permet de :

- fournir une liste, proche de l'exhaustivité, des espèces fréquentant l'aire d'étude biologique, avec une bonne estimation des densités spécifiques,
- dresser un état initial quantifié selon une méthode reproductible,
- caractériser les niveaux d'activité et les fonctions associées des différents milieux à l'intérieur des sites étudiés.

De nombreuses observations ont pu être réalisées lors du passage estival. Toutefois, des inventaires complémentaires seront menés en mars/avril 2017 pour recenser les oiseaux nicheurs précoces et forestiers.

d) Prospections mammifères terrestres

L'étude des grands et moyens mammifères est effectuée par une recherche systématique d'indices de présence : fèces, reliefs de repas, empreintes, terriers, frottis, coulées et tout autre type de marquage physique ou olfactif. Dans un même temps, quelques observations directes des espèces les moins discrètes sont notées.

Il est important que les visites de terrain soient réparties au long d'un cycle annuel, en dehors de la période hivernale durant laquelle l'activité des mammifères est réduite, voire inexistante pour certains épisodes climatiques défavorables. Les périodes les plus propices correspondent au début de printemps (manifestations territoriales, mise-bas, etc.) et au début de l'automne (essaimage lié à l'émancipation des jeunes de l'année, effort accru pour la prise de nourriture à l'approche de la mauvaise saison).

e) Prospections chiroptères

L'étude de ce groupe passe par la mise en place de prospections en journée et d'écoutes nocturnes afin de localiser d'éventuels gîtes de reproduction et de caractériser l'activité chiroptérologique sur les sites d'études.

❖ Passage de jour

L'étude de terrain en journée a pour objectif une recherche et une identification des gîtes pouvant abriter des individus ou des colonies de chauves-souris.

On procède à l'étude des linéaires d'arbres et des éléments bâtis dans l'environnement du site. Il s'agit de la recherche de sites pouvant abriter des colonies. On localisera ainsi les habitats potentiels : cavités, arbres creux, bâti et, le cas échéant, les espèces les occupant, ainsi que leur activité effectuée.

Afin de s'assurer de la présence d'individus dans les cavités, une caméra endoscopique est utilisée. Les cavités sont explorées, jusqu'à 3 m de hauteur environ, qu'il s'agisse de cavités d'arbres, de ponts, de failles en cavités souterraines ou de bâtiments.

Pour les cavités arboricoles situées plus en hauteur il est fait appel à notre prestataire Arbres en Puisaye pour affermir la présence d'individus.



Photo 35 : Visite d'une cavité et endoscope V-SCOPE utilisé par IEA

L'étude ayant démarrée au mois d'avril 2016, la recherche de gîtes n'a pas pu être réalisée avant la frondaïson. Les recherches seront donc effectuées au mois de mars 2017.

❖ Passages printanier et estival nocturnes

Pour les **investigations nocturnes**, la méthode d'étude retenue prévoit des investigations de terrain durant la période d'activité estivale des chauves-souris.

Les inventaires sont réalisés sur les sites étudiés pour mettre en évidence les axes privilégiés pour les déplacements, s'ils existent.

Ces écoutes nocturnes sont effectuées par points d'écoute en poste fixe et par transects.

Les matériels utilisés pour ces opérations sont des détecteurs Pettersson Electronics (D240X, D1000 et D500X) couplés à des enregistreurs numériques (ZOOM et EDIROL R-09 et R-05). Lors de ces écoutes tous les cris ultrasonores entendus sont enregistrés.

Les signaux captés sont enregistrés numériquement, permettant une interprétation ultérieure à l'aide des logiciels dédiés BatSound 4 pro de PetterssonElectronics et SonoChiro.



Photo 36: Détecteurs-amplificateurs d'ultrasons et enregistreurs numériques utilisés lors de l'étude

f) Prospections odonates

Les odonates, liés aux milieux aquatiques, peuvent être dépendants de sites pour leur reproduction, la présence des zones en eau étant ici un facteur favorable.

Les espèces recherchées sont celles qui utilisent des biotopes terrestres et aquatiques. Les prospections sont ciblées sur les périodes d'émergence des adultes, soit de préférence de mai à juillet. Elles sont menées à vue pour les espèces les plus facilement identifiables ou après capture au filet à papillons, pour les autres espèces. Les individus sont identifiés et relâchés au plus vite sur le lieu de prospection (méthode non destructrice).

Dans les secteurs de biotopes semi-aquatiques (présence d'hélophytes notamment) au niveau de cours d'eau et de plans d'eau, des recherches d'exuvies (restes de l'enveloppe des chrysalides subsistant dans la végétation à l'éclosion des odonates) sont également menées. Les exuvies sont collectées et déterminées en laboratoire.

g) Prospections rhopalocères

Les papillons de jour sont inventoriés à vue et font l'objet d'une recherche active. Les milieux les plus favorables sont parcourus dans leur ensemble à chaque visite.

Toutes les espèces rencontrées sont identifiées sur le terrain. Pour certaines espèces dont la détermination peut s'avérer délicate, voire impossible en vol, les papillons sont capturés au filet afin de garantir leur identification puis aussitôt relâchés à l'endroit même où ils ont été attrapés (méthode non destructrice).



Photos 37 et 38 : Prospection à vue, capture et battage pour la recherche de chenilles

Toutes les prospections se déroulent pendant les heures favorables à l'observation des rhopalocères. Par ailleurs, les chenilles observées au cours des prospections ont été déterminées afin de compléter l'inventaire.

Les espèces les plus intéressantes sont dans la mesure du possible photographiées.



Photos 39 et 40 : Myrtil et Piéride du Chou

h) Prospections orthoptères et mantidés

Suite à l'étude de phase 1 il a été décidé d'abandonner les inventaires sur ce groupe pour les raisons suivantes :

- présence majoritaire de milieux forestiers et boisés humides dans l'aire d'étude non favorables pour le groupe ;
- identification dans les études précédentes et dans les bases de données communales d'un cortège très limité d'orthoptères composé exclusivement d'espèces banales (même si elles peuvent être protégées) comme le Conocéphale gracieux ou le Grillon d'Italie qui ne présentent pas d'enjeu biologique liés aux zones humides.

i) Prospections coléoptères saproxyliques

Les recherches concernent les espèces d'intérêt européen (Pique-prune, Lucane cerf-volant, Grand Capricorne) et sont prioritairement menées dans les secteurs comportant des alignements et de vieux arbres, en début d'été (conditions chaudes déterminant l'envol des imagos).

Le contexte forestier de l'emprise est principalement caractérisé par des boisements jeunes faiblement favorables à la présence de ces espèces d'intérêt communautaire. En effet, les écosystèmes les plus intéressants ne sont pas associés aux boisements rivulaires mais aux vieilles forêts de chênes.

Des inventaires complémentaires seront menés en avril/mai 2017 pour recenser les insectes précoces en particulier les odonates et les rhopalocères dont les émergences ont souffert en 2016 du fait du printemps froid et pluvieux.

ANNEXE 2 : LISTE DES ESPÈCES VÉGÉTALES DE L'AIRE D'ÉTUDE

Nom latin	Nom français	Niveau de protection	Statut déterminant de ZNIEFF	Niveau de menace	Degré de rareté
<i>Abies alba</i>	Sapin pectiné	-	-	-	-
<i>Abies nordmanniana</i>	Sapin de Nordmann	-	-	-	-
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	-	-	LC	CCC
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	-	-	NA	CCC
<i>Aegopodium podagraria</i>	Égopode podagraire	-	-	LC	R
<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde	-	-	NA	-
<i>Agrostis capillaris</i>	Agrostide capillaire	-	-	LC	CC
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante	-	-	LC	CC
<i>Alcea rosea</i>	Rose trémière	-	-	NA	.
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	-	-	LC	CC
<i>Alopecurus myosuroides</i>	Vulpin des champs	-	-	LC	C
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique des bois	-	-	LC	CC
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante	-	-	LC	CC
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Cerfeuil des bois	-	-	LC	CC
<i>Arabidopsis thaliana</i>	Arabette de Thalius	-	-	LC	C
<i>Arctium lappa</i>	Grande Bardane	-	-	LC	CC
<i>Arum maculatum</i>	Gouet tacheté	-	-	LC	CC
<i>Bambusa sp</i>	Bambou	-	-	INV	-
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	-	-	LC	CCC
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	-	-	LC	CCC
<i>Brassica napus</i>	Colza	-	-	NA	.
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	-	-	LC	CCC
<i>Bromus ramosus</i>	Brome rude	-	-	LC	AR
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile	-	-	LC	CCC
<i>Callitriche sp</i>	Callitriche	-	-	-	-
<i>Caltha palustris</i>	Populage des marais	-	-	LC	AR
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	-	-	LC	CCC
<i>Campanula muralis</i>	Campanule des murs	-	-	NA	-
<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce	-	-	LC	CC
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	-	-	LC	CCC
<i>Carex acutiformis</i>	Laïche des marais	-	-	LC	C
<i>Carex flacca</i>	Laïche glauque	-	-	LC	CC
<i>Carex paniculata</i>	Laïche paniculée	-	-	LC	AR
<i>Carex remota</i>	Laïche espacée	-	-	LC	C
<i>Carex riparia</i>	Laïche des rives	-	-	LC	C
<i>Carex sylvatica</i>	Laïche des bois	-	-	LC	CCC
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	-	-	LC	CCC
<i>Centaurea gr. jacea</i>	Centaurée jacée	-	-	-	-

Nom latin	Nom français	Niveau de protection	Statut déterminant de ZNIEFF	Niveau de menace	Degré de rareté
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste commun	-	-	LC	CCC
<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste aggloméré	-	-	LC	CC
<i>Chaerophyllum temulum</i>	Cerfeuil enivrant	-	-	LC	CC
<i>Chamaecyparis lawsoniana</i>	Cyprès de Lawson	-	-	-	-
<i>Chrysanthemum indicum</i>	Chrysanthème des jardins	-	-	NA	-
<i>Circaea lutetiana</i>	Circée de Paris	-	-	LC	CC
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	-	-	LC	CCC
<i>Cirsium oleraceum</i>	Cirse maraîcher	-	-	LC	AC
<i>Cirsium palustre</i>	Cirse des marais	-	-	LC	CC
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	-	-	LC	CCC
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	-	-	LC	CCC
<i>Clinopodium vulgare</i>	Clinopode commun	-	-	LC	CC
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	-	-	LC	CCC
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	-	-	LC	CCC
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	-	-	LC	CCC
<i>Cucubalus baccifer</i>	Cucubale à baies	-	-	LC	AR
<i>Cyclamen sp</i>	Cyclamen	-	-	-	-
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	-	-	LC	CCC
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cabaret-des-oiseaux	-	-	LC	CCC
<i>Dipsacus pilosus</i>	Cardère poilu	-	-	LC	R
<i>Dryopteris carthusiana</i>	Dryoptéris des Chartreux	-	-	LC	CC
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	-	-	LC	CCC
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	-	-	LC	C
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hérissé	-	-	LC	CCC
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe à tige carrée	-	-	LC	CCC
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	-	-	LC	CCC
<i>Erodium cicutarium</i>	Bec-de-grue à feuilles de ciguë	-	-	LC	CC
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	-	-	LC	CCC
<i>Euphorbia cyparissias</i>	Euphorbe petit-cyprès	-	-	LC	AC
<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveil matin	-	-	LC	CC
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	-	-	LC	CC
<i>Fallopia convolvulus</i>	Renouée faux-liseron	-	-	LC	CC
<i>Festuca gr.rubra</i>	Fétuque rouge	-	-	-	-
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés	-	-	LC	CC
<i>Foeniculum vulgare</i>	Fenouil commun	-	-	NA	AR
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier	-	-	LC	CCC
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	-	-	LC	CCC
<i>Fumaria officinalis</i>	Fumeterre officinale	-	-	LC	C
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	-	-	LC	CCC
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet mollugine	-	-	LC	CCC
<i>Galium verum</i>	Gaillet jaune	-	-	LC	CC
<i>Geranium columbinum</i>	Pied de pigeon	-	-	LC	CC

Nom latin	Nom français	Niveau de protection	Statut déterminant de ZNIEFF	Niveau de menace	Degré de rareté
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	-	-	LC	CCC
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	-	-	LC	CCC
<i>Geranium robertianum</i>	Herbe à Robert	-	-	LC	CCC
<i>Geranium rotundifolium</i>	Géranium à feuilles rondes	-	-	LC	CC
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune	-	-	LC	CCC
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	-	-	LC	CCC
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	-	-	LC	CCC
<i>Helleborus foetidus</i>	Hellébore fétide	-	-	LC	AR
<i>Helosciadium nodiflorum</i>	Ache nodiflore	-	-	LC	AC
<i>Heracleum sphondylium</i>	Grande Berce	-	-	LC	CCC
<i>Himantoglossum hircinum</i>	Orchis bouc	-	-	LC	AC
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	-	-	LC	CCC
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	-	-	LC	CC
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	-	-	LC	CCC
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	-	-	LC	CCC
<i>Inula conyza</i>	Inule squarreuse	-	-	LC	C
<i>Iris foetidissima</i>	Iris fétide	-	-	LC	AR
<i>Iris germanica</i>	Iris d'Allemagne	-	-	NA	.
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux-acore	-	-	LC	CC
<i>Juglans regia</i>	Noyer	-	-	LC	CC
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré	-	-	LC	C
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	-	-	LC	CCC
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	-	-	LC	CC
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs	-	-	LC	CC
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole	-	-	LC	CCC
<i>Lamium amplexicaule</i>	Lamier amplexicaule	-	-	LC	C
<i>Lamium galeobdolon</i>	Lamier jaune	-	-	LC	C
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	-	-	LC	CC
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène	-	-	LC	CCC
<i>Listera ovata</i>	Listère ovale	-	-	LC	CC
<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	-	-	LC	CCC
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	-	-	LC	CC
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	-	-	LC	CCC
<i>Luzula campestris</i>	Luzule champêtre	-	-	LC	AC
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycopée d'Europe	-	-	LC	CC
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune	-	-	LC	C
<i>Matricaria discoidea</i>	Matricaire fausse-camomille	-	-	NA	CC
<i>Melilotus albus</i>	Mélicot blanc	-	-	LC	C
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	-	-	LC	CC
<i>Mentha suaveolens</i>	Menthe à feuilles rondes	-	-	LC	CC
<i>Mercurialis perennis</i>	Mercuriale vivace	-	-	LC	C
<i>Muscari comosum</i>	Muscari à toupet	-	-	LC	AC

Nom latin	Nom français	Niveau de protection	Statut déterminant de ZNIEFF	Niveau de menace	Degré de rareté
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs	-	-	LC	CCC
<i>Myosotis ramosissima</i>	Myosotis rameux	-	-	LC	AC
<i>Nasturtium officinale</i>	Cresson de Fontaine	-	-	LC	C
<i>Nuphar lutea</i>	Nénuphar jaune	-	-	LC	AR
<i>Oenanthe aquatica</i>	Oenanthe aquatique	-	-	LC	AR
<i>Ophrys insectifera</i>	Ophrys mouche	-	-	LC	R
<i>Orchis purpurea</i>	Orchis pourpre	-	-	LC	AC
<i>Ornithogalum pyrenaicum</i>	Ornithogale des Pyrénées	-	-	LC	AR
<i>Papaver orientalis</i>	Pavot d'Orient	-	-	NA	-
<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot	-	-	LC	CCC
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère	-	-	LC	CC
<i>Phleum pratense</i>	Fléole des prés	-	-	LC	CCC
<i>Phragmites australis</i>	Roseau	-	-	LC	CC
<i>Phyllitis scolopendrium</i>	Scolopendre	-	-	LC	AC
<i>Physalis alkekengi</i>	Amour en cage	-	-	NA	-
<i>Picea abies</i>	Epicéa commun	-	-	-	-
<i>Picris echinoides</i>	Picride fausse vipérine	-	-	LC	CCC
<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse épervière	-	-	LC	CCC
<i>Pimpinella saxifraga</i>	Petit Boucage	-	-	LC	C
<i>Pinus nigra</i>	Pin noir d'Autriche	-	-	NA	-
<i>Pinus sylvestris</i>	Pin sylvestre	-	-	NA	C
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	-	-	LC	CCC
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	-	-	LC	CCC
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	-	-	LC	CCC
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	-	-	LC	CC
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	-	-	LC	CCC
<i>Polypodium vulgare</i>	Polypode commun	-	-	LC	C
<i>Populus nigra</i>	Peuplier commun noir	-	-	DD	AC
<i>Populus tremula</i>	Tremble	-	-	LC	CCC
<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier cultivé	-	-	NA	CC
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	-	-	LC	CCC
<i>Primula veris</i>	Primevère officinale	-	-	LC	CC
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise	-	-	NA	AR
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	-	-	LC	CCC
<i>Pseudotsuga menziesii</i>	Sapin de Douglas	-	-	-	-
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	-	-	LC	CCC
<i>Ranunculus acris</i>	Bouton d'or	-	-	LC	CCC
<i>Ranunculus auricomus</i>	Renoncule à tête d'or	-	-	LC	C
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse	-	-	LC	C
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	-	-	LC	CCC
<i>Reseda luteola</i>	Réséda des teinturiers	-	-	LC	C
<i>Rhamnus cathartica</i>	Nerprun purgatif	-	-	LC	C

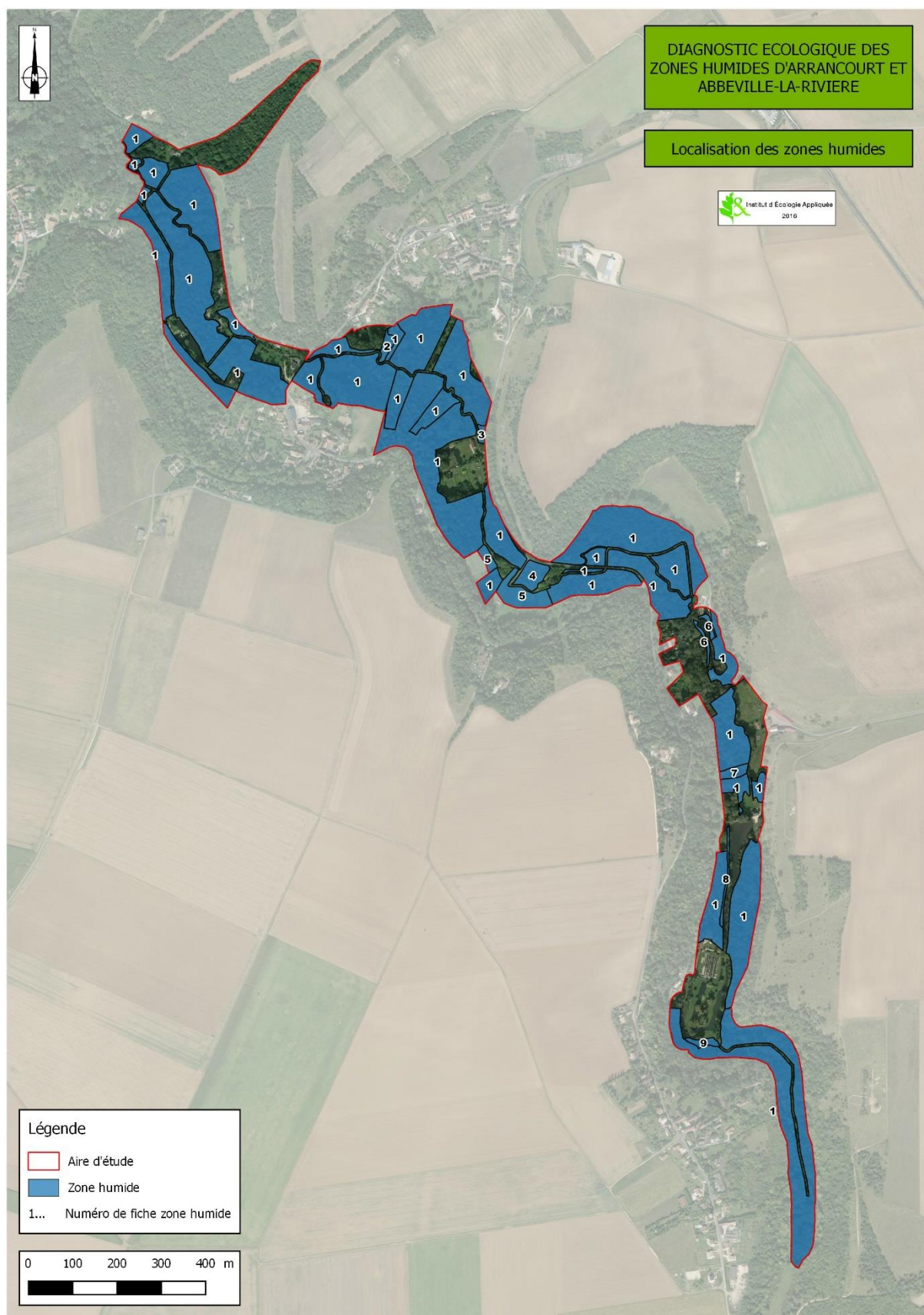
Nom latin	Nom français	Niveau de protection	Statut déterminant de ZNIEFF	Niveau de menace	Degré de rareté
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	-	-	LC	CCC
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	-	-	NA	CCC
<i>Rosa arvensis</i>	Rosier des champs	-	-	LC	CCC
<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleue	-	-	LC	CCC
<i>Rubus gr. fruticosus</i>	Ronce commune	-	-	LC	CCC
<i>Rumex conglomeratus</i>	Patience agglomérée	-	-	LC	CC
<i>Rumex crispus</i>	Patience crépue	-	-	LC	CCC
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses	-	-	LC	CCC
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	-	-	LC	CC
<i>Salix atrocinerea</i>	Saule roux-cendré	-	-	LC	AC
<i>Salix babylonica</i>	Saule pleureur	-	-	-	-
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	-	-	LC	CC
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	-	-	LC	CCC
<i>Sanicula europaea</i>	Sanicle d'Europe	-	-	LC	AC
<i>Saxifraga tridactylites</i>	Saxifrage à trois doigts	-	-	LC	CC
<i>Scrophularia auriculata</i>	Scrofulaire aquatique	-	-	LC	CC
<i>Scutellaria galericulata</i>	Scutellaire casquée	-	-	LC	AC
<i>Sedum acre</i>	Orpin âcre	-	-	LC	CC
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	-	-	LC	CCC
<i>Sherardia arvensis</i>	Rubéole des champs	-	-	LC	AC
<i>Solanum dulcamara</i>	Douce amère	-	-	LC	CCC
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron rude	-	-	LC	CCC
<i>Stachys sylvatica</i>	Épiaire des bois	-	-	LC	CCC
<i>Stellaria media</i>	Mouron des oiseaux	-	-	LC	CCC
<i>Symphytum officinale</i>	Grande Consoude	-	-	LC	CC
<i>Syringa vulgaris</i>	Lilas	-	-	NA	.
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie commune	-	-	LC	CC
<i>Taraxacum gr. ruderalia</i>	Pissenlit	-	-	-	CCC
<i>Thelypteris palustris</i>	Fougère des marais	PR	DZ	LC	R
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à feuilles en cœur	-	-	LC	CC
<i>Tilia platyphyllos</i>	Tilleul à grandes feuilles	-	-	LC	C
<i>Tordylium maximum</i>	Tordyle majeur	-	DZ	NT	RR
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage	-	-	LC	CC
<i>Typha latifolia</i>	Massette à larges feuilles	-	-	LC	C
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	-	-	LC	CCC
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	-	-	LC	CCC
<i>Valerianella locusta</i>	Mâche	-	-	LC	AC
<i>Verbena bonariensis</i>	Verveine de Buenos-Aires	-	-	NA	-
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	-	-	LC	CCC
<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs	-	-	LC	CCC
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit chêne	-	-	LC	CC

Nom latin	Nom français	Niveau de protection	Statut déterminant de ZNIEFF	Niveau de menace	Degré de rareté
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	-	-	NA	CCC
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne mancienne	-	-	LC	CC
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier	-	-	LC	CC
<i>Vicia hirsuta</i>	Vesce hérissée	-	-	LC	C
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	-	-	LC	CCC
<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies	-	-	LC	CC
<i>Viola arvensis</i>	Pensée des champs	-	-	LC	C
<i>Viola odorata</i>	Violette odorante	-	-	LC	CCC
<i>Viola reichenbachiana</i>	Violette des bois	-	-	LC	CC

Légende :

PN : espèce protégée national
 PR : espèce protégée régional
 Z1 : déterminante de ZNIEFF- catégorie 1
 Z2 : déterminante de ZNIEFF- catégorie 2
 Z3 : déterminante de ZNIEFF- catégorie 3
 NA : non évaluée
 LC : préoccupation mineure
 VU : vulnérable
 EN : en danger
 CR : en danger critique
 RRR : extrêmement rare
 RR : très rare
 R : rare
 AR : assez rare
 AC : assez commune
 C : commune
 CC : très commune
 CCC : extrêmement commune

ANNEXE 3 : FICHES ZONES HUMIDES



Fiche 1 : Aulnaie-frênaie riveraine

Zone Humide à enjeu de préservation

	Enjeu Biologique Global		Majeur
	Informations générales		
	Localisation : Abbéville-la-Rivière/Arrancourt		
	Bassin versant : Éclimont		
	Statut de propriété : Propriétés privées, voies communales		
	Critères de délimitation : Végétation hygrophile		
	Typologie d'habitat :		
	Corine biotopes : 44.3		
	EUNIS : G1.21		
	Natura 2000 : 91E0		
	Zonage d'inventaire du patrimoine naturel :		
	ZNIEFF 1 n°110001581 – "Zone humide de la cave"		
	ZNIEFF 1 n°110001574 – "Zone humide des vallées de la Juine et de l'Eclimont"		
	Surface de zones humides : 30 ha		
	Source : IEA		

Source : IEA

DESCRIPTION GÉNÉRALE

La plus grande partie de l'aire d'étude est occupée par ce milieu boisé d'Aulnaie-frênaie riveraine. Il forme un continuum sur quasiment la quasi-totalité des berges de l'Eclimont. Seuls quelques axes routiers fragmentent la continuité écologique de ce milieu.

La physionomie globale de ce milieu est une futaie de bois durs avec une hauteur dominante d'environ 20 mètres et une strate arborescente dominée par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*). La strate arbustive est assez diversifiée avec des espèces végétales telles que le Saule cendré (*Salix cinerea*), le Groseillier rouge (*Ribes rubrum*). La strate herbacée quant à elle est luxuriante et plus ou moins haute selon les secteurs. Elle est riche en espèces végétales typiques des mégaphorbiaies et des cariçaies. Quelques secteurs boisés sont des boisements dominés par les peupliers. La plus part sont d'origine anthropique.

Cet habitat peut être rattaché à l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire "Forêt alluviale d'aulnes et de frênes" dont le code Natura 2000 est le 91E0. Par ailleurs, il est également déterminant de ZNIEFF pour la région.

HABITATS NATURELS ET BIODIVERSITÉ

Fonction biologique : Forte diversité d'espèces

État de conservation des habitats : Bon état de conservation

Habitats naturels liés aux zones humides :	Espèces végétales remarquables:	Espèces animales remarquables:
Habitat structurant : Aulnaie-frênaie riveraine Peupleraie Habitat en connexion : Cariçaie Mégaphorbiaie	Egopode podagraire Fougère des marais	Martin pêcheur d'Europe Murin de Bechstein Murin de Daubenton Sérotine commune Ecureuil roux Demi-deuil

HYDROLOGIE

Fonctionnement : Boisement traversé par le cours d'eau de l'Eclimont subissant partiellement des submersions.

Fonction hydrologique et/ou biogéochimique :

Fonctions concernées	Intérêt
Régulation naturelle des crues	Fort
Protection contre l'érosion	Fort
Stockage des eaux de surface	Fort
Soutien naturel d'étiage	Fort
Interception des matières en suspension et toxiques	Fort
Régulation des nutriments	Fort

PRATIQUES ET USAGES

Valeur socio-économique et usages associés :

Fonctions concernées	Intérêt
Production agricole et sylvicole (fauche, bois...)	Faible
Production biologique (pêche, chasse...)	Faible
Production et stockage d'eau potable	Fort
Valorisation pédagogique/éducation	Faible
Loisirs	Moyen
Paysage, patrimoine culturel	Fort

CONTRAINTES ET MENACES

Risques de dégradation et menaces associés :

Menaces concernées	Risque
Assèchement, drainage	Nul
Dépôt de déchets	Fort
Enfrichement, fermeture du milieu	Faible
Amendement, eutrophisation, fertilisation	Faible
Présence d'espèces invasives	Faible
Surfréquentation	Faible

ORIENTATIONS DE GESTION

Préconisations d'actions générales sur l'habitat :

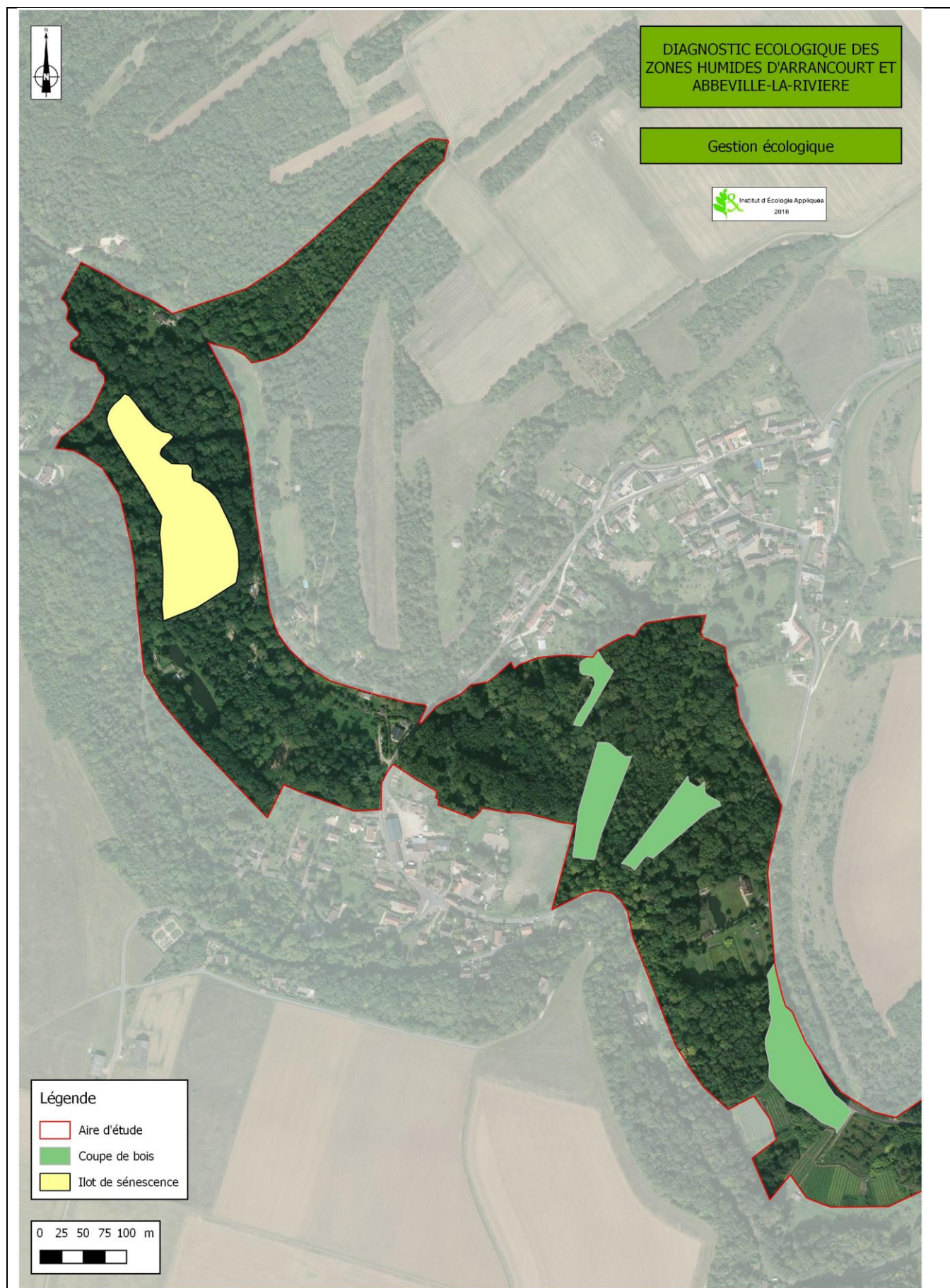
- Ouvrir des milieux boisés afin de favoriser l'installation de milieux humides de zones ouvertes (ex : mégaphorbiaie) ;
- Mettre en place des îlots boisés de sénescence ;
- Valorisation du milieu pour le grand public ;
- Éviter l'installation des espèces invasives, voire éradiquer sur certains secteurs.

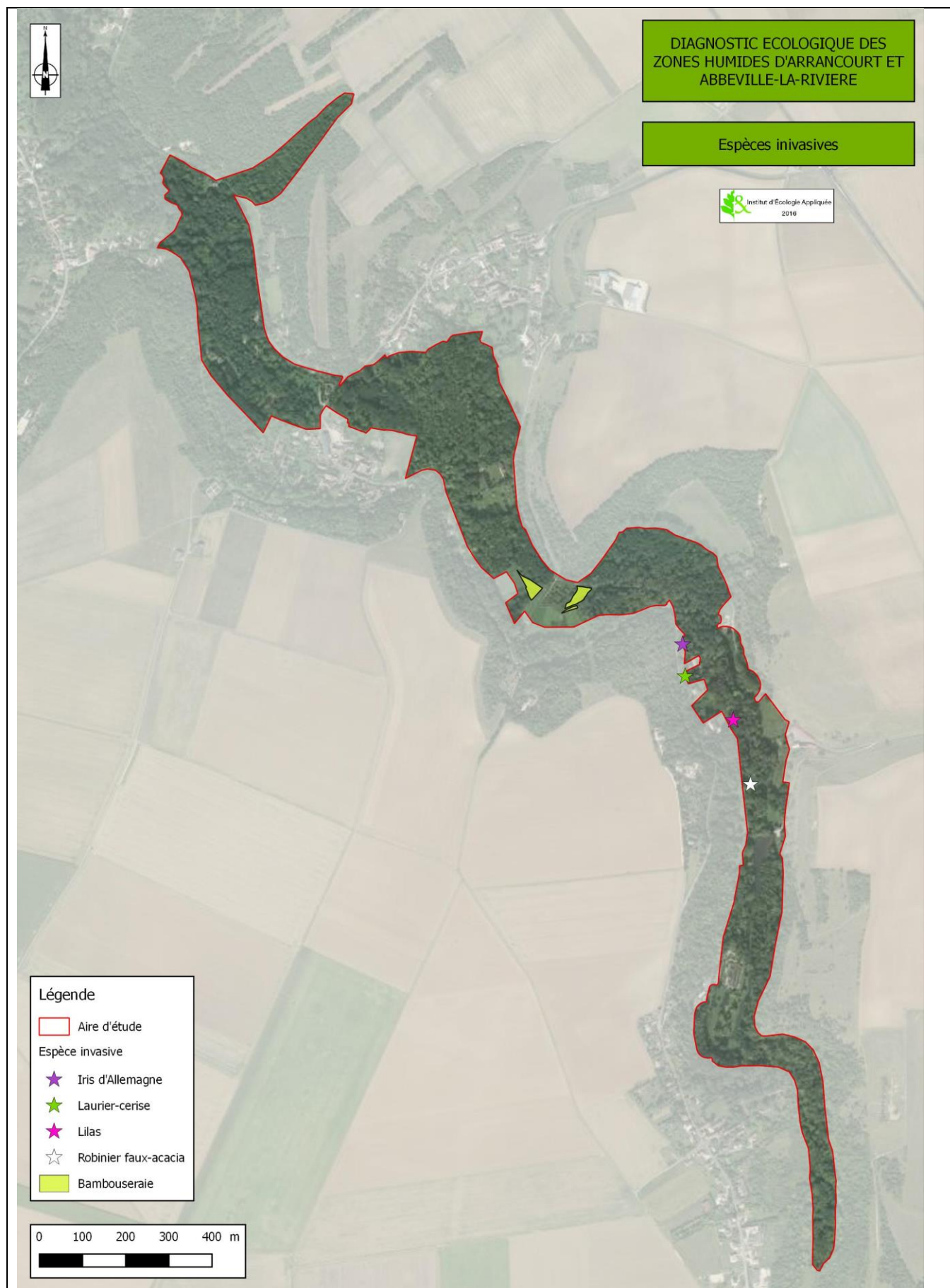
Proposition d'actions localisées sur l'habitat (cf. cartographie) :

- Des secteurs dominés par le Peuplier peuvent faire l'objet d'une coupe pour ouvrir le massif boisé (environ 1,7 ha) ;
- Une grande zone au cœur du fond de vallon entre deux cours d'eau peut être sélectionnée pour mettre en place un îlot de sénescence (environ 1,5 ha) ;
- Mettre en place un sentier de découverte avec des panneaux d'information sur le milieu naturel ;
- Éradiquer les espèces exotiques installées à proximité des zones anthropiques.

Estimation budgétaire des actions :

- Ouverture du milieu → Coupe de bois et évacuation de la matière organique - 500 à 2 500 €/ha ;
- Îlot de sénescence → Mise en place de signalétiques - 100 à 1 000 € ;
- Sentier de découverte et panneaux d'information → Mise en place d'une limite de sentier et de signalétiques - 1 000 €.





Fiche 2 : *Cariçaie Beau Regard*

Zone Humide à enjeu de préservation

	Enjeu Biologique Global		Faible
	Informations générales		
	Localisation : Abbéville-la-Rivière		
	Bassin versant : Éclimont		
	Statut de propriété : Propriétés privées		
	Critères de délimitation : Végétation hygrophile		
	Typologie d'habitat : Corine biotopes : 53.21 EUNIS : D5.21 Natura 2000 : -		
	Zonage d'inventaire du patrimoine naturel : -		
	Surface de zones humides : 0,15 ha		
Source : IEA			

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Dans la partie Nord-Est de l'aire d'étude entre le cours d'eau et une peupleraie, se trouve une clairière structurée par de grandes laïches.

Le cortège végétal est dominé par des espèces de Laïches, Laïche des marais (*Carex acutiformis*), Laïche paniculée (*Carex paniculata*), Laïche des rives (*Carex riparia*), qui sont parfois associées à de grandes hélophytes comme la Massette à grandes feuilles (*Typha latifolia*), le Roseau commun (*Phragmites australis*), voire par des arbustes de milieux marécageux (*Salix cinerea*). Dans les interstices de cette strate se développe parfois une strate basse composée d'espèces végétales comme la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), la Scutellaire casquée (*Scutellaria galericulata*).

Ce type d'habitat est considéré déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France.

HABITATS NATURELS ET BIODIVERSITÉ

Fonction biologique : Forte diversité d'espèces

État de conservation des habitats : Bon état de conservation

Habitats naturels liés aux zones humides :	Espèces végétales remarquables:	Espèces animales remarquables:
<u>Habitat structurant :</u> Cariçaie <u>Habitat en connexion :</u> Cours d'eau Peupleraie	-	Martin-pêcheur d'Europe

HYDROLOGIE

Fonctionnement : Milieu herbacée longé par le cours d'eau de l'Eclimont subissant des submersions temporaires.

Fonction hydrologique et/ou biogéochimique :

Fonctions concernées	Intérêt
Régulation naturelle des crues	Fort
Protection contre l'érosion	Modéré
Stockage des eaux de surface	Fort
Soutien naturel d'étiage	Fort
Interception des matières en suspension et toxiques	Fort
Régulation des nutriments	Fort

PRATIQUES ET USAGES

Valeur socio-économique et usages associés :

Fonctions concernées	Intérêt
Production agricole et sylvicole (fauche, bois...)	Nul
Production biologique (pêche, chasse...)	Faible
Production et stockage d'eau potable	Fort
Valorisation pédagogique/éducation	Faible
Loisirs	Faible
Paysage, patrimoine culturel	Fort

CONTRAINTES ET MENACES

Risques de dégradation et menaces associés :

Menaces concernées	Risque
Assèchement, drainage	Nul
Dépôt de déchets	Modéré
Enfrichement, fermeture du milieu	Faible
Amendement, eutrophisation, fertilisation	Faible
Présence d'espèces invasives	Faible
Surfréquentation	Nul

ORIENTATIONS DE GESTION

Préconisations d'actions générales sur l'habitat :

- Maintenir/entretenir le milieu en zone ouverte ;

Proposition d'actions localisées sur l'habitat (cf. cartographie) :

- Réaliser une fauche d'entretien tous les deux ans ;
- Effectuer une coupe de bois sur la peupleraie adjacente afin d'augmenter la surface de la cariçaie.

Estimation budgétaire des actions :

- Ouverture du milieu → Coupe de bois et évacuation de la matière organique - 500 à 2 500 €/ha ;
- Maintenir la zone ouverte → Réaliser une fauche exportatrice tous les 3-5 ans - 500 à 1 000 €/ha



Fiche 3 : Mégaphorbiaie de Tourneville

Zone Humide à enjeu de préservation



Source : IEA

Enjeu Biologique Global

Fort

Informations générales

Localisation : Abbéville-la-Rivière

Bassin versant : Éclimont

Statut de propriété : Propriétés privées

Critères de délimitation : Végétation hygrophile

Typologie d'habitat :

Corine biotopes : 37.715

EUNIS : E5.411

Natura 2000 : 6430

Zonage d'inventaire du patrimoine naturel : -

Surface de zones humides : 0,05 ha

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Les mégaphorbiaies sont des formations végétales hautes, denses, luxuriantes et dominées par des plantes à grandes feuilles. Le sol y est frais à humide et bien alimenté en nutriments assimilables par les plantes. Dans la vallée, ce milieu se caractérise par des espèces à tendance nitratophile. Il en découle un faciès eutrophisé sur l'ensemble des mégaphorbiaies.

Cette mégaphorbiaie eutrophile se situe à proximité d'une habitation et en bordure de l'Eclimont. Elle est probablement issue d'une trouée dans l'habitat d'Aulnaie-frênaie riveraine située juste au Nord. Elle contient actuellement des arbustes de l'Aulnaie-frênaie riveraine qui vont progressivement permettre un retour au boisement de fond de vallon.

Cet habitat naturel se rattache à un milieu d'intérêt communautaire dont le code Natura 2000 est le 6430. Par ailleurs, il est également déterminant de ZNIEFF pour la région.

HABITATS NATURELS ET BIODIVERSITÉ

Fonction biologique : Diversité d'espèces moyenne

État de conservation des habitats : État de conservation moyen

Habitats naturels liés aux zones humides :	Espèces végétales remarquables:	Espèces animales remarquables:
<u>Habitat structurant</u> : Mégaphorbiaie eutrophile <u>Habitat en connexion</u> : Cours d'eau Aulnaie-frênaie riveraine	-	-

HYDROLOGIE

Fonctionnement : Milieu herbacée longé par le cours d'eau de l'Eclimont subissant des submersions temporaires.

Fonction hydrologique et/ou biogéochimique :

Fonctions concernées	Intérêt
Régulation naturelle des crues	Modéré
Protection contre l'érosion	Modéré
Stockage des eaux de surface	Modéré
Soutien naturel d'étiage	Faible
Interception des matières en suspension et toxiques	Fort
Régulation des nutriments	Fort

PRATIQUES ET USAGES

Valeur socio-économique et usages associés :

Fonctions concernées	Intérêt
Production agricole et sylvicole (fauche, bois...)	Nul
Production biologique (pêche, chasse...)	Nul
Production et stockage d'eau potable	Fort
Valorisation pédagogique/éducation	Faible
Loisirs	Nul
Paysage, patrimoine culturel	Modéré

CONTRAINTES ET MENACES

Risques de dégradation et menaces associés :

Menaces concernées	Risque
Assèchement, drainage	Nul
Dépôt de déchets	Faible
Enfrichement, fermeture du milieu	Faible
Amendement, eutrophisation, fertilisation	Faible
Présence d'espèces invasives	Faible
Surfréquentation	Nul

ORIENTATIONS DE GESTION

Préconisations d'actions générales sur l'habitat :

- Maintenir/entretenir le milieu en zone ouverte ;

Proposition d'actions localisées sur l'habitat (cf. cartographie) :

- Réaliser une fauche exportatrice d'entretien tous les 3 ans ;

Estimation budgétaire des actions :

- Ouverture du milieu → Coupe de bois et évacuation de la matière organique 500 à 2 500 €/ha ;



Fiche 4 : *Cariçaie de Jouanet*

Zone Humide à enjeu de préservation

	Enjeu Biologique Global		Faible
	Informations générales		
	Localisation : Abbéville-la-Rivière		
	Bassin versant : Éclimont		
	Statut de propriété : Propriétés privées		
	Critères de délimitation : Végétation hygrophile		
	Typologie d'habitat : Corine biotopes : 53.21 EUNIS : D5.21 Natura 2000 : -		
Zonage d'inventaire du patrimoine naturel : -			
Surface de zones humides : 0,35 ha			
Source : IEA			

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Dans la partie centrale de l'aire d'étude se trouve une cariçaie située à proximité de cressonnières.

Le cortège végétal est dominé par des espèces de Laïches, Laïche des marais (*Carex acutiformis*), Laïche paniculée (*Carex paniculata*), Laïche des rives (*Carex riparia*), qui sont parfois associées à de grandes hélophytes comme la Massette à grandes feuilles (*Typha latifolia*), le Roseau commun (*Phragmites australis*), voire par des arbustes de milieux marécageux (*Salix cinerea*).

Ce type d'habitat est considéré déterminant de ZNIEFF en région Ile-de-France.

Dans ce secteur on note la présence de nombreux saules pouvant entraîner sur le long terme une fermeture de cette formation herbacée. Par ailleurs, une forte densité de bambous est présente dans l'habitat attenant au Sud-Est et pourrait à terme coloniser la cariçaie.

HABITATS NATURELS ET BIODIVERSITÉ

Fonction biologique : Diversité d'espèces moyenne

État de conservation des habitats : État de conservation moyen

Habitats naturels liés aux zones humides :	Espèces végétales remarquables:	Espèces animales remarquables:
<u>Habitat structurant</u> : Cariçaie	-	Caloptéryx vierge
<u>Habitat en connexion</u> : Cressonnière Cours d'eau Bambouseraie		

HYDROLOGIE

Fonctionnement : Milieu herbacée longé par le cours d'eau de l'Eclimont subissant des submersions temporaires.

Fonction hydrologique et/ou biogéochimique :

Fonctions concernées	Intérêt
Régulation naturelle des crues	Fort
Protection contre l'érosion	Modéré
Stockage des eaux de surface	Fort
Soutien naturel d'étiage	Fort
Interception des matières en suspension et toxiques	Fort
Régulation des nutriments	Fort

PRATIQUES ET USAGES

Valeur socio-économique et usages associés :

Fonctions concernées	Intérêt
Production agricole et sylvicole (fauche, bois...)	Nul
Production biologique (pêche, chasse...)	Faible
Production et stockage d'eau potable	Fort
Valorisation pédagogique/éducation	Faible
Loisirs	Faible
Paysage, patrimoine culturel	Fort

CONTRAINTES ET MENACES

Risques de dégradation et menaces associés :

Menaces concernées	Risque
Assèchement, drainage	Nul
Dépôt de déchets	Modéré
Enfrichement, fermeture du milieu	Faible
Amendement, eutrophisation, fertilisation	Faible
Présence d'espèces invasives	Faible
Surfréquentation	Nul

ORIENTATIONS DE GESTION

Préconisations d'actions générales sur l'habitat :

- Maintenir/entretenir le milieu en zone ouverte ;

Proposition d'actions localisées sur l'habitat (cf. cartographie) :

- Effectuer un débroussaillage des arbustes (saules) ;
- Éradiquer les espèces exotiques risquant de coloniser le milieu ;
- Réaliser une fauche d'entretien tous les 3-4 ans ;

Estimation budgétaire des actions :

- Débroussaillage des arbustes → Coupe et exportation de la matière organique - 2 000 à 3 000 €/ha ;
- Coupe des bambouseraies → Coupe (voire arrachage) et évacuation de la matière organique - 3 000 à 4 000 €/ha ;
- Maintenir la cariçaie en zone ouverte → réaliser une fauche exportatrice tous les 3-5 ans - 500 à 1 000 €/ha



Fiche 5 : Cressonnière de Jouanet

Zone Humide à enjeu de préservation



Source : IEA

Enjeu Biologique Global

Non significatif

Informations générales

Localisation : Arrancourt

Bassin versant : Éclimont

Statut de propriété : Propriétés privées

Critères de délimitation : Végétation hygrophile

Typologie d'habitat :

Corine biotopes : 82.42

EUNIS : C3.45

Natura 2000 : -

Zonage d'inventaire du patrimoine naturel : -

Surface de zones humides : 0,65 ha

DESCRIPTION GÉNÉRALE

La vallée contenait historiquement plusieurs zones d'exploitation de cressons. Actuellement un secteur situé au centre de l'aire d'étude est encore en exploitation. Il correspond à une grande zone ouverte au sein du massif boisé où l'Eclimont est utilisé pour alimenter en eau l'exploitation. Au total presque un hectare accueille des cortèges végétaux composés de cressons.

Plusieurs tranchées sont creusées pour accueillir les pieds de cressons. Le reste de l'habitat contient un certain nombre d'espèces compagnes plus ou moins hygrophiles selon le niveau d'humidité du sol.

Dans ce secteur on note la présence de quelques zones de dépôts pouvant potentiellement être des sources de pollution de l'eau.

La cressonnière est attenante à des milieux constitués de plantes exotiques (bambou)

HABITATS NATURELS ET BIODIVERSITÉ

Fonction biologique : Diversité d'espèces moyenne

État de conservation des habitats : État de conservation moyen

Habitats naturels liés aux zones humides :	Espèces végétales remarquables:	Espèces animales remarquables:
<u>Habitat structurant :</u> Cressonnière	-	-
<u>Habitat en connexion :</u> Cariçaie Cours d'eau Bamboueraie		

HYDROLOGIE

Fonctionnement : Milieu anthropique traversé par le cours d'eau de l'Eclimont

Fonction hydrologique et/ou biogéochimique :

Fonctions concernées	Intérêt
Régulation naturelle des crues	Faible
Protection contre l'érosion	Faible
Stockage des eaux de surface	Modéré
Soutien naturel d'étiage	Faible
Interception des matières en suspension et toxiques	Modéré
Régulation des nutriments	Modéré

PRATIQUES ET USAGES

Valeur socio-économique et usages associés :

Fonctions concernées	Intérêt
Production agricole et sylvicole (fauche, bois...)	Fort
Production biologique (pêche, chasse...)	Nul
Production et stockage d'eau potable	Faible
Valorisation pédagogique/éducation	Faible
Loisirs	Nul
Paysage, patrimoine culturel	Faible

CONTRAINTES ET MENACES

Risques de dégradation et menaces associés :

Menaces concernées	Risque
Assèchement, drainage	Faible
Dépôt de déchets	Fort
Enfrichement, fermeture du milieu	Nul
Amendement, eutrophisation, fertilisation	Modéré
Présence d'espèces invasives	Modéré
Surfréquentation	Modéré

ORIENTATIONS DE GESTION

Préconisations d'actions générales sur l'habitat :

- Maintenir/entretenir le milieu en zone ouverte ;

Proposition d'actions localisées sur l'habitat :

- Garder l'équilibre de la gestion actuelle ;
- Éradiquer les espèces exotiques risquant de coloniser le milieu ;

Estimation budgétaire des actions :

- Maintenir la zone ouverte → aider l'activité de production de cressons - (à définir) ;
- Coupe des bambouseraies → Coupe (voire arrachage) et évacuation de la matière organique - 3 000 à 4 000 €/ha ;

Fiche 6 : Mégaphorbiaie de la Cave

Zone Humide à enjeu de préservation

	Enjeu Biologique Global		Fort
	Informations générales		
	Localisation : Abbéville-la-Rivière		
	Bassin versant : Éclimont		
	Statut de propriété : Propriétés privées		
	Critères de délimitation : Végétation hygrophile		
	Typologie d'habitat : Corine biotopes : 37.715 EUNIS : E5.411 Natura 2000 : 6430		
Zonage d'inventaire du patrimoine naturel : -			
Surface de zones humides : 0,15 ha			
Source : IEA			

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Les mégaphorbiaies sont des formations végétales hautes, denses, luxuriantes et dominées par des plantes à grandes feuilles. Le sol y est frais à humide et bien alimenté en nutriments assimilables par les plantes. Dans la vallée, ce milieu se caractérise par des espèces à tendance nitrato-phile. Il en découle un faciès eutrophisé sur l'ensemble des mégaphorbiaies.

Cet habitat est présent sur le pourtour d'un étang dans la partie centrale de l'aire d'étude en contact avec de l'Aulnaie-frênaie riveraine. En parallèle, des trouées dans les massifs boisés ou en bordure de cours d'eau permettent l'expression de ces végétations sur des surfaces plus importantes.

Cet habitat naturel se rattache à un milieu d'intérêt communautaire dont le code Natura 2000 est le 6430. Par ailleurs, il est également déterminant de ZNIEFF pour la région.

HABITATS NATURELS ET BIODIVERSITÉ

Fonction biologique : Diversité d'espèces forte

État de conservation des habitats : Bon état de conservation

Habitats naturels liés aux zones humides :	Espèces végétales remarquables:	Espèces animales remarquables:
<u>Habitat structurant</u> : Mégaphorbiaie eutrophile	Cardère poilue	-
<u>Habitat en connexion</u> : Aulnaie-frênaie riveraine Cours d'eau Zone anthropique		

HYDROLOGIE

Fonctionnement : Milieu anthropique traversé par le cours d'eau de l'Eclimont

Fonction hydrologique et/ou biogéochimique :

Fonctions concernées	Intérêt
Régulation naturelle des crues	Faible
Protection contre l'érosion	Faible
Stockage des eaux de surface	Faible
Soutien naturel d'étiage	Faible
Interception des matières en suspension et toxiques	Modéré
Régulation des nutriments	Modéré

PRATIQUES ET USAGES

Valeur socio-économique et usages associés :

Fonctions concernées	Intérêt
Production agricole et sylvicole (fauche, bois...)	Faible
Production biologique (pêche, chasse...)	Nul
Production et stockage d'eau potable	Faible
Valorisation pédagogique/éducation	Faible
Loisirs	Nul
Paysage, patrimoine culturel	Modéré

CONTRAINTES ET MENACES

Risques de dégradation et menaces associés :

Menaces concernées	Risque
Assèchement, drainage	Faible
Dépôt de déchets	Faible
Enfrichement, fermeture du milieu	Faible
Amendement, eutrophisation, fertilisation	Faible
Présence d'espèces invasives	Faible
Surfréquentation	Faible

ORIENTATIONS DE GESTION

Préconisations d'actions générales sur l'habitat :

- Maintenir/entretenir le milieu en zone ouverte ;

Proposition d'actions localisées sur l'habitat (cf. cartographie) :

- Effectuer une coupe des arbustes si nécessaire ;
- Réaliser une fauche exportatrice d'entretien tous les 3 ans ;

Estimation budgétaire des actions :

- Débroussaillage des arbustes → Coupe et exportation de la matière organique - 2 000 à 3 000 €/ha ;
- Maintenir la mégaphorbiaie en zone ouverte → réaliser une fauche exportatrice tous les 3 ans - 500 à 1 000 €/ha



Fiche 7 : Mégaphorbiaie de l'Hôpital

Zone Humide à enjeu de préservation

	Enjeu Biologique Global		Fort
	Informations générales		
	Localisation : Abbéville-la-Rivière		
	Bassin versant : Éclimont		
	Statut de propriété : Propriétés privées		
	Critères de délimitation : Végétation hygrophile		
	Typologie d'habitat :		
	Corine biotopes : 37.715		
	EUNIS : E5.411		
	Natura 2000 : 6430		
Zonage d'inventaire du patrimoine naturel : -			
Surface de zones humides : 0,15 ha			
Source : IEA			

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Les mégaphorbiaies sont des formations végétales hautes, denses, luxuriantes et dominées par des plantes à grandes feuilles. Le sol y est frais à humide et bien alimenté en nutriments assimilables par les plantes. Dans la vallée, ce milieu se caractérise par des espèces à tendance nitratophile. Il en découle un faciès eutrophisé sur l'ensemble des mégaphorbiaies.

Cet habitat est présent sur le pourtour d'un étang dans la partie centrale de l'aire d'étude en contact avec de l'Aulnaie-frênaie riveraine et l'Eclimont. Ici, la mégaphorbiaie s'est maintenue grâce à la présence d'une ligne électrique haute tension nécessitant un entretien de la bande de servitude.

Cet habitat naturel se rattache à un milieu d'intérêt communautaire dont le code Natura 2000 est le 6430. Par ailleurs, il est également déterminant de ZNIEFF pour la région.

HABITATS NATURELS ET BIODIVERSITÉ

Fonction biologique : Diversité d'espèces moyenne

État de conservation des habitats : État de conservation moyen

Habitats naturels liés aux zones humides :	Espèces végétales remarquables:	Espèces animales remarquables:
<u>Habitat structurant</u> : Mégaphorbiaie eutrophile	-	-
<u>Habitat en connexion</u> : Aulnaie-frênaie riveraine Cours d'eau		

HYDROLOGIE

Fonctionnement : Milieu anthropique traversé par le cours d'eau de l'Eclimont

Fonction hydrologique et/ou biogéochimique :

Fonctions concernées	Intérêt
Régulation naturelle des crues	Faible
Protection contre l'érosion	Faible
Stockage des eaux de surface	Faible
Soutien naturel d'étiage	Faible
Interception des matières en suspension et toxiques	Modéré
Régulation des nutriments	Modéré

PRATIQUES ET USAGES

Valeur socio-économique et usages associés :

Fonctions concernées	Intérêt
Production agricole et sylvicole (fauche, bois...)	Faible
Production biologique (pêche, chasse...)	Nul
Production et stockage d'eau potable	Faible
Valorisation pédagogique/éducation	Faible
Loisirs	Nul
Paysage, patrimoine culturel	Modéré

CONTRAINTES ET MENACES

Risques de dégradation et menaces associés :

Menaces concernées	Risque
Assèchement, drainage	Faible
Dépôt de déchets	Faible
Enfrichement, fermeture du milieu	Faible
Amendement, eutrophisation, fertilisation	Faible
Présence d'espèces invasives	Faible
Surfréquentation	Faible

ORIENTATIONS DE GESTION

Préconisations d'actions générales sur l'habitat :

- Maintenir/entretenir le milieu en zone ouverte ;

Proposition d'actions localisées sur l'habitat (cf. cartographie) :

- Éradiquer les espèces exotiques risquant de coloniser le milieu ;
- Réaliser une fauche exportatrice d'entretien tous les 3 ans ;

Estimation budgétaire des actions :

- Débroussaillage des arbustes → Coupe et exportation de la matière organique - 2 000 à 3 000 €/ha ;
- Maintenir la mégaphorbiaie en zone ouverte → réaliser une fauche exportatrice tous les 3 ans - 500 à 1 000 €/ha



Fiche 8 : Mégaphorbiaie du Moulin de Fontenette

Zone Humide à enjeu de préservation

	Enjeu Biologique Global		Fort
	Informations générales		
	Localisation : Abbéville-la-Rivière		
	Bassin versant : Éclimont		
	Statut de propriété : Propriétés privées		
	Critères de délimitation : Végétation hygrophile		
	Typologie d'habitat :		
	Corine biotopes : 37.715		
	EUNIS : E5.411		
	Natura 2000 : 6430		
Zonage d'inventaire du patrimoine naturel : -			
Surface de zones humides : 0,12 ha			
Source : IEA			

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Les mégaphorbiaies sont des formations végétales hautes, denses, luxuriantes et dominées par des plantes à grandes feuilles. Le sol y est frais à humide et bien alimenté en nutriments assimilables par les plantes. Dans la vallée, ce milieu se caractérise par des espèces à tendance nitrophile. Il en découle un faciès eutrophisé sur l'ensemble des mégaphorbiaies.

Cet habitat est présent dans la partie Sud de l'aire d'étude entre un boisement d'Aulnaie-frênaie riveraine et un plan d'eau. Elle se répartit de manière linéaire sur une largeur assez faible (environ 4 m de large). Le centre de ce linéaire est entretenu régulièrement par une fauche rase, créant ainsi un sentier permettant de relier le parcours de pêche et le Moulin de Fontenette.

Cet habitat naturel se rattache à un milieu d'intérêt communautaire dont le code Natura 2000 est le 6430. Par ailleurs, il est également déterminant de ZNIEFF pour la région.

HABITATS NATURELS ET BIODIVERSITÉ

Fonction biologique : Diversité d'espèces forte

État de conservation des habitats : État de conservation moyen

Habitats naturels liés aux zones humides :	Espèces végétales remarquables:	Espèces animales remarquables:
Habitat structurant : Mégaphorbiaie eutrophile Habitat en connexion : Aulnaie-frênaie riveraine Plan d'eau	-	Martin pêcheur d'Europe Cordulie bronzée

HYDROLOGIE

Fonctionnement : Milieu anthropique traversé par le cours d'eau de l'Eclimont

Fonction hydrologique et/ou biogéochimique :

Fonctions concernées	Intérêt
Régulation naturelle des crues	Faible
Protection contre l'érosion	Faible
Stockage des eaux de surface	Faible
Soutien naturel d'étiage	Faible
Interception des matières en suspension et toxiques	Modéré
Régulation des nutriments	Modéré

PRATIQUES ET USAGES

Valeur socio-économique et usages associés :

Fonctions concernées	Intérêt
Production agricole et sylvicole (fauche, bois...)	Faible
Production biologique (pêche, chasse...)	Nul
Production et stockage d'eau potable	Faible
Valorisation pédagogique/éducation	Faible
Loisirs	Modéré
Paysage, patrimoine culturel	Modéré

CONTRAINTES ET MENACES

Risques de dégradation et menaces associés :

Menaces concernées	Risque
Assèchement, drainage	Faible
Dépôt de déchets	Faible
Enfrichement, fermeture du milieu	Faible
Amendement, eutrophisation, fertilisation	Faible
Présence d'espèces invasives	Faible
Surfréquentation	Faible

ORIENTATIONS DE GESTION

Préconisations d'actions générales sur l'habitat :

- Maintenir/entretenir le milieu en zone ouverte ;

Proposition d'actions localisées sur l'habitat (cf. cartographie) :

- Éradiquer les espèces exotiques risquant de coloniser le milieu ;
- Réaliser une fauche exportatrice d'entretien tous les 3 ans ;

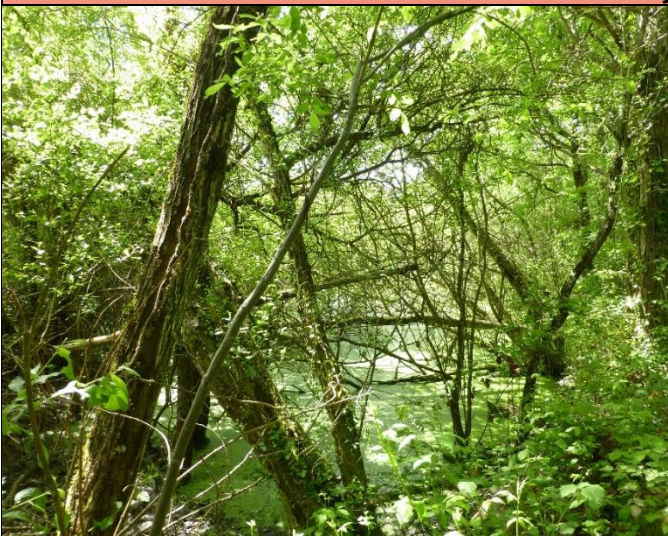
Estimation budgétaire des actions :

- Débroussaillage des arbustes → Coupe et exportation de la matière organique - 2 000 à 3 000 €/ha ;
- Maintenir la mégaphorbiaie en zone ouverte → réaliser une fauche exportatrice tous les 3 ans - 500 à 1 000 €/ha



Fiche 9 : Aulnaie de la Grande Fontaine

Zone Humide à enjeu de préservation

	Enjeu Biologique Global		Faible
	Informations générales		
	Localisation : Abbéville-la-Rivière		
	Bassin versant : Éclimont		
	Statut de propriété : Propriétés privées		
	Critères de délimitation : Végétation hygrophile		
	Typologie d'habitat :		
	Corine biotopes : 44.91		
	EUNIS : G1.41		
Natura 2000 : -			
Zonage d'inventaire du patrimoine naturel : -			
Surface de zones humides : 0,10 ha			
Source : IEA			

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Dans la partie Sud de l'aire d'étude une petite zone d'environ 1 000 m² correspond à un milieu boisé de type Aulnaie marécageuse. Il s'agit d'un petit diverticule de l'Eclimont sur un sol affaissé où l'eau a tendance à stagner. Ainsi des espèces végétales typiques des sols engorgés ont pu se développer.

La végétation se structure principalement autour d'une strate arborescente de 10 mètres environ composée en majorité d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et de quelques sujets de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*). La strate arbustive est principalement colonisée par du Saule cendrée (*Salix cinerea*). Le sol étant fortement engorgé, voire inondé en période hivernale, la strate herbacée est peu développée et peu diversifiée.

Ce milieu naturel est déterminant de ZNIEFF en région Ile-de-France.

HABITATS NATURELS ET BIODIVERSITÉ

Fonction biologique : Diversité d'espèces faible

État de conservation des habitats : État de conservation moyen

Habitats naturels liés aux zones humides :	Espèces végétales remarquables:	Espèces animales remarquables:
Habitat structurant : Aulnaie marécageuse	-	-
Habitat en connexion : Aulnaie-frênaie riveraine Plan d'eau		

HYDROLOGIE

Fonctionnement : Milieu anthropique traversé par le cours d'eau de l'Eclimont

Fonction hydrologique et/ou biogéochimique :

Fonctions concernées	Intérêt
Régulation naturelle des crues	Fort
Protection contre l'érosion	Fort
Stockage des eaux de surface	Fort
Soutien naturel d'étiage	Fort
Interception des matières en suspension et toxiques	Fort
Régulation des nutriments	Fort

PRATIQUES ET USAGES

Valeur socio-économique et usages associés :

Fonctions concernées	Intérêt
Production agricole et sylvicole (fauche, bois...)	Faible
Production biologique (pêche, chasse...)	Faible
Production et stockage d'eau potable	Fort
Valorisation pédagogique/éducation	Faible
Loisirs	Nul
Paysage, patrimoine culturel	Modéré

CONTRAINTES ET MENACES

Risques de dégradation et menaces associés :

Menaces concernées	Risque
Assèchement, drainage	Modéré
Dépôt de déchets	Faible
Enfrichement, fermeture du milieu	Faible
Amendement, eutrophisation, fertilisation	Faible
Présence d'espèces invasives	Nul
Surfréquentation	Nul

ORIENTATIONS DE GESTION

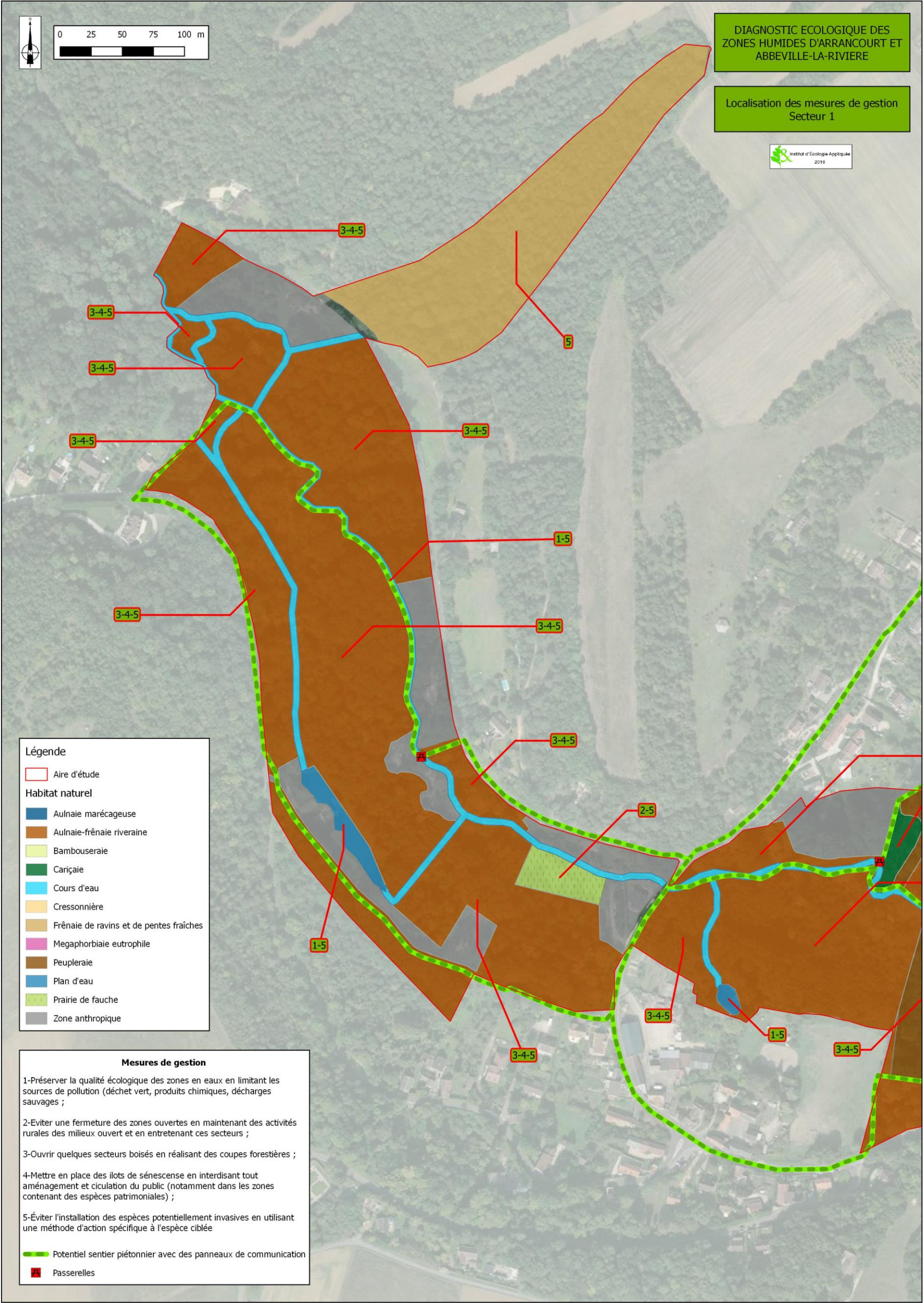
Préconisations d'actions générales sur l'habitat :

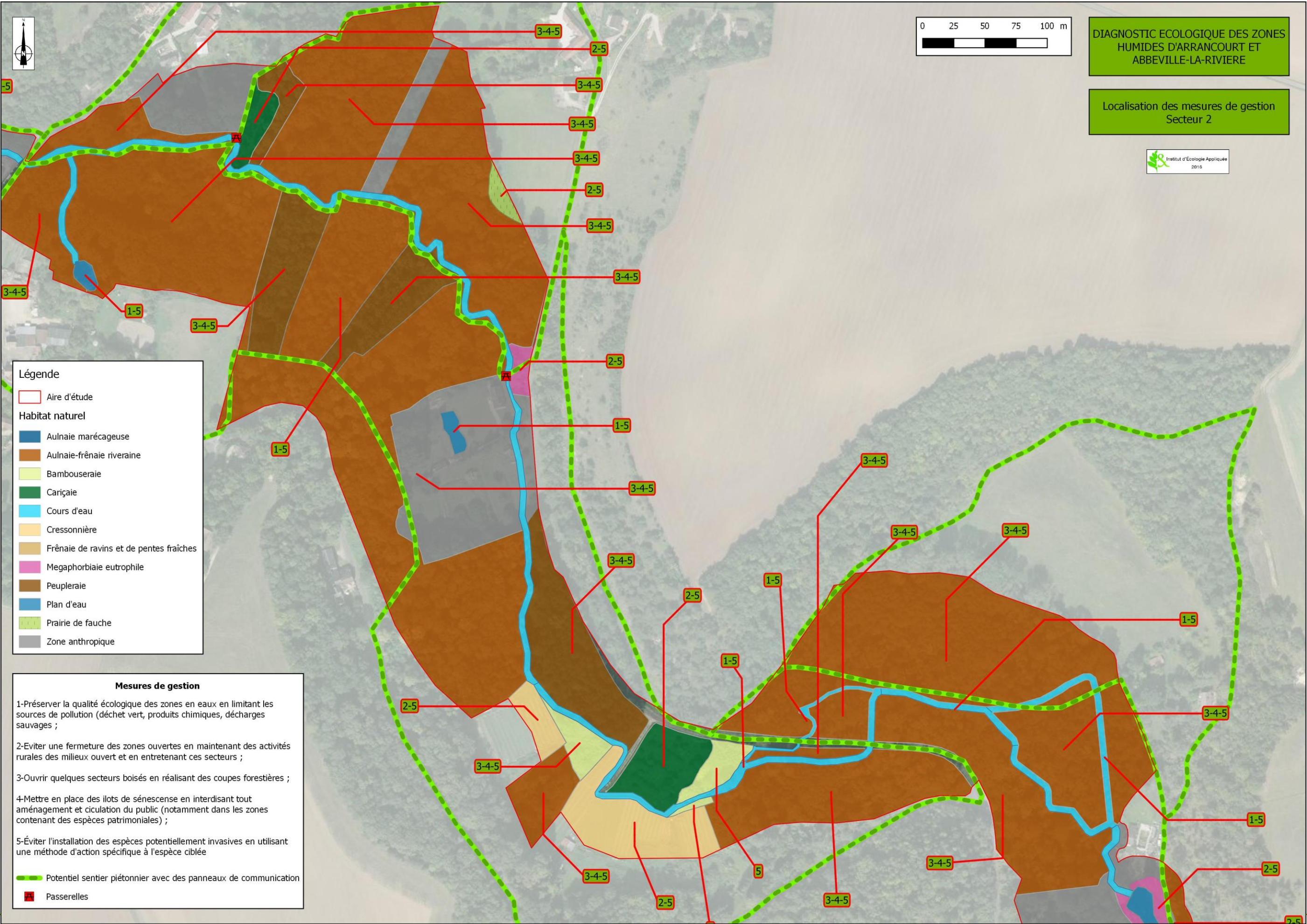
- Maintenir de la dynamique naturelle du milieu ;

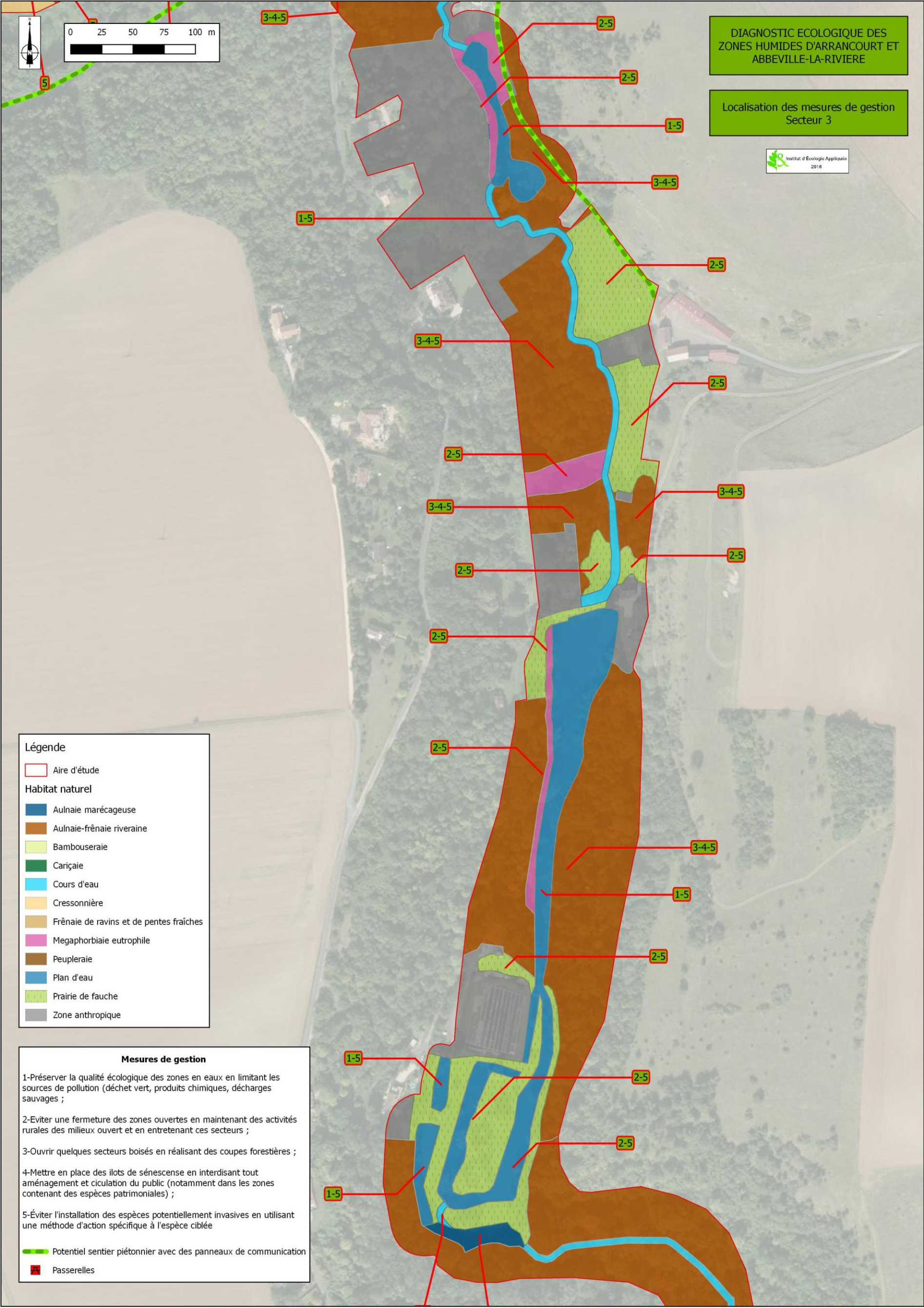
Proposition d'actions localisées sur l'habitat (cf. cartographie) :

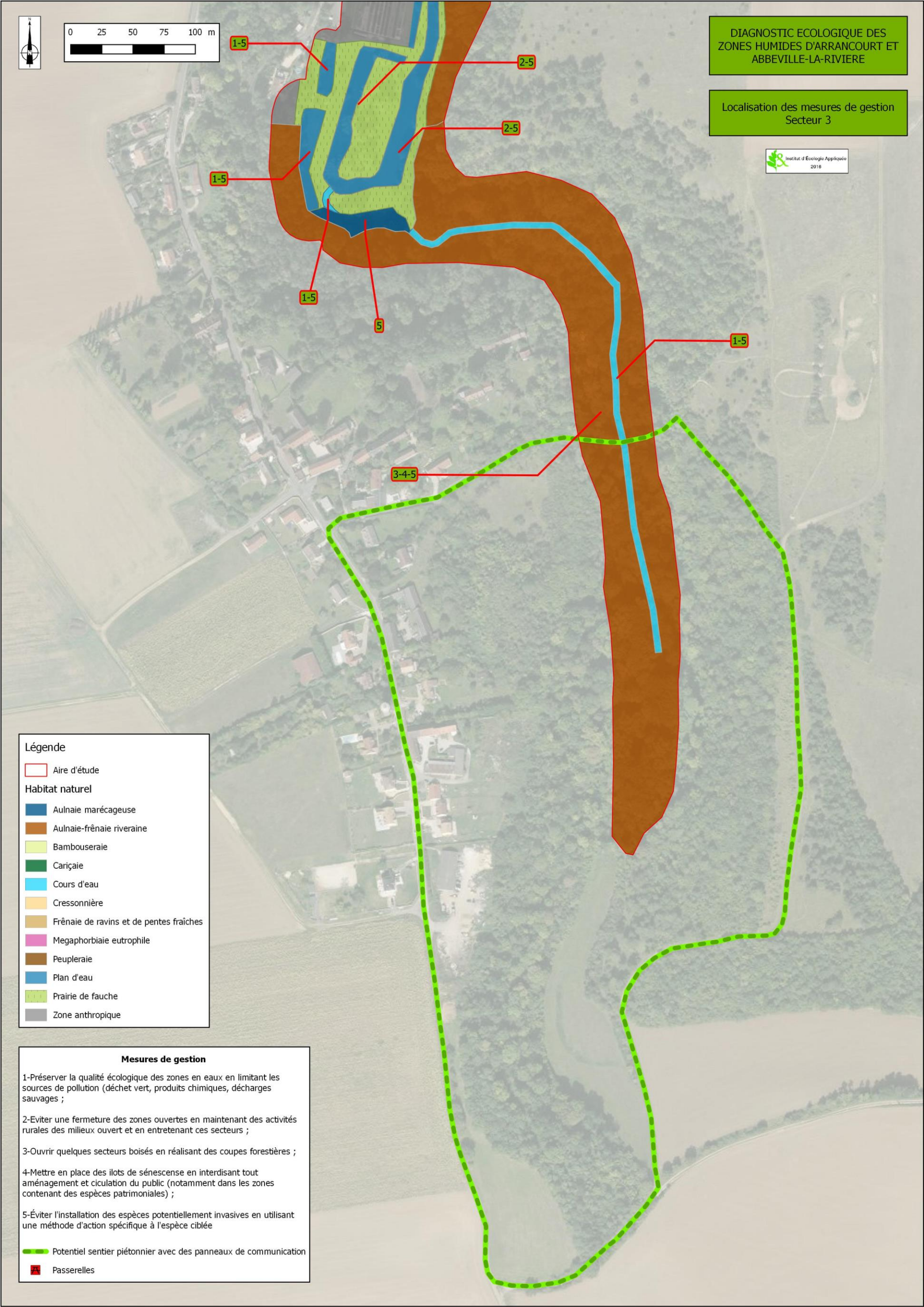
- Aucune gestion spécifique ne doit être effectuée.

ANNEXE 4 : CARTOGRAPHIES DES MILIEUX NATURELS/PLAN CADASTRAL/MESURES DE GESTION









ANNEXE 5 : MEMBRES DU COPIL

COPIL ZH Arrancourt / Abbeville-la-Rivière

- Un représentant de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Lucile TAJAN

tajan.lucile@aesn.fr

Chargée d'Opérations

Direction des Rivières Ile-de-France

Service des Milieux Aquatiques et Agriculture

Agence de l'Eau Seine-Normandie

51 Rue Salvador Allende

92027 Nanterre Cedex

Tel: 01 41 20 18 06 Fax : 01 41 20 19 99

- Un représentant du Conseil Régional d'Ile-de-France

Sophie PELLETIER-CREUSOT

sophie.pelletier@iledefrance.fr

Chargée de Mission Territoriale

Direction de l'Environnement - Unité Aménagement durable

Bureau 10 - 21ème étage - Tour Maine Montparnasse

tél.: 01.53.85.73.20

fax: 01.53.85.56.29

secrétariat: 70.86

Conseil Régional

35 Boulevard des Invalides

75007 PARIS

- Un représentant du Conseil Départemental de l'Essonne

Kevin MERY

kmery@cg91.fr

Conseil Départemental de l'Essonne

Direction de l'Environnement

Service de l'Eau - C.A.T.E.R.

Tél. : 01.60.91.97.30

Fax : 01.60.91.97.28

- Un représentant de la DDT Essonne

François COLARD-CLAUDY

francois.colard-claudy@essonne.gouv.fr

Inspecteur de l'Environnement

DDT de l'Essonne - Service Environnement

Boulevard de France - 91012 EVRY Cedex

Tel : 01 60 76 33 77 (secrétariat)

Fax : 01 60 76 33 06

- Un représentant de l'ONEMA

Gwenn CHEVALIER

sd94@onema.fr

ONEMA - Service Inter-Départemental Seine Île-de-France - Antenne 91-PPC

151 quai du Rancy, 94380 BONNEUIL SUR MARNE

tel : 01 46 78 17 64

- Un représentant de la DRIEE IDF

Jérémy Requena

jeremy.requena@developpement-durable.gouv.fr

Direction Régionale et Inter-départementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) d'Ile-de-France

Chargé de mission "milieux aquatiques et zones humides"

Service Eau et Sous-Sol / Pôle politique de l'eau

01 71 28 47 50

- Animateur de la CLE du SAGE

Alison LARRAMENDY

sagebeauce@orange-business.fr

Animatrice

SAGE Nappe de Beauce

Syndicat du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

48 bis faubourg d'Orléans

45300 PITHIVIERS

Ligne directe - Cellule d'animation du SAGE : 02 38 30 82 59

Standard - Syndicat du Pays : 02 38 30 64 02

Fax: 02 38 30 72 87

- Un représentant de la Chambre d'Agriculture

David HERMAN

d.herman@ile-de-france.chambagri.fr

Chargé d'études en agronomie-environnement

Chambre d'Agriculture Interdépartementale Ile-de-France

Agricultures et Territoires

2 avenue Jeanne-d'Arc – BP 111

78 153 LE CHESNAY CEDEX

tel: 01.39.23.42.47/ 06.74.94.97.77 - fax: 01.39.23.42.46

- Les représentants de la mairie d'Arrancourt

M. YANNOU

mairie.arrancourt@wanadoo.fr

3 Place de la Mairie

91690 Arrancourt

Tel : 01.69.58.80.81

Fax : 01.64.95.34.82

- Un représentant de la mairie d'Abbéville-la-Rivière

Mme HEURTEAU

mairie-abbeyville-la-riviere@wanadoo.fr

heurteaux.mc@orange.fr

1 Place de la mairie

91150 Abbéville-la-Rivière

Téléphone : 01 64 95 67 37

Fax : 01 69 58 80 17

ANNEXE 6 : GLOSSAIRE DE L'ÉTUDE

Anthropique : en écologie, l'anthropisation est la transformation d'espaces, de paysages, d'écosystèmes ou de milieux semi-naturels sous l'action de l'homme. Un milieu est dit anthropisé quand il s'éloigne d'une certaine "naturalité".

Cortège végétal : un ensemble d'espèces ayant des caractéristiques écologiques ou biologiques communes.

Directive « Habitats, Faune, Flore » (DHFF) : appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte sert de fondation juridique au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire.

Directive « Oiseaux » : directive 79/409/CE du Conseil des Communautés Européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Elle prévoit notamment la désignation de Zones de Protection Spéciale (ZPS). En annexe 1 74 espèces permettant la désignation des ZPS sont listées.

DocOb ou Document d'Objectif : document de planification élaboré pour chaque site Natura 2000 (ZPS ou ZSC). Il fixe les objectifs à atteindre pour la conservation du patrimoine naturel d'intérêt européen présent sur le site. Le DocOb est établi en concertation avec l'ensemble des représentants des acteurs locaux qui vivent et/ou exercent une activité sur le site concerné.

Espèce d'intérêt communautaire : espèce animale ou végétale considérée comme patrimoniale au sens de la directive européenne « Habitats », c'est-à-dire en danger d'extinction, vulnérable, rare ou caractéristique d'une zone géographique restreinte particulière (endémique).

Espèce patrimoniale : "Notion subjective qui attribue une valeur d'existence forte aux espèces qui sont plus rares que les autres et qui sont bien connues. Sont considérées comme patrimoniale, les espèces protégées, menacées d'extinction, déterminantes pour les ZNIEFF, rare à l'échelle du territoire considéré.

Eutrophe : se dit d'un sol ou d'une formation riche en nutriments.

Formation végétale : communauté d'espèces végétales, caractérisée par une certaine physionomie, et qui détermine un paysage caractéristique.

Habitat naturel : un habitat naturel est un milieu naturel ou semi-naturel (dû ou entretenu par les activités humaines), aux caractéristiques biogéographiques et géologiques particulières et uniques dans lequel vit une espèce ou un groupe d'espèces animales et végétales.

Habitat naturel d'intérêt communautaire : un habitat naturel d'intérêt communautaire est un habitat naturel, terrestre ou aquatique, considérés comme patrimonial au sens de la directive européenne dite « Habitats », c'est-à-dire en danger de disparition, en régression ou présentant des caractéristiques remarquables. Certains d'entre eux sont dits *prioritaires* et doivent alors faire l'objet de mesures urgentes de gestion conservatoire.

Hydromorphe : Un sol est dit *hydromorphe* lorsqu'il montre des marques physiques d'une saturation régulière en eau.

Hygrophile : se dit d'un organisme qui affectionne l'humidité.

Mégaphorbiaie : formation végétale haute, dense, luxuriante, et dominée par des plantes à feuilles larges. Le sol frais à humide est bien alimenté en eau riche en nutriments, ce qui permet une croissance rapide des végétaux.

Mésotrophe : qualifie un milieu dans lequel la disponibilité en éléments nutritifs est moyenne.

Natura 2000 : réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé de Zones de Protection Spéciale (ZPS) et de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Neutrophile : se dit d'une formation ou d'une espèce végétale qui croît de préférence sur les sols neutres, c'est-à-dire dont le pH est supérieur à 6.

Ourlet : végétation de transition entre une zone herbacée et une zone strictement arbustive. Les lisières forestières sont généralement constituées d'ourlet.

Pelouse calcicole : milieu faisant partie de la catégorie des pelouses sèches. Il se développe sur un roche-mère calcaire en zone sèche et possède un recouvrement végétal suffisamment faible pour que le sol soit visible.

Résurgence : Réapparition à l'air libre, sous forme de grosse source, de l'eau absorbée par des cavités souterraines.

Roselière : une zone en bordure de lacs, d'étangs, de marais ou de bras morts de rivière où poussent principalement des roseaux.

Thermophile : qui a besoin de températures élevées pour vivre.

Xérophile : qui vit dans les milieux très pauvres en eau, adapté à la sécheresse.

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique : ces zones sont définies par un programme de protection national lancé en 1982 qui vise à protéger des surfaces homogènes d'un point de vue écologique. Elles abritent au moins une espèce ou un habitat rare ou menacé, et présentent un intérêt aussi bien local, que régional, national ou communautaire

ANNEXE 7 : DESCRIPTIF DES HABITATS NATURELS DES ZONES HUMIDES

Afin de fournir un document de communication au grand public, cette annexe propose un descriptif pédagogique des milieux naturels à enjeu et caractéristiques de zones humides observés durant les inventaires de l'étude. Les milieux à caractère anthropique et sans enjeu de conservation sont donc exclus de cette annexe (zone anthropique, cressonnière, bambouseraie notamment).

A. AULNAIE MARÉCAGEUSE

L'aulnaie marécageuse se développe généralement dans des dépressions à inondation prolongée, située régulièrement dans les queues d'étang ou les mares forestières. Le sol y est engorgé une grande partie de l'année et favorise l'installation de plantes typiques de zones humides. L'espèce arborée principale de ce milieu est l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosus*), espèce végétale capable de fixer l'azote atmosphérique. Cette caractéristique biologique (rare chez la plupart des essences forestière métropolitaines) lui permet ainsi de se nourrir plus facilement dans cet environnement pauvre en éléments nutritifs.

B. AULNAIE-FRÊNAIE RIVERAINE

L'Aulnaie-frênaie riveraine représente l'habitat naturel structurant de la vallée de l'Éclimont au niveau des communes d'Arrancourt et d'Abbéville-la-Rivière (plus de 50% du fond vallon est occupé par cette aulnaie-frênaie). Ce type de forêt est généralement présent à proximité des ruisseaux et des rivières de taille moyenne. Il subit des périodes d'inondation relativement longues mais avec une nappe d'eau circulante permettant une bonne oxygénation du sol. Ce boisement est un habitat caractéristique de zones humides et possède de réelles fonctionnalités écologiques (épuration de l'eau, protection contre les inondations...). Par ailleurs, il abrite de nombreuses espèces patrimoniales végétales et animales. Par exemple, la Fougère de marais (*Thelypteris palustris*, espèce protégée au niveau régional) est présente sur les deux communes d'Arrancourt et Abbéville-la-Rivière.

C. CARIÇAIE

Les cariçaies sont présentes ponctuellement dans la vallée sous certains peuplements forestiers et dans quelques grandes clairières. Ces végétations sont des formations herbacées hautes contenant une dominance d'espèces végétales de la famille des cypéracées. Elles sont généralement présentes au niveau des berges de plans d'eau et de cours d'eau, et participent ainsi à l'épuration naturelle de l'eau. Ce type de milieu possède un fort intérêt biologique car il permet la reproduction de bons nombres d'insectes et offre une importante ressource alimentaire à la faune locale.

D. COURS D'EAU

Le cours d'eau de l'Eclimont parcourt la vallée et ne contient que très peu de végétations caractéristiques des zones humides sur une grande partie du tronçon présent sur les communes d'Arrancourt et Abbéville-la-Rivière. Certaines zones sont caractérisées par des milieux aquatiques ensoleillés à eaux claires, bien oxygénés à proximité de sources. Ce contexte écologique est très favorable au développement de l'Agriion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), espèce de "libellule" d'intérêt européen (code Natura 2000 : 1044).

E. MÉGAPHORBIAIE EUTROPHILE

Les mégaphorbiaies se définissent comme des végétations hautes et luxuriantes généralement dominées par des plantes à fort recouvrement. Le sol y est frais et bien alimenté en eau toute l'année, ce qui permet une croissance rapide des végétaux. Cette végétation caractéristique de zones humides se retrouve sur de nombreux secteurs ouverts de la vallée. Le sol y contient une forte proportion d'éléments nutritifs charriés par le courant. Cet habitat naturel est patrimonial à l'échelle européenne et possède un réel enjeu écologique (fixation des berges, rétention des crues, filtration des polluants contenus dans l'eau, réservoir de biodiversité).

F. PLAN D'EAU

Plusieurs plans d'eau dispersés le long de l'Eclimont ont été aménagés au fil des années dans la vallée. Bien qu'ils ne contiennent pas de végétations caractéristiques de zones humides tels que des herbiers à nénuphars et à potamots, ces zones d'eau stagnante permettent à de nombreuses espèces animales de s'alimenter. En effet, 5 espèces de chauves-souris (pour la plupart protégées au niveau national) ont été observées avec un comportement de chasse au niveau des étangs. Par ailleurs, d'autres animaux patrimoniaux associés aux zones humides ont également été observés. On peut citer un oiseau emblématique, le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), qui est menacé d'après la liste rouge nationale notamment à cause de la disparition des zones humides.